

Madeleine Ferrières, Histoire des peurs alimentaires, du Moyen Âge à l'aube du XXe siècle, Paris, Le Seuil, L'univers historique, 2002, 477 p.

Marcel Lachiver

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2003/3 n° 627 , PAGES 603Q À 701Q
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130534921

DOI 10.3917/rhis.033.0603q

Date de mise en ligne : 01/12/2007

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2003-3-page-603q?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

COMPTES RENDUS

Trevor Bryce, *Life and Society in the Hittite World*, Oxford, Oxford University Press, 2002, XII + 312 p.

Après avoir publié une magistrale histoire hittite (*The Kingdom of the Hittites*, Oxford, 1998) qui, suivant un plan chronologique, étudiait règne après règne l'évolution politique de l'empire, Trevor Bryce s'intéresse ici, comme l'indique un titre assez large, à la vie et la société des Hittites, choisissant une approche résolument thématique. La présentation chronologique se réduit à un synopsis de deux pages au début de l'ouvrage : cela n'est pas gênant puisqu'il existe des livres récents et détaillés sur la question : outre celui de T. Bryce lui-même, on peut mentionner H. Klengel, *Geschichte des Hethitischen Reiches*, Brill, Leiden, 1999, qui donne une présentation très précise des sources.

Les limites chronologiques de l'ouvrage sont celles de l'Empire hittite, du XVIII^e s. à 1200 av. J.-C. environ. Les États néo-hittites du I^{er} millénaire av. J.-C. sont exclus, ce qui est assez logique : s'ils témoignent bien d'une continuité de la culture hittite, par exemple, par l'utilisation de l'écriture hiéroglyphique louvite dans les inscriptions monumentales, ces petits royaumes syriens, fortement marqués par l'influence araméenne, appartiennent à un monde bien différent de celui du grand Empire anatolien du II^e millénaire.

Le présent livre vise à introduire le lecteur dans la vie quotidienne des Hittites, à rendre sensible le monde dans lequel ils évoluaient, autant que le permettent les sources antiques. Des chapitres synthétiques sont donc consacrés au gouvernement (le roi, la cour et les fonctionnaires royaux), aux structures juridiques (examen des lois hittites et des comptes rendus de procès), sociales (le mariage), professionnelles et économiques (scribes, agriculteurs, marchands, guerriers, médecins). Plusieurs chapitres évoquent la vie religieuse, à travers la présentation des dieux du panthéon (ou plutôt des panthéons, les Hittites ayant adopté de nombreuses divinités hatties, hourrites et syriennes), l'organisation des temples, les pratiques divinatoi-

res, les fêtes et rituels, les conceptions de l'Au-Delà, et le riche corpus mythologique, en partie d'origine hattite et souvent associé aux rituels, en partie d'origine hourrite. Les deux derniers chapitres présentent la capitale, Hattuša, et les relations avec le monde mycénien. L'appareil critique, volontairement réduit, est regroupé en fin de volume. La bibliographie privilégie heureusement les titres récents, et un index renvoie de façon commode aux noms propres et aux principaux thèmes traités.

À l'intérieur de chaque chapitre, les évolutions chronologiques sont notées, et des comparaisons sont proposées, avec le monde classique (pour des pratiques telles que la crémation des morts, pour certaines conceptions de la vie *post-mortem*, pour la technique de l'auguration), ainsi qu'avec le monde sémitique du Proche-Orient ancien, auquel les Hittites ont beaucoup emprunté (le système d'écriture cunéiforme, ou la divination par haruspicine). L'image qui se dessine est celle d'une civilisation originale, pénétrée d'influences multiples, ayant su intégrer les expériences des divers peuples d'Anatolie et des voisins proches, comme l'attestent les nombreux textes rituels rédigés dans des langues diverses, et tissant avec les autres grandes puissances contemporaines des relations parfois conflictuelles, mais souvent aussi économiques et culturelles : en témoignent ces médecins égyptiens ou babyloniens invités à la cour hittite, que le roi avait bien du mal à laisser repartir. Le dernier chapitre s'intéresse au contraire aux influences que le monde hittite a pu exercer sur la Grèce, en particulier dans la transmission des mythes hourrites ou sémitiques dont les échos dans les poèmes homériques ou la *Théogonie* d'Hésiode sont repérables : l'auteur reprend alors les analyses de M. L. West et de W. Burkert, mais en proposant de faire remonter les contacts au Bronze récent, période d'apogée de la civilisation hittite, même s'il est certain que ces échanges se sont poursuivis à l'âge du fer.

Les sources hittites proviennent surtout de la capitale, Hattuša (site de Boğazköy), mais T. Bryce a aussi utilisé les lots d'archives trouvés ces dernières décennies sur divers sites d'Anatolie centrale, comme Maşat Höyük, Kuşaklı et Ortaköy, localité qui correspond probablement à l'antique Sapinuwa. Les tablettes issues de ces villes de province apportent un éclairage précieux sur l'administration de l'empire à l'échelle régionale. La riche documentation trouvée chez les vassaux des Hittites, à Ras Shamra (antique Ugarit) ou Meskene (antique Emar) en Syrie est elle aussi mise à contribution. Elle montre précisément comment se réglait les problèmes politiques dans ces petits États soumis à l'empire, soit à l'échelon local, soit par intervention du vice-roi en poste à Karkemiš, soit enfin par décision du grand roi hittite. Elle donne aussi des informations sur l'organisation du commerce international. Les citations des documents antiques donnent un caractère vivant à l'ouvrage, tout en aidant le lecteur à pénétrer dans l'univers social, économique, voire intellectuel des Hittites. L'auteur analyse également les données archéologiques, qu'il s'agisse des découvertes récentes à Hattuša (fouille des silos) ou de l'archéologie sous-marine (épaves du cap Gelidonya et d'Ulu Burun), et les représentations figurées comme les reliefs sculptés d'Alaca Höyük et de Yazılıkaya. Néanmoins ces diverses sources, en particulier les types de documents écrits exploités dans chaque chapitre, auraient mérité une présentation un peu plus développée : les références données en note aux tablettes publiées dans les séries *KUB* ou *KB*, claires pour les hittitologues, resteront obscures aux profanes, et quelques lignes indiquant le contenu des documents en question auraient été les bienvenues. Autre regret : les deux cartes qui figurent au début du livre sont trop sommaires et omettent un certain nombre de sites localisés et fouillés, pourtant abondamment évoqués dans le texte.

Ces quelques critiques n'atténuent en rien les grandes qualités du travail de T. Bryce, à la fois savant et d'accès agréable. Il sera fort utile aux historiens de l'Antiquité, tant aux spécialistes des civilisations du Proche-Orient ancien qu'à leurs collègues d'histoire classique, qui y trouveront plusieurs points de comparaison avec le monde grec et même latin. Tous y apprécieront une information de première main, qui fait la part belle aux découvertes récentes sur l'Empire hittite.

Brigitte LION.

Laura K. McClure, *Sexuality and gender in the classical world. Readings and Sources*, Blackwell Publishers, 2002, 318 p.

D'abord destiné aux étudiants, ce livre a une finalité extrêmement pratique liée à la façon dont les cours sont dispensés dans les universités américaines. Il s'agit de livrer un ensemble d'articles que les étudiants devront avoir lu pour leur cours de *gender and sexual studies* dans le monde classique, ce qui leur évitera d'avoir à la fois à les chercher et à les photocopier. L'objectif pédagogique d'une telle publication détermine le choix des articles réédités – ceux d'auteurs reconnus et dont les contenus permettent d'embrasser un certain nombre de thèmes que les étudiants devront maîtriser – de même que la présentation d'ensemble qui associe à chacun des articles un ou plusieurs extraits de « sources ». Il faut ainsi d'emblée saluer cette originalité éditoriale qui pourrait faire école en France, la démarche devant permettre à l'étudiant de comprendre comment se construit un raisonnement intellectuel à partir d'un échantillon du matériel dont dispose le chercheur. Une introduction d'une dizaine de pages permet à l'éditrice de dresser un rapide bilan historiographique de la thématique des *women's studies* et de faire ainsi comprendre au lecteur que la sexualité en est devenue la thématique centrale et le *gender* son outil conceptuel indispensable. Nous y reviendrons. Les essais, publiés entre 1968 et 1997, sont ensuite répartis en trois rubriques inégales : Grèce, Rome, et Tradition classique.

La partie consacrée à la Grèce regroupe quatre essais : *Classical Greek Attitudes to Sexual Behaviour* (1984) de Kenneth J. Dover, *Double Consciousness in Sappho's Lyrics* (1990) de John J. Winkler, *Bound to Bleed Artemis and the Greek Woman* (1983) d'Helen King et *Playing the Other : Theater, Theatricality, and the Feminine in Greek Drama* (1985) de Froma I. Zeitlin. L'article de Dover synthétise le résultat de ses recherches sur la société athénienne face à la sexualité (réclusion des femmes, lois contre l'adultère et relations sexuelles hors mariage, prostitution, homosexualité masculine) à travers les discours des orateurs et les textes philosophiques du IV^e siècle avant n.è. La sexualité dont il est question se révèle être une série d'attitudes, de comportements et de prescriptions touchant ce que les Grecs nommaient *eros* – le désir amoureux – qu'il soit dirigé vers l'un ou l'autre sexe, sur le lien de *philia* – amitié – qui pouvait unir de tels partenaires, sa réciprocité et son caractère hiérarchique. L'article de Winkler a l'intérêt d'orienter la curiosité des étudiants vers le monde mal connu et mal documenté de l'homosexualité féminine (ignoré par l'article de Dover), mais il le fait d'un point de vue très littéraire qui ne peut manquer de laisser l'historien sur sa faim. L'auteur formule ici l'hypothèse d'un « biculturalisme » de Sappho dont la poésie intègre le vocabulaire de la tradition héroïque et masculine tout en l'appliquant au monde privé et féminin qui est le

sien. Cet exemple permettrait ainsi de souligner la capacité de résistance et d'inventivité des femmes, capables d'élaborer une « contre-culture » qui leur soit propre dans une société où la ségrégation sociale des sexes était très forte. Le propos d'Helen King, spécialiste du corpus hippocratique (voir notamment son *Hippocrates' Woman*, publié en 1998, qui examine les thèses de Thomas Laqueur, *La fabrique du sexe*, 1992, trad. de l'édition anglaise, 1990), est ici de dessiner les contours d'une pensée grecque de la femme et du féminin, à travers à la fois les mythes liés à Artémis et le traité médical *Peri Parthenion*. Artémis est la divinité qui préside à la fois aux mouvements du sang et aux changements de statut des femmes. Elle étouffe, causant suffocations ou étranglements, mais libère aussi grâce aux accouchements. Ces fonctions d'Artémis soulignent les deux aspects du féminin dans le corpus hippocratique : la crainte qu'inspire le corps fermé de la *parthenos*, jeune fille non mariée, menacée d'étouffement voire de folie, et les valeurs positives attachées à celui de la *gynè*, la femme devenue mère qui est heureusement libérée de ses flux, non seulement par ses règles mais aussi par des relations sexuelles régulières. Enfin Froma Zeitlin s'attache à une autre catégorie de source, le théâtre, et y voit le genre littéraire où s'exprime au mieux la fonction sociale du féminin, celle de subvertir l'ordre politique en exprimant le refoulé (le féminin exprimant l'altérité) et ceci afin de renforcer la conscience virile du citoyen. L'analyse débute avec la pièce d'Euripide, *Les Bacchantes*, et le travestissement en femme de ses deux personnages principaux, le dieu Dionysos et Penthée le roi de Thèbes. Dionysos, dit *pseudanèr* (faux mâle), atteste de la coïncidence possible du masculin et du féminin, un féminin valorisé par le pouvoir divin. Mais le féminin instrumentalisé dans le travestissement peut aussi se révéler extrêmement négatif : en se déguisant en femme le roi tombe dans le piège mortel que lui a tendu Dionysos. Pour les vrais hommes jouer la femme s'avère un danger réel.

La partie consacrée à Rome regroupe également 4 articles : *The Silent Women of Rome* (1968) de Moses I. Finley, *The Body Female and the Body Politic : Livy's Lucretia and Virginia* (1992) de Sandra R. Joshel, *Mistress and Metaphor in Augustan Elegy* (1989) de Maria Wyke, et *Pliny's Brassiere* (1997) d'Amy Richlin. Le premier essai expose les difficultés que rencontre tout historien désireux de retrouver la réalité sociale des femmes romaines dans la mesure où les sources émanent des hommes. Avec prudence, Finley dresse le panorama d'une société très patriarcale où les femmes, sans nom individuel, servent au mieux de faire-valoir à leurs maris. En insistant ici sur le taux élevé de la mortalité féminine, le célibat masculin temporaire mais prolongé (armée), la fréquence des divorces et des remariages, Finley souligne la fluidité des relations hommes-femmes. Si des expressions spontanées féminines sont envisageables, dans la sphère religieuse et dans l'engouement pour les jeux, elles ne s'expriment que dans les formes que les hommes construisent pour elles et l'idéal normatif auquel les femmes romaines semblent se soumettre reste celui qu'expriment les épitaphes : bonne mère et fidèle épouse. Dans une perspective totalement différente, le second essai pose la question du rôle du rapt ou du viol des femmes dans l'histoire des origines de la cité. L'auteur examine la façon dont l'historien Tite-Live utilise les anecdotes du viol puis du suicide de Lucrèce par Sextus Tarquinius et du rapt de Virginia par le magistrat Appius Claudius pour justifier un changement de régime décisif : d'abord le renversement de la monarchie, en 509, puis la restauration du tribunal de la plèbe en 450. Si la sexualité des filles, et surtout leur chasteté, est associée à l'honneur de leurs parents masculins, elle fonctionne aussi comme une métaphore de l'espace gouverné par les hommes. Joshel pointe le parallélisme entre femmes et esclaves, et insiste sur l'asymétrie des corps féminins et masculins, ceux des hommes étant actifs, agents

de l'histoire, tandis que ceux des femmes sont réduits dans quelques figures narratives mythiques qui leur confèrent un caractère spatial et abstrait. L'article suivant pose également le problème de l'articulation entre les vies des femmes, réelles, et les discours sur les femmes. En affirmant la nécessaire prise en compte de la spécificité des genres littéraires avec les contraintes qui leur sont propres, Wyke s'inscrit contre un certain courant historiographique tenté par l'assimilation des héroïnes, comme la Cynthia des poèmes de Properce, avec des femmes réelles. Elle préfère remarquer que le discours sur la sexualité dans les élégies renverse les codes de la société romaine : c'est le héros qui est loyal envers sa maîtresse et non l'inverse, et c'est encore lui qui se dit l'esclave de son amante. Les élégies refléteraient-elles un mouvement de libération des femmes, supposé avoir eu lieu au I^{er} siècle avant notre ère ? Là encore l'auteur évoque les difficultés à traiter les sources sur les femmes « émancipées » comme des documents réalistes, en prenant l'exemple de la Sempronia mise en scène par Salluste qui s'insère, dit-elle, dans une logique politique puisqu'elle apparaît comme une contrepartie féminine de Catilina. En s'interrogeant sur la remarque énigmatique faite par Pline dans son *Histoire naturelle* (28,76) – « Je trouve qu'un soutien-gorge enroulé autour de la tête en soulage les douleurs » –, A. Richlin propose une analyse de la symbolique des fluides féminins (salive, sang, sueur, lait) et souligne la valeur très ambivalente du sang et celle, tout à fait positive, du lait.

La troisième partie du livre, sur la Tradition classique, est constitué par un unique essai, celui de P. K. Joplin, *The voice of the Shuttle is ours* (1984), qui fait référence à la navette que manœuvre Philomèle après avoir été violée par Térée. Le tissage lui permet de raconter l'histoire dont elle a été victime, cette histoire que Térée, en lui coupant la langue, lui avait interdit de révéler. La navette, symbole de l'activité féminine par excellence, se fait ainsi métaphore de la résistance pacifique des femmes dans le monde, et particulièrement dans l'Antiquité, où elles n'ont pas eu la parole et ont subi une sexualité souvent violemment imposée. Cette interprétation globale et féministe de l'histoire des femmes dans l'Antiquité devrait évidemment déboucher avec les étudiants sur une discussion à propos des bénéfices et des limites de ce genre de lecture qui conjoint étroitement militantisme et ambition scientifique.

Au vu de l'ensemble des essais rassemblés ici, la question que posait Finley en 1968 mérite toujours d'être largement commentée car il semble bien qu'elle reste une préoccupation méthodologique pour tous ceux qui travaillent dans le champ des *women's studies*. Si les études sur les femmes auxquelles se réfère L. McClure dans son introduction ont d'abord été animées par le souci largement revendiqué par les féministes de faire entendre la voix des silencieuses de l'Histoire, et s'inscrivaient donc dans la perspective d'histoire sociale que traçait déjà Finley (et ceci concerne aussi les essais de Dover et de Richlin), les sciences sociales ont dans le même temps popularisé une approche constructiviste, que l'on dit souvent « littéraire » car elle tend à ne raisonner que sur les seuls discours, et qui conduit parfois à faire oublier la société et les femmes. L'article de Wyke, sans vouloir lui retirer son intérêt, en est un exemple significatif. L'extrême rareté des sources émanant des femmes – Sappho étant l'exception – signifie-t-elle que les hommes parlant des femmes parlent toujours d'eux-mêmes ? Le premier volume, consacré à l'Antiquité, de *l'Histoire des Femmes en Occident* (George Duby et Michelle Perrot (éd.), Rome-Bari, 1990, Plon, 1991 – rééd. Perrin Tempus, 2002, vol. I, *L'Antiquité*, sous la direction de Pauline Schmitt Pantel, ouvrage non cité en bibliographie) montre que les historiens peuvent, avec leur méthode critique d'analyse des sources, faire l'histoire des femmes, ou des fem-

mes et des hommes, même avec des sources dites masculines (tout récemment voir le livre de Nancy S. Rabinowitz et Lisa Auanger (éd.), *Among Women*, 2002, qui adopte une démarche similaire).

La perspective que propose L. McClure correspond à une certaine utilisation, davantage littéraire qu'historique, du terme de *gender*. Le volume encourage les lecteurs, dit l'éditrice, à considérer le « genre et la sexualité comme des catégories culturellement déterminées et socialement construites » (p. 1), définition sur laquelle tout le monde s'accorde, et renvoie, pour qui voudrait comprendre cet apport conceptuel, aux deux derniers volumes de l'*Histoire de la sexualité* de Michel Foucault (traduits en anglais en 1985 et 1986) plutôt qu'aux travaux de l'historienne Joan Scott (voir son article de l'*American History Review*, 91, 1986, p. 1053-1075, cité en bibliographie). On comprend que le terme de *gender* est en fait utilisé ici comme un chapeau suffisamment large pour abriter les femmes, le féminin, la sexualité, et le masculin (même si cet aspect est mal représenté et on renverra à Lin Foxhall et John Salmon, *Thinking Men, Masculinity and its Self-Representation in the Classical Tradition*, London - New York, Routledge, 1998). Le panorama, qui entend « ratisser large », a donc pour effet de masquer les désaccords qui séparent certains auteurs et qui sont liés à l'usage que les études classiques et féministes peuvent, ou non, faire de Foucault (rendus explicites dans David H. J. Larmour, Paul Allen Miller, et Charles Platter (éd.), *Rethinking sexuality. Foucault and Classical Antiquity*, avec notamment la prise de position très ferme d'Amy Richlin contre Foucault et ses disciples), de gommer les effets de génération en faisant néanmoins une large place à une perspective constructiviste centrée sur les sources littéraires et les « stratégies discursives » dont on peut dire qu'elle a dominé l'historiographie anglo-américaine des années 1990 (voir par exemple J. J. Winkler, *The Constraints of Desire: The Anthropology of Sex and Gender in Ancient Greece*, 1990 ; M. Wyke (éd.), *Parchments of gender: Deciphering the bodies of antiquity*, 1998 ; ou S. R. Joshel et S. Murnaghan (éd.), *Women and slaves in Greco-Roman culture*, 1998). L'introduction et la bibliographie générale ajoutée en fin de volume (incomplète du point de vue historique et européen) ne peuvent en effet à elles seules remplacer les commentaires attendus pour chacun des essais et éclairer ainsi leur propos à la lumière des vifs débats propres à cette thématique du genre, des femmes, et de la sexualité. J'en donnerai deux exemples.

Certes Dover est un auteur « incontournable » pour comprendre la sexualité en Grèce ancienne mais son livre, *Greek Homosexuality* a été édité il y a maintenant vingt-cinq ans (avec certes une nouvelle postface dans la réédition de 1989) et depuis, Foucault, qui a utilisé Dover, a considérablement popularisé la thèse d'une sexualité politisée, construite au travers de rapports de pouvoir et de domination, en soulignant d'ailleurs la pertinence déjà notée par Dover de l'opposition actif/passif davantage que celle homme/femme. Mais cette interprétation, largement systématisée par David M. Halperin (*Cent d'ans d'homosexualité et autres essais sur l'amour grec* (1990 pour l'édition américaine), Paris, 2000) et d'une façon plus nuancée par John J. Winkler (« Laying down the law: The oversight of men's sexual behavior in Classical Athens », dans D. Halperin, J. J. Winkler, et F. Zeitlin (éd.), *Before Sexuality. The construction of erotic experience in the ancient greek world*, 1990, p. 171-209), doit maintenant être discutée en intégrant les études et parfois les critiques qui ont été formulées depuis, notamment par Bernard Sergent, *L'Homosexualité dans la mythologie grecque*, Paris, 1984, Eva Cantarella, *Selon la nature, l'usage et la loi. La bisexualité dans le monde antique*, Paris, 1991 (1988 pour l'édition italienne), David Konstan, *Sexual Symmetry. Love in the Ancient novel and related Genres*, Princeton, 1994 et James N. Davidson, *Courtesans and Fishcakes. The consuming passions of Classical*

Athens, New York, 1998. Or aucun de ces ouvrages n'est cité dans la bibliographie générale.

On pourrait faire la même remarque à propos des essais de J. J. Winkler et de F. Zeitlin dont l'approche, dans une perspective d'anthropologie historique largement influencée par le structuralisme, demanderait à être réactualisée : les couples d'opposition assez systématiquement utilisés féminin-privé / masculin-public, ont fait l'objet depuis les publications de ces essais de récusations assez nettes (François de Polignac et Pauline Schmitt Pantel (éd.), « Public et privé en Grèce ancienne : lieux, conduites, pratiques », *Ktéma* 23, 1998 ; Lisa C. Nevett, *House and Society in the Ancient Greek World*, Cambridge, 1999, notamment p. 174 : « I argue that the principal form of house considered here, the single-entrance courtyard house, was a product of social pressures which required the separation of female family members from male guests, rather than division between men and women *per se* »). Il paraît difficile de ne pas tenir compte de ces infléchissements qui correspondent à un souci assez partagé de ne pas isoler le « genre » des autres catégories qui construisent l'individu, et plus généralement de se méfier des concepts modernes qui risquent de masquer les réalités antiques. Ceci dit, l'article de Zeitlin, en mettant l'accent sur la fonction politique du féminin, soulignée dans le théâtre attique, ouvre avec bonheur sur la production brillante et stimulante d'une de ses collègues françaises récemment disparue, Nicole Loraux, dont on aurait aimé que la bibliographie générale tienne davantage compte pour rendre au moins justice du dialogue qui unissait ces deux grandes hellénistes (que l'on peut repérer dans les notes de l'essai de Zeitlin) et de la place singulière que tenait N. Loraux dans ce champ d'étude. Je citerai donc ici ses ouvrages qui devraient prolonger la réflexion sur ce thème : *Les enfants d'Athéna : idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes*, 1981 (uniquement cité dans la note 22 de la p. 135) ; *Façons tragiques de tuer une femme*, 1985 ; *Les expériences de Tivérios : le féminin et l'homme grec*, 1989 ; *Les mères en deuil*, 1990 ; *La voix endeuillée : essai sur la tragédie grecque*, 1999 et le collectif *La Grèce au féminin*, publié en italien en 1993 et dont la traduction française est sortie aux Belles Lettres au printemps 2003.

Malgré les lacunes bibliographiques et le regret de ne pas avoir davantage d'ouvertures sur la production actuelle des *gender's studies*, ce livre remplit sans contester son objectif : être un outil pédagogique pour tous ceux qui sont intéressés par le champ de recherche sur le genre en apportant des éléments qui permettent d'éclairer sa constitution et en montrant la variété des approches, historiques, littéraires, féministes. Les étudiants non avertis ne pourront se passer d'un véritable commentaire mais, dans l'optique américaine, ce commentaire revient au cours.

Violaine SÉBILLOTTE-CUCHET.

The New Cambridge Medieval History, III, c. 900 - c. 1024, dir. Timothy Reuter, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, xxv et 863 p.

La parution de chaque volume de la nouvelle histoire médiévale de Cambridge mérite d'être saluée comme un événement historiographique de relief. Du point de vue éditorial, tous les ingrédients sont réunis pour produire un ouvrage de synthèse destiné à perdurer : presque un millier de pages, belle maquette, bibliographie à jour, cartographie de qualité, cahier photographique, tableaux de

filiation, index... Plus important encore, les 24 collaborateurs comptent ici parmi les meilleurs spécialistes de la question. Ils proviennent d'horizons géographiques différents, même si, par la force des choses, anglophones britanniques (onze) ou américains (deux) représentent la moitié des auteurs, mais Allemands, Français, Italiens, Polonais ou Autrichiens sont également au rendez-vous. Aux origines nationales disparates, force est d'ajouter la diversité d'intérêts et le choix de la liberté individuelle au détriment de l'unité de l'ensemble pour comprendre l'impression de morcellement, toute normale au demeurant, que dégage un tel ouvrage. Certains auteurs privilégient la synthèse et la réflexion générale, et d'autres l'analyse et les données factuelles. Il n'empêche que cette variété est une richesse supplémentaire, qui transparaît souvent dans la multiplicité, l'originalité et la nouveauté des problématiques mises en œuvre. Les chapitres ont été regroupés en trois parties : thèmes généraux (monde rural, villes et commerce, gouvernants et gouvernés...), Europe postcarolingienne (Empire ottonien, Lotharingie, Francie occidentale, Angleterre) et Europe non carolingienne (Russie, Bohême, Pologne, Hongrie, Bulgarie, Byzance, al-Andalus, sud de l'Italie et royaumes hispaniques).

Dans une introduction superbe, le regretté Timothy Reuter, décédé peu après la parution de ce livre, donne pourtant une unité à cette apparente hétérogénéité. Nul plus que cet Allemand devenu professeur à Southampton était prédisposé à opérer la synthèse de chapitres aussi distincts. Après avoir mitigé, comme on pourrait s'y attendre, les étiquettes faciles accolées à ces *dark ages*, le maître d'œuvre, tout en reconnaissant la violence omniprésente au cours de la période, défend l'originalité de sa culture. À ses yeux, la documentation de la Péninsule ibérique, du sud de la France ou de l'Italie nuance largement l'idée du déclin de la *literacy*, en particulier de l'écriture pragmatique, dont le recul est compensé par les moyens oraux, rituels et symboliques de communication qui laissent, par définition, peu de traces d'archives. Une telle vision de la culture politique du X^e siècle est largement tributaire des études de Gerd Althoff, dont la collaboration à ce volume, relative à la Saxe et aux Slaves de l'Elbe, accorde une large place aux conjurations, assemblées, soumissions, versements de tributs ou conclusions de paix, abordés sous le prisme du langage gestuel. On sait combien *The Dangers of Ritual* de Philippe Buc, paru encore plus récemment, nuance à son tour un tel schéma, fondé en grande partie sur l'idée de théologie politique, chère à la philosophie politique allemande des années 1930, pour laquelle tout pouvoir n'est que rituel. Ces critiques montrent, si besoin était, que l'abandon du pessimiste « siècle de fer » de Baronius ne saurait nous faire tomber dans un enthousiaste « siècle d'or ». On reste ainsi un peu sceptique devant la tentative des auteurs du volume de combattre l'idée de stagnation artistique, sous prétexte de quelques rares bâtiments religieux, mais surtout d'ivoires, orfèvrerie ou enluminures, voire de nier le recul de la vie intellectuelle, en dépit de la diminution du nombre des écoles dès la fin du IX^e siècle. Aucune construction politique ou culturelle cohérente ne saurait subsister alors que l'usage de l'écrit recule !

Les auteurs sont, bien entendu, conscients du problème. En tout cas, la présentation de la documentation de la période par Timothy Reuter est profonde. C'est avec finesse que sont abordés les liens entre fiction et réalité dans les sources narratives, alors que rien, ou presque, ne différencie alors historiographie d'hagiographie dans le récit des actions individuelles et collectives. La démarche positiviste privilégiant l'acte diplomatique est également battue en brèche, puisque la part de narration est notable dans les notices encadrées dans les chartes. Aussi biaisé soit-il, notre regard sur l'évolution sociale n'en traduit pas moins de profondes transformations, décrites par R. Fossier dans son chapitre sur la vie des

campagnes, où « encellulement », naissance du village et sédentarisation de l'aristocratie sont à l'honneur ; P. Johaneck parle aussi de début de « révolution » commerciale au ^x siècle. Fin de l'ordre postromain ou mutation de l'an mil sont au cœur de maints débats présentés dans cet ouvrage, même si les rythmes chronologiques diffèrent du tout au tout selon les espaces abordés. Dans sa présentation de l'Église occidentale, R. McKitterick montre le rôle prépondérant de l'évêque, tandis que les conciles se réunissent de moins en moins ; Joachim Wollasch insiste sur la montée de l'*ordo Cluniacensis*, qu'il faut davantage envisager comme une forme de vie que comme un corps légalement constitué.

L'idée de fragmentation, renforcée par l'agencement même de cet ouvrage, est présente dans toutes ses pages. On retiendra la présentation des pouvoirs par J. Nelson, qui insiste sur les formes de gouvernement décentralisées et sur le consensus politique : rébellion et justice privée se justifient d'autant plus que le système peut se passer du gouvernement direct du roi, à l'égard duquel les chefs régionaux entretiennent des liens de fidélité. La principauté territoriale est au cœur de la plupart des chapitres relatifs à l'Occident postcarolingien. Pour la France septentrionale, D. Bates reprend le débat de la légitimité ou de la violence dans la naissance des principautés, autour des concessions territoriales ou des usurpations en faveur de ducs, comtes et familles locales, parmi lesquelles les Robertiens se taillent la part du lion. Pour le Midi, la vaste synthèse de M. Zimmermann, attentive à la nature des sources, montre toute la cohésion d'une région où « le roi règne, mais ne gouverne pas ». Le lecteur trouvera également des ouvertures passionnantes sur les plus éloignés mondes slaves, byzantins ou musulmans d'Occident. Cette synthèse solide lui rendra bien des services.

Martin AURELL.

Zones côtières littorales dans le monde méditerranéen au Moyen Âge : défense, peuplement, mise en valeur, Actes du colloque international organisé par l'École française de Rome et la Casa de Velásquez, en collaboration avec le Collège de France et le Centre interuniversitaire d'histoire et d'archéologie médiévales (UMR 5648 - Université de Lyon II - CNRS - EHESS), Rome, 23-26 octobre 1996, édités par Jean-Marie Martin, *Castrum* 7, collection de l'École française de Rome 105/7 – collection de la Casa de Velásquez 76, Rome-Madrid, 2001, 578 p.

Une conjonction de coordination et un nom auront évidemment sauté dans le titre : il faut y lire « Zones côtières et plaines littorales dans le monde méditerranéen... », comme le restituent Pierre Toubert en introduction (p. 2) et Giovanni Cherubini en conclusion (p. 569). Cette coquille (?) a paradoxalement le mérite d'attirer l'attention sur le soin apporté à la définition du sujet par les organisateurs de ces 7^{es} rencontres *Castrum*. Pour rester fidèle à la thématique générale, énoncée en 1981 et toute consacrée à l'étude des formes de l'*incastellamento*, il fallait éviter d'embarquer les débats dans une analyse des activités maritimes, les orienter plutôt sur la recherche des modalités et des éventuelles spécificités de l'exploitation « terrienne » de ces côtes ; il s'agissait d'envisager ces dernières non comme des « bords

de mer » mais comme des « bords de terre », de les appréhender moins comme des frontières avec un « au-delà des mers » que comme des périphéries intégrées aux activités d'entités politiques et socio-économiques terriennes.

Le cap a été parfaitement tenu dans les 23 communications présentées et si Patrick Gautier Dalché a parlé des cartes marines, c'est pour suggérer que ces représentations du littoral sont non seulement des aides à la navigation nécessaires aux marins mais aussi des encyclopédies de culture pratique des pays, utiles aux marchands et hommes de guerre embarqués ; si Henri Bresc a dressé un tableau de la pêche en mer pratiquée en Provence, Sardaigne et Sicile, c'est que l'activité n'est en rien hauturière mais qu'au contraire elle accroche ses grosses installations fixes (madragues et pêcheries) aux amers, aux lagunes et aux estuaires, qu'elle associe les savoirs halieutiques et marins (éthologie des espèces, connaissance des fonds et des courants) à un système très terrestre d'encadrement, d'organisation et de finalisation du travail.

Des rivages continentaux (Bithynie, Maghreb, Languedoc et Roussillon), des péninsules italienne et ibérique et des îles (Thasos, Sardaigne, Sicile et Corse), les contributions ont apporté une belle moisson d'informations sur les milieux côtiers, leurs modes de peuplement et d'exploitation. L'ensemble n'ignore certes pas les XIII^e-XV^e siècles : certaines contributions prennent en écharpe l'ensemble du millénaire médiéval. Mais il n'est pas surprenant, Méditerranée et *Incastellamento* obligeant, qu'il soit surtout centré sur la transition Antiquité / Moyen Âge et sur la mutation de l'an mil. Le dossier rassemblé met d'autre part en valeur l'indispensable démarche interdisciplinaire dans ce champ de la recherche qui ne peut vraiment fonctionner sans l'apport conjoint des sciences de la vie, de la terre et des sociétés. L'apport de l'archéologie, non seulement de la fouille des habitats mais aussi de la sédimentologie et des analyses de laboratoire qui les prolongent, y est majeur bien que récent : essentiel car ces périodes hautes accusent ici comme ailleurs un déficit scripturaire certain ; récent car si le cadre conceptuel de la « Non Site Archaeology » est déjà ancien, il est resté longtemps pionnier et c'est seulement depuis quinze ans au plus que l'argent de l'Archéologie préventive liée aux « Grands Travaux » donne les moyens d'aborder efficacement la puissance des colluvionnements et l'importance des divagations fluviales caractérisant les paysages méditerranéens. Car, et c'est là le premier caractère commun à l'ensemble des littoraux étudiés, la nature y est riche mais moins domestiquée qu'ailleurs, les installations humaines y restent fragiles et précaires faces aux colères climatiques et à leurs conséquences sédimentaires, hydrauliques et biologiques. Les points de rencontre entre le « déterminisme naturel » et le « possibilisme culturel » y sont multipliés, exacerbés : ils constituent des points de vue d'autant plus remarquables sur cette dialectique entre l'homme et son milieu qu'ils se nourrissent aussi des conflits humains. Les littoraux en effet, et c'est le second trait commun révélé par les différentes contributions, respirent fortement au rythme des aléas politiques : tour à tour no man's land en friches, murailles hérissées ou aires de contacts densément mises en valeur, ils sont les chambres d'amplification des mutations politiques, économiques et sociales.

Marais et lagunes ont ainsi retenu l'attention de nombreuses études. Le milieu est certes hostile car mouvant, impénétrable et porteur de maladies ; mais il est non moins attractif car protecteur et riche de sa faune, de sa flore et de ses potentialités agropastorales pour qui sait mobiliser moyens techniques et financiers afin de maîtriser l'eau et assécher les marais, drainer les sols, construire les pêcheries et les moulins. C'est le cas des plaines littorales de la France méditerranéenne que Rome a su densément exploiter (Ph. Leveau).

Mais avant qu'une institution riche et puissante – l'État, la cité ou l'Église – ne les investisse, les littoraux restent des « saltus » extensivement utilisés par des communautés périphériques, des zones faiblement peuplées et donc les lieux possibles d'aventures individuelles plus ou moins pilotées ou récupérées par les États. Les Maures installés en Provence au ^x^e siècle en donnent un bon exemple. Ils restent certes évanescents : sous le castrum du ^{xiii}^e siècle de La Garde-Freinet, ils n'ont apparemment laissé aucune trace et leur présence n'est physiquement attestée que sur la côte, par quatre épaves d'origine andalouse retrouvées entre Marseille et Cannes. Mais les documents écrits les signalent dans la presqu'île de Saint-Tropez et à l'affût sur les cols alpins, les montrent suffisamment motivés pour s'accrocher jusqu'en 972 malgré les défaites de 941 et de 942 : ces Arabes d'Espagne étaient-ils de simples pillards ou bien poursuivaient-ils, en éclaireurs, quelque ambition terrestre (Ph. Senac) ? Le cas de la colonisation berbère de la côte orientale d'Al-Andalus et des îles Baléares n'est pas moins suggestif : dès 711, dans un contexte de rapports distendus avec le pouvoir de Cordoue, le mouvement migratoire paraît important et le milieu d'accueil suffisamment vide pour que les nouveaux venus n'aient point de peine à garder leurs structures socio-économiques et leur mode d'exploitation clanique des terres (P. Guichard ; M. Barcelo).

Mais les États ne peuvent se désintéresser longtemps de ces espaces mouvants de marges et de frontières : ils doivent être défendus et appropriés, au moins fortifiés, au mieux protégés et peuplés, « enchâtelés » et « encellulés ». C'est ainsi qu'en 854, le pape Léon III offre aux habitants de l'ancien port de Centumcellae – la future Civita Vecchia – un refuge contre les raids sarrazins sur une hauteur dominant à l'est la plaine maritime fertile : avec le *castrum* de Cencelle, il marquait aussi le paysage de sa présence, affirmait son autorité sur un temporel se transformant alors en État (F. Bougard et L. Pani-Ermini). C'est ainsi que les côtes de l'île montagneuse de Thasos, qui concentraient l'occupation aux temps de la *pax romana*, ne deviennent à partir du ^{viii}^e siècle qu'un glacis fortifié laissé aux militaires, abandonné des habitants réfugiés dans les montagnes centrales (S. Dadaki et Ch. Giros). C'est avec 26 fortifications – une tous les 6 km – que les 150 km de côte de la riche plaine de Kairouan furent défendus contre les Byzantins à partir du ^{viii}^e siècle (M. Hassen) et que les caps et les estuaires des 1 000 km de la façade atlantique d'Al-Andalus furent hérissés de postes de vigie, de tours fortes, d'enceintes refuges et de ribat aux fonctions militaires et religieuses à partir de 844 et le sac de Séville par les Vikings (Ch. Picard). En Italie du Sud, l'État, romain puis tour à tour byzantin, normand et souabe, est resté suffisamment fort pour assurer, plutôt bien que mal, la sécurité des façades maritimes si nécessaires à leurs ambitions (J.-M. Martin et G. Noyé) ; ce ne fut pas le cas de la Corse dont les habitats, entre ^{xi}^e et ^{xv}^e siècle, sont à 95 % installés sur les hauteurs et dont les plaines côtières ne sont occupées que par de rares et épisodiques communautés de pasteurs, de pêcheurs et de sauniers d'une part, par quelques villes fortifiées assurant le lien avec le continent d'autre part (D. Istria). Sur le littoral catalan (P. Bonassie) et languedocien (M. Bourin *et al.*), le dépeuplement et l'abandon des terres à partir du ^{vi}^e siècle sont évidents et profitent au fisc qui se constitue de vastes domaines côtiers progressivement redistribués plutôt aux institutions ecclésiastiques qui constituent les premiers noyaux d'un repeuplement et d'une remise en valeur des terres vraiment dynamiques qu'après l'an mil.

L'exploitation enclenche alors un complexe phénomène d'interactions lisibles aussi bien dans la mémoire sociale que sur le terrain : c'est ainsi que les oscillations du niveau des eaux du lac de Nicée se marquent tant dans les cémentations carbo-

natées de ses rives que dans les anomalies topographiques de la cité éponyme ; entre la fondation de cette dernière à l'époque hellénistique et le XIII^e siècle au cours duquel elle est un temps capitale de l'Empire byzantin, la puissance des variations s'élève à 4,5 m ou 5 m et leur rythme apparaît bien calé sur les phases régressives et intensives de l'exploitation du bassin versant (B. Geyer, R. Dalongville et J. Lefort). La maîtrise de cette nature peut être d'un apport économique important : c'est le cas, pour Pise, du labyrinthe aquatique du delta de l'Arno et des ressources minières de la Maremma (C. Wickham). Elle peut aussi être idéologiquement instrumentalisée et être intégrée à la mythologie du pouvoir. C'est assurément le cas de la bonification des plaines côtières de Ravenne et de Terracina que Théodoric, leur promoteur, considérait comme l'une des gloires de son règne et que les historiens de son entourage donnaient comme preuve de l'appartenance du Goth à la civilisation (Andrea Giardina). C'est évidemment le cas, plus au nord sur l'Adriatique, du « miracle vénitien » : les discours officiels l'ont toujours considéré comme la seule œuvre de la providence divine ou des vertus de l'État combattant victorieusement les pulsions destructrices conjuguées des barbares et de l'eau (E. Crouzet-Pavan) ; aujourd'hui encore, certains le défendent contre l'« hypothèse scandaleuse » de l'existence d'une centuriation romaine dans la lagune, reprise dans le tracé des salines et dans le réseau des canaux (J.-C. Hoquet). De ces zones marginales, l'histoire peut donc faire des objets centraux.

Patrice BECK.

Michel Balard et Alain Ducellier (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (X^e-XVI^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, série Byzantina Sorbonensia, 19, 2002, 529 p.

Le GDR 555 du CNRS « Migrations, frontières et sociétés dans le monde méditerranéen médiéval et moderne » a, si l'on ajoute foi à la nostalgie de ses responsables, achevé sa mission en réunissant son quatrième colloque. Rappelons, puisque la modestie interdit à ses organisateurs de s'appesantir sur les recherches passées, les fruits de cette active coopération internationale : dès 1989 ce fut *État et colonisation au Moyen Âge*, en 1995 vint *Coloniser au Moyen Âge*, suivi en 1998 de *Le partage du monde. Échanges et colonisation dans la Méditerranée médiévale*, au total une fort belle moisson. Le présent volume est découpé en cinq parties selon ce classement géographique auquel sont toujours demeurés fidèles les éditeurs de la collection et qui, ici, permet d'examiner successivement les Migrants arméniens et, accessoirement, grecs en Méditerranée (quatre communications étalées du haut Moyen Âge au XVII^e siècle), les Migrants en mer Noire, à Tana, Trébizonde et Constantinople aux XIV^e-XV^e siècles, après quoi un retour est opéré sur les espaces anatoliens et balkaniques (sept contributions, dont une assez démesurée de 80 pages denses, vrai livre dans le recueil et qui nous parle surtout de Gênes et de Venise et d'une grande famille grecque de Constantinople), avant de passer à l'examen d'un vaste ensemble géographique appelé « Italie, Magreb et Atlantique » dont trois communications portent sur l'Espagne, enfin l'ouvrage est clos par « Entre Orient et Occident » qui juxtapose trois études sur la croisade ou le pèlerinage et trois autres sur les établissements de marchands outre-mer et les tentatives d'exploitation économique. Quelques communications démarquent les sources, en particulier les

grandes chroniques de la fin du xv^e siècle et les journaux du siècle suivant, à tel point qu'elles adoptent le style fleuri et quelquefois ampoulé de l'époque, d'autres répètent abondamment ce qu'on a déjà pu lire ailleurs en ignorant une riche bibliographie parue depuis une douzaine d'années, mais, si l'on reconstruit l'ouvrage, on est heureusement frappé par sa richesse et sa diversité. Les auteurs ont en effet abordé une multitude de thèmes, depuis l'établissement temporaire des marchands dans les comptoirs d'outre-mer qui demeurent placés sous la souveraineté du prince étranger, ou le recrutement de mercenaires étrangers qui entrent au service du potentat capable de les payer durant ces temps troublés, bousculés à la fois par la *reconquista* chrétienne dans la péninsule ibérique et l'inexorable avancée des turcs seldjoukides ottomans qui réduisent Byzance déjà fortement entamée par les événements de 1204. Plus que la démographie (bien peu de régions d'Europe souffrent à la fin du Moyen Âge d'un surplus de population et de main-d'œuvre), la religion et la persécution religieuse sont des facteurs déterminants du départ vers des contrées plus accueillantes, les juifs montrant une prédilection pour les cités marchandes italiennes, dalmates ou ottomanes tandis que les arméniens font le déplacement inverse vers l'ouest. On voit que le terme de « diaspora » n'est nullement usurpé, mais on ne se risque pas à l'appliquer aux Grecs après la chute de Constantinople, et encore moins aux Vénitiens qui ont essaimé dans toute la Méditerranée orientale, jusqu'à Tana (étudiée par S. Karpov), dans les ports d'Asie Mineure avant même la première croisade (J.-C. Cheynet), en Terre sainte (D. Jacoby), en Crète et à Chypre (D. Stöckly) car ce concept intègre l'exil forcé, non l'essaimage de vainqueurs qui renforcent leurs positions économiques et militaires dans les territoires conquis, mais quand vient le temps de la défaite, pour échapper au massacre, les colons et leurs familles implorent leur retour dans la mère-patrie qui fait la sourde oreille (B. Doumerc). Ces migrations sont des mouvements d'une grande complexité, les retours sont souvent pathétiques quand les départs étaient pleins d'espoir. Gênes fait l'objet d'une étude spécifique de Laura Balletto qui traite de l'émigration féminine au Levant au xv^e siècle, E. Basso tournant son regard vers le lointain Ponant (les Génois en Angleterre). L'Espagne avait délégué une brillante cohorte (D. Duran, P. Bádenas, M. T. Ferrer I Mallol, M. D. López Pérez, R. Salicru, auxquels on pourrait ajouter D. Valérian qui traite sur la longue durée de la présence andalouse à Bougie). Beaucoup de ces communications s'inscrivent dans un courant d'échanges Espagne-Maghreb, tandis qu'un autre flux de l'expansion ibérique, celui qui touche les grandes îles de la Méditerranée occidentale et le royaume de Naples, n'est pas abordé. Tout se passe comme si la migration devait s'inscrire dans un contexte d'interculturalité pour mériter son statut. À cet égard, c'est probablement l'étude originale de Nora Berend qui répond le mieux à ce critère, puisqu'elle examine l'immigration d'un groupe ethnique issu d'une alliance tribale nomade des steppes et son intégration dans une société sédentaire (les Coumans en Hongrie au temps des invasions mongoles et du roi Béla IV). Ce choix autorise l'examen des conditions de réalisation d'une intégration d'une population en voie de christianisation au milieu de frictions multiples de caractère xénophobe, emprunts linguistiques, port du costume traditionnel, chevelure en nattes, le sommet du crâne étant rasé, utilisation d'une cavalerie légère contre les Mongols ou au service d'autres États menacés par d'autres envahisseurs venus également des steppes, jusqu'à ce que la sédentarisation progressive entraîne la disparition, au cours du xv^e siècle, de cette cavalerie et de son armement, arc et carquois, au profit de l'épée et de la cotte de mailles. L'intégration fut favorisée par le mariage du fils de Béla avec Élisabeth, qui s'intitula fille de l'empereur couman et devint reine de Hongrie. De la même

veine est la belle étude synthétique de Philippe Gourdin : « Les marchands étrangers ont-ils un statut de *dhimmi* ? » de Séville à Alexandrie. On voit l'extension du sujet et sa modernité, puisque, soulignent les deux éditeurs, « le monde méditerranéen fut et demeure le lieu de profonds bouleversements humains que seule une différence d'échelle sépare aujourd'hui de ceux d'hier ».

Jean-Claude HOCQUET.

Helvetia Sacra, section IV, *Les ordres suivant la règle de Saint-Augustin*, vol. 1 : *Les chanoines réguliers de Saint-Augustin en Valais, le Grand Saint-Bernard, Saint-Maurice d'Agaune, les prieurés valaisans d'Abondance*, Bâle et Francfort-sur-le-Main, Helbing & Lichtenhahn, 1997, 568 p. (ISBN 3-7965-1208-9).

Helvetia Sacra, Abteilung I, *Erzbistümer und Bistümer*, band 5, *Das Bistum Sitten / le diocèse de Sion, l'archidiocèse de Tarentaise*, Bâle, Schwabe & Co. AG, 2001, 664 p. + 2 cartes (ISBN 3-7965-1216-X).

Les volumes sur les chanoines réguliers valaisans et le diocèse de Sion constituent les 19^e et 22^e tomes de la collection *Helvetia Sacra*. Consacrée aux établissements ecclésiastiques de l'actuelle Confédération helvétique, cette collection impulsée en 1964 doit atteindre à terme 27 volumes, le dernier d'entre eux devant paraître d'ici cinq années. Alors que les rédacteurs d'*Helvetia Sacra* sont donc sur le point d'achever leur mission, la parution de ces deux nouveaux volumes constitue l'occasion de saluer la réussite d'un projet, qui a permis de mettre au point un instrument de travail de grande qualité dans des délais raisonnables (un peu moins d'un demi-siècle). Il serait souhaitable que ces ouvrages encore trop peu connus soient plus souvent cités dans les bibliographies françaises, d'autant qu'ils contiennent, sous des titres généraux en langue allemande, de nombreux articles francophones, dont le cadre d'étude déborde souvent sur l'espace français. Tel est par exemple le cas pour le volume sur les chanoines réguliers du Valais, qui comporte une très importante contribution à l'histoire de l'abbaye d'Abondance (département de Haute-Savoie), dont les possessions valaisannes font l'objet d'une étude détaillée. Le volume sur le diocèse de Sion n'est pas en reste, puisqu'on peut y trouver une présentation – courte mais néanmoins fort utile – de l'archevêché de la Tarentaise dont l'évêché valaisan était suffragant.

Comme dans les autres volumes, construits sur les mêmes principes, les établissements ecclésiastiques du diocèse de Sion (qui correspond grossièrement à l'actuel canton du Valais), sont étudiés dans la longue durée, de l'Antiquité tardive jusqu'à 1874, cette dernière date étant celle de l'introduction dans la Constitution suisse d'une clause soumettant la fondation de nouveaux diocèses ou établissements religieux à l'autorisation de la Confédération. Menée selon un plan systématique, identique pour tous les volumes, l'étude commence par une série de mots clés (terminologie, patronages, juridictions, temporels, etc.). Elle se poursuit par une histoire générale de l'établissement, suivie d'une présentation très détaillée des archives et de la bibliographie, et se termine par une analyse prosopographique de leurs dignitaires (évêques, abbés, prieurs, prévôts, chanceliers, doyens, vicaires, offi-

ciaux, etc.), qui par sa richesse constitue le joyau de l'étude. Accompagnés d'un index général, de notes détaillées et de cartes – peut-être insuffisamment nombreuses au goût du lecteur étranger – ces volumes très denses offrent au chercheur une véritable mine d'informations bibliographiques et archivistiques. Destinés à traverser les siècles, ils ont été édités avec beaucoup de soin, privant ainsi leurs recenseurs du doux plaisir de pointer une coquille ou une erreur de virgule.

L'intérêt principal de la collection est de ne pas s'être limité à proposer une synthèse des travaux existants : héritiers sur ce point des anciens Mauristes, les rédacteurs d'*Helvetia Sacra* ont animé de véritables équipes de recherche, qui ont systématiquement écumé les archives suisses, italiennes et françaises, permettant de renouveler en profondeur l'histoire ecclésiastique régionale. Ces deux volumes en font une nouvelle fois la preuve : on saluera tout particulièrement le travail de G. Zenhäusern, qui a dépouillé une masse d'archives impressionnantes dans des fonds très dispersés pour dresser une liste très fournie des prévôts du Grand Saint-Bernard, mais aussi la remarquable richesse des notices sur les évêques de Sion de la fin du Moyen Âge que l'on doit à l'érudition de B. Truffer. La parution de ces volumes fera donc date pour l'histoire valaisanne, qui devra désormais prendre en compte les avancées proposées par les rédacteurs d'*Helvetia Sacra* : tirant profit des avancées diplomatiques de P. Rück, G. Coutaz a ainsi totalement renouvelé la liste des abbés de Saint-Maurice d'Agaune au XI^e siècle, que l'on croyait pourtant bien assurée.

Bien évidemment, aucun travail d'érudition ne saurait se prétendre définitif. On pourrait débattre à l'infini de la pertinence de tel ou tel choix critique, revenir par exemple sur les liens de parenté qui auraient rattaché l'évêque Aymon de Belfort à l'archevêque Burchard III de Lyon, ou ergoter sur l'analyse de certains actes, à l'exemple de la donation de 1125 pour la prévôté du Grand Saint-Bernard, qui constitue à tout point de vue un acte si novateur que son authenticité aurait méritée d'être au moins discutée. Sans doute est-ce d'ailleurs là le grand mérite des notices d'*Helvetia Sacra*, qui fournissent à leurs lecteurs les outils nécessaires à leur propre critique, en offrant un dossier archivistique et bibliographique fourni, qui autorise en retour une remise à plat des fondements embrouillés de lointains jugements aujourd'hui dépassés.

Que retenir donc de l'histoire religieuse du Valais, telle que nous la présentent ces deux volumes d'*Helvetia Sacra* ? Sans doute, faut-il d'abord souligner l'importance du thème du martyr de Maurice et de la légion thébaine, dont on croise le souvenir dans la quasi-totalité des établissements ecclésiastiques valaisans. Bien évidemment, les martyrs thébains sont à la source de la fondation en 515 de la très importante abbaye de Saint-Maurice d'Agaune qui édifie en Chablais et dans le bas Valais une enclave immuniste dans le diocèse de Sion. On les retrouve peu ou prou aussi dans les autres établissements ecclésiastiques valaisans, en particulier dans l'évêché d'Octodure-Sion, dont J. Favrod montre que les trois premiers titulaires ne sont connus qu'en tant que hagiographes ou inventeurs des reliques des martyrs de la légion thébaine. Grâce à cette providentielle légion de 6 600 martyrs potentiels, les établissements ecclésiastiques du diocèse de Sion disposaient d'un très important patrimoine de reliques sacrées, qu'ils purent distribuer ou valoriser localement, comme le fit l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune qui conserve aujourd'hui encore une somptueuse collection de reliquaires des XII^e et XIII^e siècles. La richesse de ce patrimoine hagiographique permit aussi aux églises locales de se doter de prestigieuses traditions, à l'exemple de la cathédrale de Sion qui développa le culte de l'évêque Théodule, dans lequel se retrouvent les traces déformées de l'évêque Théodore d'Octodure, inventeur présumé des reliques thébaines à la

fin du IV^e siècle, mais aussi le souvenir de Charlemagne porté par la tradition épique carolingienne.

La présence de la route italienne du Grand Saint-Bernard contribua également à donner aux établissements ecclésiastiques valaisans un caractère bien spécifique. Le développement de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune et de la prévôté du Grand Saint-Bernard fut étroitement déterminé par la fonction routière de ces établissements, qui recevaient de très nombreux pèlerins, marchands et soldats. Une telle situation orienta fortement leur vie religieuse : les grands établissements monastiques valaisans furent systématiquement confiés à des communautés de chanoines, qui assumèrent d'importantes fonctions hospitalières. Elle conditionna aussi le développement de leur réseau confraternel, comme en témoigne la liste des dépendances de la prévôté du Grand Saint-Bernard que P. Kalbermatter et G. Zenhäusern ont dressée : réparties entre Messine et Londres, les 166 maisons de la congrégation s'organisaient tout au long du grand axe routier qui reliait par le Valais les îles britanniques à l'Italie méridionale. À un niveau plus régional, cette même logique routière se retrouve dans le développement de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, qui essaima par la route du Petit Saint-Bernard vers la Tarentaise, par celle du col de la Faucille vers Bracon, ou par celle du Pas-de-Morgins vers Abondance et la vallée de la Dranse.

L'importance stratégique des établissements valaisans explique en grande partie leur attachement à une très forte tradition publique que l'on retrouve tout au long de leur histoire. Au haut Moyen Âge, l'abbaye de Saint-Maurice ou la prévôté du Grand Saint-Bernard constituent de parfaits exemples de *Reichsklöster* : les rois rodolphiens se transmirent tout au long du X^e siècle l'abbatiai laïc de Saint-Maurice et ils considéraient l'abbaye Saint-Pierre du Mont-Joux, que l'on peut considérer comme l'ancêtre de la prévôté du Grand Saint-Bernard, comme leur propriété personnelle. Peu réceptif aux idées grégoriennes, le Valais devint d'ailleurs une terre de fidélité impériale : chancelier de Bourgogne, l'évêque Ermenfroi de Sion était à la fin du XI^e siècle l'un des principaux conseillers d'Henri IV, tandis qu'un demi-siècle plus tard son successeur, Louis, se prononçait pour l'antipape Victor IV. Avec le déclin de l'Empire, cette tradition de fidélité publique fut récupérée par les comtes de Savoie, qui entretinrent des liens très étroits avec le monastère de Saint-Maurice d'Agaune, dont ils assumèrent l'avouerie après en avoir été les abbés laïques jusqu'en 1128. Elle se prolongea à l'âge moderne dans le protectorat que les dizains du haut Valais exercèrent sur l'évêque de Sion, mais aussi dans celui que les ducs de Savoie mirent en place sur la prévôté du Grand Saint-Bernard. Dans ce dernier cas, la tutelle fit même place à une pure et simple annexion : en 1752, les Savoie, qui avaient alors pris le titre de roi de Sardaigne, obtinrent du pape l'autorisation de séculariser à leur profit toutes les possessions de la congrégation que la prévôté possédait dans les terres de Savoie et du Piémont.

Enfin, mais c'est là une caractéristique générale de l'espace helvétique, la Réforme pesa lourdement sur le destin du catholicisme valaisan. Après avoir conquis le pays de Vaud voisin, les Bernois parvinrent à introduire la Réforme dans quelques paroisses chablaisiennes du diocèse de Sion, dans lesquelles l'abbé de Saint-Maurice conserva néanmoins sa juridiction temporelle. D'une manière générale, la Réforme imprégna largement l'ensemble du diocèse du Sion, dont les évêques menèrent tout au long du XVI^e siècle une politique pour le moins prudente : ils n'assistèrent pas au concile de Trente, dont les canons furent d'ailleurs mal reçus en Valais, comme le constata à ses dépens le nonce apostolique lorsqu'il se vit interdire l'entrée de Sion en 1579. Restant sous l'autorité d'évêques recrutés

dans les familles de l'aristocratie locale, à l'exemple des Supersaxo et surtout des Riedmatten, qui fournirent à eux seuls six des neuf évêques valaisans qui se succédèrent entre 1529 et 1701, le diocèse de Sion fut ainsi marqué par une contre-réforme assez modérée, qui tranche en tout cas avec la tradition salésienne qui se développa dans le diocèse voisin de Genève.

Pour conclure, il faut donc souligner que ces deux volumes illustrent bien la réussite d'*Helvetia Sacra*, qui a sans doute réussi à trouver le bon format, en se situant entre la très volumineuse *Germania Sacra* – commencée il y a déjà près d'un siècle – et l'*Histoire des diocèses de France*, dont les ambitions sont par trop limitées pour être vraiment utile à la recherche. *Helvetia Sacra* mérite donc non seulement l'intérêt des historiens, mais aussi celui des concepteurs d'instruments de travail à venir. Il leur faudra en effet tirer les enseignements du triptyque qui est à la source du succès de la collection : délai de production raisonnable et strict respect du planning de publication ; priorité du fait sur l'interprétation ; notices fondées sur d'importantes recherches originales et systématiquement étayées par un dense appareil critique.

Laurent RIPART.

Helvetia Sacra, Abteilung IV, Die Orden mit Augustinerveregel, Band 3, Die Prämonstratenser und Prämonstratenserinnen in der Schweiz, Bâle, Schwabe & Co. AG, 2002, 15 × 23 cm, 591 p.

Ce nouveau volume de la section de l'*Helvetia Sacra* consacrée aux ordres suivant la règle de saint Augustin constitue un événement pour tout chercheur œuvrant sur l'ordre de Prémontré car, depuis les travaux de N. Backmund (1949-1956), aucun historien n'a procédé à une étude systématique des maisons de l'ordre en Suisse. L'*Helvetia Sacra* nous fait ainsi découvrir ou redécouvrir des établissements méconnus.

Une longue introduction, en français pour le Moyen Âge et en allemand pour les temps modernes, offre une synthèse très juste de l'évolution générale de la congrégation, dans laquelle est replacée l'histoire de chaque abbaye suisse. Fondé en 1120, l'ordre de saint Norbert a connu un développement spectaculaire, tant par la rapidité de sa diffusion que par son expansion géographique. Au Moyen Âge, il compte environ 600 abbayes, les foyers les plus denses étant septentrionaux : nord de la France, Lorraine, Pays-Bas et Germanie au sens large. L'installation des prémontrés en Suisse est précoce, dès avant le milieu du XII^e siècle, et les fondations s'échelonnent sur près de deux siècles, sur les marges occidentales et orientales de la Suisse, dans les circonscriptions de Bourgogne et Souabe. À l'exception de Saint-Lucius de Coire, ce sont des fondations *ex nihilo* qui manifestent la dynamique de l'ordre et proviennent le plus souvent d'initiatives locales. Pour les temps modernes, l'histoire de la congrégation en Suisse se réduit à celle de six établissements dont Berg Sion, fondé au cours du XVIII^e siècle. Liées très fortement pour la plupart aux princes temporels, plusieurs fondations disparaissent avec la Réforme ou sont absorbées par d'autres ordres religieux au moment de la Contre-Réforme, comme Humilimont qui passe aux Jésuites.

La Suisse est présentée comme une illustration d'un aspect fondamental de l'histoire de l'ordre, l'opposition traditionnelle faite par l'historiographie prémontrée entre une orientation contemplative « française », sous l'influence de

Cîteaux, et un courant germanique aux orientations pastorales et aux liens avec le pouvoir temporel. L'étude comparée de Humilimont et Gottstatt, qui appartiennent respectivement aux aires culturelles romane et germanique, illustre les deux modèles. Le premier s'apparente à une fondation monastique de type cistercien, économiquement basé sur l'exploitation des granges et le second, à un chapitre rural, avec un patrimoine essentiellement composé de paroisses. Toutefois, la lecture de chaque notice amène à nuancer cette opposition traditionnelle ; elle permet de saisir au mieux la philosophie prémontrée et invite à multiplier les études locales.

Dans la langue de la région considérée, c'est-à-dire en français ou en allemand, 17 notices se succèdent, introduites selon les critères habituels de la collection : localisation, diocèse, circonscription, nom, patron, statut, filiation, prieurés, fondation et suppression. Chaque article dresse un tableau historique constitué par une étude chronologique, la présentation des archives et de la bibliographie et enfin une liste biographique des supérieurs. Sont ainsi étudiées les maisons de Bellelay, Grandgourt, Himmelspforte, Saint-Lucius de Coire, Churwalden, Saint-Jacques en Prättigau, Fontaine-André, Gottstatt, Humilimont, Lac de Joux et Rütli, ainsi que les six communautés de femmes : Ruyeres et Posat, reliquats de monastères doubles, Saint-Hilaire de Coire, Churwalden, Bollingen et Berg Sion. Une carte permet de les situer sur le territoire suisse (p. 66).

Les recherches ont porté autant que possible sur des documents d'archives. Si des documents (souvent falsifiés) contemporains des fondations existent pour chaque maison, ils sont toutefois moins nombreux et précis que ceux du bas Moyen Âge et de l'époque moderne. À noter que les prieurés féminins médiévaux, à l'existence brève, n'ont laissé que de rares documents. Les sources sont majoritairement orientées vers la possession des droits fonciers, d'où l'orientation institutionnelle des chroniques, essentiellement axées sur la gestion du temporel. Chaque article est servi par d'abondantes notes de renvois qui confirment le sérieux des recherches et permettent d'envisager des études thématiques. L'histoire de la fondation et des fondateurs occupe une place importante, occasion de rappeler ici que la première fondation suisse, Lac de Joux, est une initiative de la célèbre abbaye Saint-Martin de Laon, vraisemblablement influencée par l'évêque de Laon, Barthélemy de Joux, grand protecteur de l'ordre de Prémontré. Les conflits d'intérêts avec les bienfaiteurs sont fréquents, particulièrement au bas Moyen Âge, ainsi qu'en témoignent les relations tendues de l'abbaye d'Humilimont avec les seigneurs d'Éverdes. Les acquisitions de chaque maison sont largement étudiées et particulièrement celles des paroisses, élément central de leur politique économique. Leur nombre varie d'une fondation à l'autre, mais il ne dépasse pas la dizaine. L'accent est également mis sur la grande importance des liens de filiation. On observe de fréquents changements de filiation au gré des conditions : en trois siècles d'existence, Gottstatt passe successivement sous la paternité de Weissenau, Bellelay, Lac de Joux et à nouveau Bellelay. Sur cette question, un regret se fait sentir : un tableau récapitulatif aurait été opportun pour éclairer cet enchevêtrement de filiation. L'activité charitable de l'ordre est évoquée par l'étude de quatre hôpitaux attachés aux monastères de Saint-Lucius de Coire, Churwalden, Fontaine-André et Rütli. Quand les sources le permettent, un descriptif de l'église et des bâtiments abbaciaux est présenté (c'est le cas à Rütli.) Les relations avec les abbayes voisines sont signalées. Bellelay, par exemple, a conclu des confraternités avec plusieurs établissements du diocèse de Lausanne, et notamment des cisterciens. Enfin, on souligne le rôle des abbayes dans leur région et dans la congrégation, ainsi que la volonté d'autonomie plus manifeste à l'égard des instances de l'ordre dans les

abbayes de l'aire germanique. À noter toutefois que les historiens de la spiritualité ne trouveront ici que de rares (mais précieux) renseignements sur la pastorale et les dévotions dans les abbayes.

La deuxième partie de chaque article est consacrée à la publication de biographies succinctes des supérieurs, qui font toute la particularité de la collection. La vie, l'origine et la carrière ecclésiastique sont passées en revue, à la manière des *Annales* de C. L. Hugo. On apprend avec intérêt qu'un certain nombre d'abbés ont été curés de paroisses avant d'accéder à la charge.

C'est un nouvel et remarquable instrument de travail qu'offre l'*Helvetia Sacra* aux spécialistes de l'ordre de Prémontré, servis désormais par un excellent catalogue des sources et de la bibliographie, et un utile index des noms de lieux et de personnes de 48 pages. Voilà une invitation à poursuivre les recherches dans les autres pays de l'ordre.

Catherine FETIQUE.

Jürg Schmutz, *Juristen für das Reich. Die deutschen Rechtsstudenten an der Universität Bologna 1265-1425*, Bâle, Schwabe & Co., 2000, 2 vol., 312 et 800 p.

Cette étude constitue le deuxième numéro d'une collection dirigée par Rainer Christoph Schwinges, spécialiste de l'histoire des universités médiévales, et consacrée à l'histoire du savoir et de ses institutions à travers les âges. Le présent ouvrage reflète bien l'esprit de l'entreprise qui entend considérer la science et sa transmission comme un système historiquement déterminé, dépendant des valeurs culturelles et des structures d'une société donnée. En l'occurrence, il s'agit pour l'auteur du présent livre de dresser le portrait culturel et social des 3 601 étudiants en droit originaires de l'Empire et repérés à l'université de Bologne entre 1265 et 1425.

L'étude se présente assez classiquement en deux parties. Le premier volume est consacré à l'origine géographique et sociale ainsi qu'à l'organisation locale puis aux carrières des étudiants germaniques de Bologne. Le second volume est l'édition de la base de données des 3 601 étudiants recensés pour la période, entre autres dans le *Repertorium Germanicum*, par ordre alphabétique du prénom suivi des dates d'étude puis de brefs renseignements biographiques et d'éventuelles indications bibliographiques. Le plan retenu n'est donc ni révolutionnaire ni démesurément ambitieux mais permet à l'analyse de remplir les exigences d'une étude prosopographique traditionnelle et de fournir un instrument de travail et de consultation commode. On remarquera d'emblée que toutes les ressources d'une telle base, 3 600 noms et des milliers de dates, n'ont pas été systématiquement exploitées : on trouvera quelques tableaux mais très peu de diagrammes et de statistiques et, plus surprenant encore, le lecteur devra se contenter de trois petites cartes grises censées localiser pour les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles l'origine des étudiants, mais d'un format et d'une obscurité tels que l'on peine à distinguer les villes (nommées une fois sur quatre) et que les cercles finissent par se toucher au point de rendre les résultats illisibles. On reste donc sur sa faim.

On pourrait en dire autant de plusieurs chapitres de l'étude qui, sur certains points, pourra rendre de grands services, mais demeure allusive ou schématique sur beaucoup d'autres. Ainsi le choix de la chronologie est-il inégalement motivé.

Le point de départ, 1265, correspond à l'année du début des registres communaux des notaires bolonais (*Memorialia communis* enregistrant tous les contrats supérieurs à 20 livres) qui viennent utilement compléter les Annales de la nation germanique qui ne démarrent qu'en 1289. On remarquera d'ailleurs avec intérêt le parti pris méthodologique qui consiste à croiser les sources communales et les sources « universitaires », tant il est vrai que les étudiants ne formaient pas un groupe fermé et coupé de la société urbaine mais participaient de multiples manières à la vie de la commune. Ce croisement des sources permet d'ailleurs de réévaluer à la hausse le chiffre des étudiants germaniques passés par Bologne car les *Acta Nationis* étaient loin d'enregistrer tous les « Allemands » souvent dispersés, comme cela arrivait souvent, entre les différents groupes de l'*universitas ultramontanorum*, car la seule coupure qui valait à Bologne était celle qui séparait les Citra- des Ultramontains. Le point de départ est donc d'autant plus justifié qu'il se fonde sur l'état de la documentation. En revanche, l'année d'arrivée, 1425, est simplement retenue en raison de la multiplication des universités d'Empire d'un côté et de l'apparent recul de l'attractivité de Bologne dans toute l'Europe de l'autre. Or, s'arrêter à cette date c'est un peu laisser ce groupe des juristes germaniques de Bologne sur le bord de la route alors que la réception du droit romain dans l'Empire continue et que les administrations urbaines, princières et royale sont justement colonisées par les diplômés en droit tout au long du xv^e siècle...

On regrettera dans le même état d'esprit le grave déséquilibre entre l'ambition affichée dès l'introduction de mener une analyse de l'origine sociale des étudiants de la nation germanique de Bologne et le résultat final qui tient en cinq pages réduites à un catalogue de quatre « catégories » – noblesse, bourgeoisie, clergé et laïcs – dont la conclusion confirme seulement le nombre écrasant de clercs, la part relativement modeste de citadins (un quart des origines connues) et l'écrasante majorité de fils issus des familles de la ministérialité, de la chevalerie et de la petite noblesse.

Plus équilibrée est la présentation de l'organisation de la nation germanique. Sa description contribue à retoucher l'image d'une université bolonaise présentée traditionnellement comme un lieu d'autonomie étudiante plus poussée que dans le reste des *studia* d'Occident. La théorie semble en effet prouver que si l'*universitas* se montrait certes jalouse de ses prérogatives vis-à-vis des papes, des rois et des pouvoirs de la commune, en revanche les nations étaient bien tenues et hiérarchisées, par les procureurs en particulier, et le contrôle des études et des examens demeurait bien le privilège des professeurs par lesquels justement l'influence de la commune a pu grandir et mieux pénétrer le monde estudiantin, particulièrement en matière judiciaire. L'étude de l'origine géographique des étudiants germaniques rendra également de grands services, sans apporter de révélations surprenantes. Sur les 3 601 étudiants recensés, 2 285 ont pu être localisés et 1 612 noms de lieux ont pu être fixés. Dans la dernière décennie du xiii^e siècle, ce sont les cités épiscopales et les collégiales de la dorsale rhénane entre Cologne et le lac de Constance qui envoient le plus grand nombre d'étudiants à Bologne. Puis, jusqu'au milieu du xiv^e siècle, l'Allemagne méridionale et l'axe danubien font leur apparition ainsi que quelques métropoles plus septentrionales (Erfurt et Lübeck). De 1356 à 1425 enfin, la création des universités dans l'Empire commence à tarir le vivier, mais inégalement : les régions du Nord, de l'Est et tout le Sud-Est semblent mieux « retenir » sur place les étudiants germaniques tandis que le couloir rhénan et le Sud-Ouest autour de la Souabe continuent de voir un nombre notable de candidats traverser les Alpes pour rejoindre Bologne et donc persister à dépenser plus pour obtenir leur grade que s'ils étaient demeurés dans leur proche voisinage.

En vérité, le point fort de l'ouvrage ne concerne pas tant Bologne même que la carrière ultérieure des étudiants passés par cette prestigieuse école de droit. L'étude s'inscrit de la sorte dans une tradition de recherche riche et solide représentée en Allemagne par Peter Moraw, Dietmar Willoweit, Rainer Christoph Schwinges ou Hartmut Boockmann au niveau des « élites » locales ou régionales de l'Empire. C'est en ce sens que se justifie le titre retenu par Jürg Schmutz, « Des juristes pour l'Empire », qui s'empresse aussitôt de nuancer à juste titre son programme en précisant qu'il s'agit moins de traquer anachroniquement les juristes de profession que de suivre ceux qui, parmi les agents des différents pouvoirs médiévaux, étaient gradués en droit. Une fois ce cadre tracé, l'image renvoyée par l'étude du profil politique et administratif des anciens étudiants de Bologne revenus faire carrière dans l'Empire confirme la thèse de la position privilégiée qu'occupait Bologne au moins jusque dans les dernières décennies du XIV^e siècle pour les élites dirigeantes de l'Empire. Sans pouvoir entrer dans le détail d'analyses qui s'appuient sur de nombreuses études de cas, il semble que le passage par Bologne permettait de s'assurer plus rapidement une place et une fonction au sein des collégiales et institutions ecclésiastiques des grands électors occidentaux de l'Empire. Le diplôme bolonais semble alors avoir agi comme un accélérateur mais non point comme un ascenseur social : l'université ne permet pas de s'élever socialement mais rend possible une plus ou moins grande différenciation au sein d'une couche sociale et politique dirigeante déjà promise au gouvernement. En ce sens, le choix de Bologne plutôt que d'une université d'Empire pouvait encore se justifier. C'est à cet endroit que l'ouvrage s'arrête et ouvre la perspective de recherche la plus stimulante : celle qui permettrait de voir dans l'université bolonaise le lieu d'apprentissage non pas d'une compétence ou d'une profession, mais d'un prestige d'ordre culturel, touchant à l'honneur de la science juridique, soit la fréquentation d'un lieu connu pour son ancienneté et sa noblesse d'esprit et de comportement. Par l'alchimie complexe qui s'y réalisait entre le savoir, l'honneur et une mentalité de la domination, Bologne était le lieu social « juste », celui qu'il fallait fréquenter, une sorte de grande École avant la lettre... Une enquête à poursuivre pour le Moyen Âge.

Pierre MONNET.

Claude Lafleur, *Pétrarque et l'amitié. Doctrine et pratique de l'amitié chez Pétrarque à partir de ses textes latins*, Paris-Québec, coédition Les Presses de l'Université Laval / Vrin, série « Textes et essais », 2001, xx + 225 p.

Ce travail de Claude Lafleur est une publication tardive d'un mémoire de maîtrise effectué sous la direction conjointe d'André Longpré et de Matthieu G. de Durand au tout début des années 1980. Une longue préface, datée d'août 2001, retrace la genèse du sujet et souligne l'intérêt d'une traduction des textes latins de Pétrarque. Elle resitue cette première étude universitaire sur Pétrarque (1304-1374) au premier abord surprenante au regard de ses recherches ultérieures sur les textes didascaliques de la Faculté des arts au XIII^e siècle, notamment les *Introductions à la philosophie*. La bibliographie n'a pas été mise à jour et s'avère datée.

Le livre s'articule en deux parties. Un premier ensemble (86 p.) analyse le thème de l'amitié chez Pétrarque en trois temps : les sources, la doctrine et la

pratique. Une deuxième partie (105 p.) offre un dossier de textes pétrarquiens sur l'amitié présenté dans un vis-à-vis latin-français. Dans une méthodologie d'histoire des idées très classique, l'auteur s'interroge tout au long de cette première partie, sur les influences de la pensée pétrarquienne sur l'amitié (chap. I). Il pose la problématique en terme d'alternative : Pétrarque s'inspire-t-il plus de la réflexion antique sur l'amitié ou s'inscrit-il plutôt dans la lignée des penseurs chrétiens ? Il conclut sur l'influence prépondérante des Anciens, Cicéron et Sénèque essentiellement, par rapport aux théologiens chrétiens sans soupçonner une interpénétration plus complexe des traditions intellectuelles dans la pensée médiévale dont hérite Pétrarque. Le rôle du « premier humaniste » dans la redécouverte de Cicéron n'est plus à faire aujourd'hui et l'on connaît ses gestes de rupture avec la culture scolastique. L'auteur souligne ainsi le désintéret de Pétrarque pour l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote, *auctoritas* des universitaires s'il en est, mais néanmoins, oublie l'auteur, source principale de Cicéron. Il note l'absence de toute référence significative à saint Augustin, le silence sur saint Thomas et sur les sources scripturaires. Doctrinalement (chap. II), Pétrarque redit à la suite de Cicéron l'importance de la vertu comme fondement de l'amitié et la valeur de l'amitié supérieure au lien de sang, au lien civique ou à toute autre forme de relation. Sans grande originalité, il reprend le paradigme cicéronien : l'amitié est à elle-même sa propre fin. Par ailleurs, Pétrarque emprunte à Sénèque sa réflexion sur l'absence des amis, dans la distance ou dans la mort, tout en y insistant d'une manière qui lui est propre.

Dans le chapitre sur la pratique de l'amitié chez Pétrarque (chap. III), l'auteur se fonde sur une partie du corpus épistolaire ayant trait à l'amitié. Trois recueils de lettres représentent une part importante de l'œuvre pétrarquienne : les *Epistulae familiares*, les *Epistulae seniles*, les *Epistulae variae*. Quelques chiffres sont éloquentes : selon le compte d'un de ses biographes, Pétrarque aurait correspondu nommément avec 147 individus dont une cinquantaine peuvent être considérés comme des amis plus ou moins intimes. L'auteur choisit de ne présenter que les amis intimes de Pétrarque. Une présentation de ces figures est l'occasion de retracer, sur cinq pages, l'itinéraire et la chronologie du poète italien, véritable parcours existentiel : de Gênes à Carpentras, de Montpellier à Avignon, de Vaucluse à Naples, Parme, Florence, Rome, Venise jusqu'à la dernière étape, la solitude d'Arquà. Brièvement sont évoquées les figures de Guido Sette, « le premier de ses amis », Giacomo Colonna, « peut-être son ami le plus cher », Lello Stefano dei Tosetti dit « Lélius », Louis de Kempfen dit « Socrate », Philippe de Cabassole ou ses amis florentins dont Giovanni Boccace est le plus célèbre. L'auteur analyse deux thèmes pour tenter de saisir la réalité des sentiments de Pétrarque : le projet d'une vie communautaire d'amis, sorte de monastère laïque, où Pétrarque pense une vie commune mue par la recherche intellectuelle et le lien affectif ; le rôle d'intercesseur qu'il a joué pour réconcilier deux de ses amis. Si l'exercice rhétorique dans les lettres l'emporte incontestablement, l'auteur refuse pour autant de réduire la pratique épistolaire à un pur jeu d'éloquence de style classique. En cherchant à démêler la part de rhétorique de la part de réalité, il fait de Pétrarque, plus qu'un penseur de l'amitié, « un ami dans l'âme » et prétend rendre compte d'une authenticité des sentiments à travers ses lettres. Si cette conclusion n'a rien d'improbable, elle aurait gagné à être fondée avec plus de rigueur méthodologique tant le genre épistolaire est ici codé. Il n'est qu'à rappeler que plusieurs de ces lettres n'ont pas été envoyées, que beaucoup de destinataires sont fictifs ou encore que des traités entiers ont été rédigés sous forme de lettre. Or le parti pris épistémologique est celui d'une transparence entre discours et réalité où, derrière le

filtre du discours, l'historien des idées pourrait retrouver avec clarté la réalité de l'intériorité affective.

La seconde partie qui réunit et traduit les principaux textes latins de Pétrarque relatifs à l'amitié relevait au début des années 1980 d'une entreprise inédite en français moderne. Depuis, les excellents travaux de C. Carraud ou de P. Maréchaux notamment, rendent ces traductions dépassées. Les textes latins par ailleurs ne se réfèrent pas à des éditions scientifiques mais reproduisent l'édition du XVI^e siècle très fautive (*Opera omnia*, Bâle, 1554) ; ils sont donc peu utilisables. Reste un point. L'auteur, s'étonnant de l'absence de référence explicite à Augustin, l'explique par le manque d'intérêt pour les systèmes et préfère recourir directement, dans ses analyses, à Cicéron, source première d'Augustin. C'est oublier l'omniprésence aveuglante de la figure d'Augustin qui, dès 1333, date de sa rencontre avec les *Confessions*, structure en filigrane son œuvre et sa vie. Mieux : sa vie réécrite comme œuvre d'art. Pour ne prendre qu'un exemple, comment comprendre le projet du « monastère d'amis » que Pétrarque veut organiser sans la lumière de Cassicianum ?

Bénédicte SÈRE.

Le livre des sentences de l'inquisiteur Bernard Gui, 1308-1323, texte édité, traduit et annoté par Annette Pales-Gobillard, 2 vol., Paris, CNRS Éditions, 2002, 1801 p.

Les sentences que Bernard Gui rendit publiquement à Toulouse, entre 1308 et 1323, au moment où il avait été nommé inquisiteur, constituent un monument et leur publication un événement qui rend justice aux qualités d'érudition de son éditeur et traducteur. Le texte est précédé d'une introduction éclairante sur l'histoire de ce manuscrit conservé à la British Library de Londres sous la cote Additional 4697 et sous le titre *Liber sententiarum Tholosanae*. Cette édition scientifique vient remplacer l'édition fautive que Philippe Van Limborch avait publiée en 1692 à Amsterdam, à la suite de son *Historia inquisitionis*. On sait depuis les travaux de A. E. Nickson parus en 1973 qu'il s'agit du manuscrit original des sentences de Bernard Gui, que de grands érudits français comme L. Delisle et d'anciens historiens de l'Inquisition comme Ch. Molinier et C. Douais supposaient perdu. Or, il a été sauvé grâce à l'intérêt que lui portait le petit cercle d'intellectuels « La Lanterne », composé de protestants anglais et français réfugiés en Hollande vers 1680, dont Locke et Furly, lequel finit par acquérir le manuscrit à l'extrême fin du XVII^e siècle, après d'épiques tractations auxquelles furent mêlés le fils de Cromwell, William Waller, premier possesseur du manuscrit, et Pierre Bayle qui s'intéressait de près aux événements qui avaient eu lieu dans la région de Montpellier au Moyen Âge. Pourquoi le cercle protestant a-t-il choisi ce manuscrit plutôt que d'autres versions, dont l'existence était encore connue à cette époque ? La première raison, selon l'hypothèse de A. Pales Gobillard tient au contenu : le manuscrit conservé à Londres décrit en particulier le sort de 92 Vaudois avec un résumé de leurs confessions, lesquelles racontent la façon dont ils condamnaient la papauté, ce qui intéressait au premier chef les protestants, alors que les croyances des hérétiques, en particulier les croyances cathares, les concernaient moins. La seconde raison, me semble-t-il, tient à la qualité du manuscrit qui, avec ses 221 feuillets de parchemin blanc, de facture soignée, à belle reliure, pouvait inté-

resser des bibliophiles. D'ailleurs sa copie papier, conservée à la BNF (Latin 11848), n'a guère fait l'objet de trafic entre particuliers : de la bibliothèque du chancelier Séguier, elle est passée au monastère de Saint-Germain-des-Prés avant de rejoindre le dépôt d'État. La publication du *Livre des sentences* de Bernard Gui s'inscrit donc dans une perspective historiographique qui, au XVII^e siècle, prolonge la constitution du fonds Doat, composé sur ordre de Colbert à partir de 1669.

Après les travaux récents de B. Guenée (*Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1987) et d'A.-M. Lamarrigue (*Bernard Gui (1261-1331). Un historien et sa méthode*, Paris, Honoré Champion, 2000), on sait que la carrière de Bernard Gui ne se limite pas à son activité d'inquisiteur. Mais, paradoxalement, cette dernière a encore besoin d'être étudiée, car elle pose le problème général des origines de l'Inquisition et de savoir si celle-ci constitue, dès le début du XIV^e siècle, une institution. La publication de la *Practica Inquisitionis heretice pravitatis* de Bernard Gui par C. Douais en 1886, en partie traduite par G. Mollat en 1964, n'a pas suffi à éclairer les différents problèmes que posent les méthodes employées par le célèbre tribunal. L'intérêt du *Livre des sentences* n'en est que plus pertinent. Il permet de montrer quels principes animent la décision finale de l'inquisiteur et comment son travail de juge s'inscrit dans la continuité de la procédure inquisitoire et dans la pratique des tribunaux ecclésiastiques ordinaires. La démonstration est quantitative : les vingt sermons conservés du 5 mars 1308 au 19 juin 1323 permettent de repérer 940 actes de justice appliqués à 636 personnes, hommes et femmes, accusés d'hérésie (un accusé peut être concerné par plusieurs actes de justice). L'édition repère soigneusement l'identité des accusés, les lieux fréquentés, les relations de voisinage ou de parenté entre les hérétiques, et l'issue du jugement, le tout faisant l'objet d'annexes précieuses sous forme de tableaux. Sur les 940 actes, 294 condamnent au Mur et 30 au Mur strict ; 66 portent sur des hérétiques morts dont les os sont exhumés et brûlés ; 46 envoient à la cour séculière ceux qui sont considérés comme relaps, soit 436 cas, moins de la moitié, où la sentence peut être considérée comme très lourde. Les autres cas se répartissent entre le port des croix simples ou doubles (135), les simples pèlerinages (16), ou autres peines (79), tandis que la grâce occupe une place non négligeable, avec 135 cas de grâce des croix et 139 cas de relaxe du Mur. Les décisions prises montrent une réelle autonomie de la justice rendue par l'inquisiteur par rapport à la justice séculière puisque 46 cas seulement lui sont renvoyés. En quoi s'agit-il d'une justice extraordinaire ? Le *Livre des sentences* permet de répondre en partie à cette question car son enseignement est aussi qualitatif. Extraordinaire, la justice l'est parce que le crime jugé, l'hérésie, est considéré comme un crime énorme, abominable, de l'ordre du *nephandum*, selon le terme qui est récurrent dans le texte. Elle l'est aussi parce qu'elle s'est spécialisée dans ce type de crime, en suivant d'ailleurs les directives pontificales contenues dans la bulle *Ad extirpanda* de 1252. Il est très significatif que Bernard Gui distingue soigneusement ceux qui se sont rendus coupables de faux témoignage en les condamnant pour ce type de crime à une peine spéciale, le pilori, ce qui ne préjuge pas de la peine qui leur est appliquée en tant qu'hérétiques. Cette justice peut-elle aussi être considérée comme extraordinaire par la procédure suivie ? La réponse est moins nette. Le type de texte que sont les sermons au cours desquels figurent les sentences interdit de savoir comment ont été obtenues les confessions. Le juge se contente de dire que ce fut fait *legitime* et que l'accusé *in iudicio recognovit* ; on comprend que, dans certains cas, les confessions ont pu être successives, ce qui suppose plusieurs interrogatoires, mais il n'est pas fait explicitement mention de torture. Comme toujours en matière d'archives judiciaires, il ne faut pas conclure à partir d'un seul type de source et en déduire du

même coup que la torture n'a pas été pratiquée. Les sentences n'impliquent pas que le juge revienne sur la valeur de l'aveu, d'autant que nous ne sommes pas à une période où sa véracité est une préoccupation majeure, comme cela a pu l'être à la fin du XIV^e siècle. Il s'en tient ici au contenu de la confession. En revanche, nous pouvons analyser la façon dont le juge travaille et comment il motive sa décision, ce qui est assez rare pour être noté puisque, dans les sentences laïques, l'absence de motivation est la règle. La procédure semble répétitive, quel que soit le type d'hérétique (vaudois, cathare, béguin), mais il est possible de suggérer quelques pistes de réflexion, à condition de ne pas séparer totalement le contenu du texte de son auteur, Bernard Gui, qui y apparaît dans toute sa complexité. N'oublions pas qu'il s'agit d'un prélat aux intérêts divers, très curieux d'esprit, d'un historien bon connaisseur de sa région d'origine, le Limousin, et plus généralement des pays d'Oc. Comme de nombreuses élites contemporaines, à commencer par les rois de France, il est un homme obsédé par la pureté de la foi orthodoxe et la nécessité du salut, et en tant que clerc, par l'unité de l'Église. Sa formation dans les différents couvents de la province, sa charge de prieur à Albi, Carcassonne, Castres et Limoges, sa nomination comme Prédicateur général (1302) le rendent intransigeant sur une foi solidement assise sur la théologie. Mais il est aussi soucieux de l'institution dominicaine dont il prépare les textes législatifs qui gèrent l'ordre. C'est un administrateur dont le souvenir n'a peut-être pas été impérissable comme le dit son éditeur, mais qui se montre soucieux de gestion et par conséquent de droit. Ses sentences laissent donc filtrer les préoccupations d'un prélat et d'un juge de son temps. Comme tout bon juge, à plus forte raison ecclésiastique, il déclare agir en ayant Dieu devant les yeux, dans un souci d'équité. Mais, comme tout bon juge aussi, surtout ecclésiastique, il sait modérer la rigueur de sa justice. Quand il envoie l'accusé à la justice séculière, il réclame affectueusement – *affectose* – à cette même justice de conserver sa vie – *ut sibi vitam et membra illibata conservet* –, et il ajoute que si l'accusé se repent, il ne faut pas lui refuser le sacrement de pénitence et d'eucharistie. S'agit-il là d'un effet de style qui n'interdit finalement pas au bûcher d'être dressé ? La pénitence accordée n'est-elle pas là pour finalement magnifier la peine de mort qui risque d'être rendue ? C'est probable et Bernard Gui ne donne guère d'illusion aux condamnés quand il dit à cet hérétique obstiné qu'il le livre au bras séculier et qu'il lui sauvera la vie seulement s'il abjure (t. 1, p. 957). Il importe surtout que le jugement soit rendu en suivant les règles canoniques, comme Bernard Gui le fait noter expressément par son notaire. Il n'est pas un juge inique et le droit lui sert de garde-fou d'autant plus nécessaire que les peines sont lourdes et que la partie de l'accusé pourrait se plaindre ou agir par voie de fait. La décision du juge n'a pu être prise qu'après enquête, interrogation de témoins, recours aux preuves et les délais de jugement, qui peuvent être longs, jusqu'à huit ans, disent assez le soin qui a été pris. Enfin, quand il tranche en dernier ressort, Bernard Gui déclare avoir pris conseil de *sapientes*, experts en droit civil et canonique, de religieux, et il prononce la sentence en langue vernaculaire, devant une foule de gens assemblés – *in multitudine copiosa* – aussi bien pour l'exemple que pour les associer *de facto* à la sentence. La procédure inquisitoire est donc parfaitement respectée. D'une certaine façon, le tribunal que préside Bernard Gui s'inspire largement des officialités. Comme elles, il est très attentif aux biens des condamnés, à l'excommunication et comme elles, il ne condamne pas à mort, mais à la prison perpétuelle, ce qui revient à condamner à mort si aucune sentence de relaxe n'est prononcée. Le cas des bûchers *post mortem* pose cependant un problème réel de conception et de statut du corps mort, car le fait qu'un tribunal d'Église puisse décider de les brûler alors qu'il n'applique pas la

peine de mort suppose que, à la différence de ce qui existe pour les corps pendus indûment qui sont dépendus pour être enterrés en terre chrétienne, ces ossements ne constituent pas l'exacte réplique du vivant. Ou alors, c'est un gain du tribunal d'Église du côté de la peine de mort qui, à défaut de pouvoir condamner à mort les hérétiques vivants, s'empare des morts et peut les condamner. Si la procédure n'est guère différente de celle des officialités, les cas jugés en diffèrent, ce qui explique que les peines soient nettement plus sévères, puisque le Mur occupe une grande place parmi les condamnations, alors qu'il est très rare dans les sentences des tribunaux ecclésiastiques ordinaires. On pourrait conclure à une grande répression. Mais il faut revenir aux cas jugés : étant donné le caractère spécifique du crime d'hérésie, la notion d'incorrigibilité que suppose l'endurcissement dans l'hérésie et à plus forte raison le relaps, le tout sur fond de peur que suscitent les rumeurs de sectes et de complots en ce début du XIV^e siècle, la modération du juge continue à l'emporter. Rien ne dit que les 46 relaps ont été tous finalement brûlés et le nombre de morts parmi les condamnés au Mur n'est pas facile à connaître. De façon générale, l'inquisiteur s'est montré réellement soucieux de la pénitence et du salut des accusés. On peut donc dire que les jugements du tribunal de Toulouse portent la marque de l'homme-juge qu'est Bernard Gui plus que d'une juridiction institutionnelle qui serait un laminoir, ce qui donne raison à R. Kieckhefer quand il demande aux historiens de se méfier d'un Office de l'Inquisition sorti tout armé des décisions pontificales (*Journal of Ecclesiastical History*, 46 (1995), p. 36-61). Certes, l'expression *officium inquisitionis* sert de référence dans le texte, en particulier quand il est question du serment que prêtent les officiers royaux (*Et in huius et in aliis que ad officium inquisitionis pertinent, erimus obedientes Deo et Romane ecclesie et inquisitoribus*, t. 1, p. 202), mais rien n'autorise à le traduire, comme l'a fait l'éditeur, sous la forme incarnée de l'Office d'Inquisition. Les majuscules sont le fait du traducteur et les sentences extrêmement diverses et souples que donne Bernard Gui interdisent de penser qu'il obéit totalement à un schéma préétabli, même si la procédure suivie contraint le juge et si le type d'acte qu'est la sentence donne une image obligatoirement réductrice. L'appareil bureaucratique qui l'accompagne est aussi très léger (deux notaires) et les membres du tribunal qui sont énumérés sont variables en qualité et en nombre selon les sentences. Nous sommes donc encore à un moment où, plutôt que de parler d'Inquisition et à plus forte raison d'Office d'Inquisition, nous constatons l'existence de procès inquisitoires gérés par des inquisiteurs dont la spécialité est la poursuite de l'hérésie, ce qui ne préjuge pas de l'avenir de l'Inquisition dans les siècles à venir. Puisse cette publication permettre de revoir les grandes catégories de procédures (accusatoire, inquisitoire, inquisitoriale) et de procès que les historiens ont trop souvent tendance à rendre étanches, à constituer en entités, et à mythifier.

Claude GAUVARD.

Bernard Guenée, *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge d'après la « Chronique de Charles VI » du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Perrin, 2002, 270 p.

La « Chronique de Charles VI » du Religieux de Saint-Denis est une œuvre bien singulière. Il revient à Bernard Guenée de nous la faire pleinement apprécier

depuis qu'il la fréquente et à travers l'abondance des travaux qu'il a consacrés soit au Religieux lui-même, soit à l'écriture de l'histoire aux derniers siècles du Moyen Âge, soit à la France de Charles VI, dont le règne, à deux ans près, correspond à la période qu'embrasse la chronique du Religieux. Pourtant nul n'ignorait avant lui l'importance et l'originalité de l'œuvre, seule l'identité de son auteur nous échappait, avant que les travaux de Nicole Pons et Ezio Ornato ne lèvent le voile sur son anonymat, pour la restituer à Michel Pintoin, chantre de l'abbaye royale de Saint-Denis. L'ouvrage que Bernard Guenée vient de consacrer au thème de l'opinion publique dans cette grande chronique contribue doublement à une meilleure compréhension de la période. L'auteur s'occupe, comme son titre l'indique, d'opinion publique et de propagande, cela va de soi. Et il s'intéresse, encore et toujours, à la personne du chroniqueur, au témoin de cette opinion, dont le regard n'est ni neutre ni indifférent. C'est que le Religieux n'écrit pas une chronique officielle. Il se situe dans un groupe social dont les contours sont flous mais dont l'existence est bien assurée, celui des sages. À ce titre, il peut critiquer bien sûr la foule, ses émotions et ses excès, mais aussi les élites, leur égoïsme ou leur cupidité et il n'a pas à épargner les gens de pouvoir, même au niveau le plus élevé, n'étant ni historiographe officiel ni courtisan asservi à un mécène. Cette indépendance lui permet d'échafauder, en filigrane à travers l'ensemble de sa chronique, une véritable mise en scène de l'opinion publique de son temps, avec ses grandeurs et ses misères, et de lui conférer le statut d'acteur au plein sens du mot dans les événements dramatiques du règne.

Pour comprendre la nature et le rôle de l'opinion publique dans l'œuvre du Religieux, Bernard Guenée s'est livré à une véritable analyse textuelle. Il a repéré, défini et compté les mots, aussi bien ceux qui traduisent l'opinion elle-même (la *fama* par exemple), que les groupes plus ou moins larges (ainsi les *regnicole*, l'ensemble des gouvernés, terme que chérit le Religieux) ou les sentiments qui animent ces groupes dans la manifestation de l'opinion. Il faut regretter l'absence d'un index des matières, car cette analyse des mots est très riche. On se réjouit cependant de l'abondance des renvois au texte de la *Chronique de Charles VI*, qu'il convient de tenir à portée de la main, au fil de la lecture, pour profiter pleinement des citations proposées par l'auteur.

Le livre s'ouvre sur deux chapitres qui mettent en scène l'opinion de l'époque dans la double expression de ses sentiments : amour et joie d'une part, mécontentement et haine de l'autre. Les processions, la naissance des enfants royaux ou les cérémonies d'entrée sont autant d'occasion pour le pays de manifester son amour pour le roi (ou, mieux, de communier avec son roi dans un sentiment partagé, puisque le roi n'aime pas moins ses sujets que ceux-ci ne l'aiment en retour) et cette grâce particulière, qui nourrit largement dans l'opinion, le consentement à la monarchie aussi bien qu'à l'État en gestation, est bien une affaire d'opinion publique (chap. 1). Mais à l'opposé, les murmures et les indignations, en public ou en secret, de tout ou partie de la population du royaume (les grands, les bourgeois des villes, le petit peuple) – où les acteurs parisiens, on s'en doute, occupent une place de choix – sont une nébuleuse de sentiments qui menacent l'amour politique et la concorde du roi avec ses sujets et occupent très largement, tout particulièrement pendant ce règne si difficile, l'espace de l'opinion publique (chap. 2).

Cette opinion est véhiculée au sein d'une communauté politique, la nation française en gestation, dont la définition et la qualification sont elles-mêmes affaire d'opinion (chap. 3). Or, pour le Religieux, tel que Bernard Guenée nous l'expose, cette nation est doublement hiérarchisée. À la distinction entre peuple et élites (chap. 4) – ici présentée, bien entendu, en termes de perceptions et de repré-

sentations, et non selon les stricts critères d'une analyse sociologique – se juxtapose, au sein des élites, une distinction entre gens d'autorité (chap. 5) et sages (chap. 6). En lieu et place des critères fonctionnels qui sous-tendent le modèle des trois ordres, le Religieux dessine un ordre social qui est avant tout moral. À une multitude qui manque aisément de discernement, il oppose une élite de personnes honorables au sein de laquelle se définit un groupe encore plus restreint de gens sages. Ces *circumspecti* agissent sur l'opinion comme un groupe de pression, ils prennent une part active à la vie du pays. Entre autres choses, ils savent s'informer du passé et du présent. Ils se soucient de l'avenir. C'est ici que le Religieux, sans jamais se nommer, intervient de manière si personnelle. Il est l'un de ces sages, lui qui observe et écoute l'élite des *circumspecti* du royaume, témoignant dans son récit des bonheurs et surtout des malheurs du temps, selon l'écho plus ou moins entendu du discours des sages dans le grand concert de l'opinion publique. Et cette opinion publique pèse de tout son poids dans le destin du royaume, bien plus en tout cas que le bruit des armes dans les premières années de la guerre civile (chap. 8). Or, ce temps de divisions, celui des dernières années du règne, est celui du « naufrage des sages », acculés aux abandons et aux renoncements, dans un royaume effondré (chap. 9). Tragique destin du Religieux, ce sage parmi les sages, porte-parole de l'élite des prudents : il mourra sans avoir vu triompher ni la justice, ni la paix qu'il avait tant chéries, moins d'un an après le traité de Troyes (1420) et la capitulation des sages...

Par sa maîtrise de la source et l'habileté consommée de son écriture, l'auteur entraîne sans peine l'adhésion à l'idée fondamentale qui est sous-jacente au livre et dépasse de beaucoup la seule œuvre de Michel Pintoin. Non seulement l'opinion publique, à la fin du Moyen Âge, existe, quoi qu'en ait écrit naguère Jürgen Habermas, heureusement bien dépassé sur cet aspect de son œuvre. Mais elle est omniprésente et intervient activement dans une multitude de composantes de la vie publique. L'auteur aurait pu évoquer son rôle dans le domaine pénal et judiciaire ou dans la littérature de propagande, en évoquant parmi bien d'autres les travaux de Claude Gauvard et de Nicole Pons. Son objectif, certes, est plus circonscrit. Mais le Religieux, si personnelle que soit son œuvre, appartient bien à son temps. La construction des États « modernes », des identités nationales, régionales ou locales, les débats sur l'impôt et sur la représentation, la distribution des châtiments et des rémissions, pour ne prendre que ces quelques exemples, ne se peuvent bien appréhender que si l'on tient compte de la part qu'y tient une opinion publique à laquelle désormais nul n'échappe. Il revient à Bernard Guenée d'avoir copieusement montré, et démontré, l'importance de ce phénomène dans l'œuvre de l'un des principaux témoins de son temps.

Michel HÉBERT.

Bernard d'Alteroche, *De l'étranger à la seigneurie, à l'étranger au royaume, XI^e-XV^e siècle* (préface de Anne Lefebvre-Teillard), Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2002, 347 p. (Bibliothèque de droit privé, t. 360).

« Droit du sol », « droit du sang » ? Ce problème d'admission dans une communauté humaine prend toute son acuité quand le nombre d'étrangers faisant souche en un lieu atteint un niveau justifiant une mise en forme par la Loi.

Aujourd'hui, en France, en Europe en général, la question est d'importance ; le nombre des immigrés croît et soulève des questions qui ne relèvent pas toutes d'une appréciation juridique. C'est cette dernière qui forme la trame de ce livre, pourvu d'index remarquables et d'une bibliographie de qualité.

Le point de départ, romain, est le *jus sanguinis*, parce que la diversité des usages ou l'absence d'uniformité dans l'État range chaque individu dans son groupe ethnique. L'effacement de la « personnalité » des lois au profit de leur « territorialité » est accéléré par la mise en place des cadres seigneuriaux. Le *dominium* judiciaire du seigneur englobe ceux qui vivent sur le territoire de la seigneurie ; les autres sont des « aubains », des *extranei* rejetés de ce système « féodal » (un mot inapproprié sur un tel sujet, et que je rejette). Il en sera ainsi jusqu'à la croissance de l'autorité royale ou, plutôt, la prise de conscience, à la fin du XIII^e siècle, qu'il existe un ensemble de sujets royaux, de regnicoles, d'« hommes du roi », de « nationaux ». Ceux qui ne sont pas sous ce *jus soli* verront leurs personnes et leur héritage repérés par la puissance fiscale. D'où la multiplication, après 1340, des « lettres de naturalisation », ou des « lettres de bourgeoisie ». Cependant, et jusqu'au XVI^e siècle, coexistent les deux conceptions et les contraintes pesant sur l'étranger, en sorte que, en dépit d'origines différentes, autre sang ou autre sol, une certaine uniformité de statut englobe l'extranéité : délai avant d'être admis parmi les regnicoles, menaces sur les héritages, restriction des libertés d'agir, de contracter, d'ester (ici encore un mot équivoque : on est libre ou non ; « demi-libre » ne veut rien dire). Le *jus soli* l'emporte, avec de fortes nuances régionales que tentera d'unifier la royauté et qu'unifiera le Code civil.

Le XIX^e siècle a connu quelques retours au droit du sang, et le XX^e tout autant. En France (mais ailleurs ?), ce sont les lois de 1889, de 1993, de 1998 qui soutiendront le droit « national » pour qui est né sur le sol « national ». Mais la situation n'est pas uniforme sur toute l'Europe, même occidentale ; et la construction laborieuse de cette Europe pose bien des problèmes à cet égard.

Au total, l'ouvrage, un peu sec comme tout travail de juriste, apporte beaucoup de données, hors même de son strict sujet, notamment sur l'établissement des notions d'État, de *patria*. Il comporte un nombre impressionnant de fragments documentaires, et pourra faire référence. Évidemment on regrette que soient bien rares les coups de lumière sur les réactions psychologiques des « étrangers » ; on les trouverait sans doute ailleurs que dans les articles de coutumiers et les actes royaux.

Robert FOSSIER.

Les étrangers à la cour de Bourgogne : statut, identité, fonctions, dans *Revue du Nord*, 84 (2002), n^o 345-346, p. 225-476.

Ces deux fascicules de la *Revue du Nord*, consacrés à la place que les étrangers occupent à la cour de Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles, sont la publication de dix études qui ont été réalisées au séminaire de recherche que Werner Paravicini et Bertrand Schnerb animent à l'Institut historique allemand de Paris. Saluons d'entrée de jeu l'intérêt de ne pas laisser lettre morte une recherche de qualité, d'autant plus que le thème de l'étranger est, en France, l'objet d'une analyse renouvelée depuis quelques années. Les dernières rencontres d'Histoire de Blois (octobre 2002) et, en histoire médiévale, le XXX^e Congrès de la Société des his-

toriens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Göttingen 1999, dont les actes ont été publiés aux Publications de la Sorbonne, à Paris en 2000, montrent que l'extranéité est devenue un thème de recherche qui ne se contente plus de traiter du statut juridique de l'étranger ou de se limiter aux aspects démographiques de sa venue et de son assimilation. En dressant un bilan grossier des apports récents, on pourrait dire que l'accent a été mis sur l'ambiguïté du statut de l'étranger et sur la difficulté de son insertion sociale, surtout quand il s'agit de non-nobles. Dans ce cas, l'étranger glisse facilement vers l'exclusion. En revanche, un certain nombre d'études pouvaient laisser penser que les étrangers nobles ou ceux qui fréquentaient généralement les cours bénéficiaient d'un statut et d'un accueil privilégié. À ce jeu de l'internationale des cours princières, l'étranger et le prince auraient gagné en renommée, ce qui faisait voir de manière positive la circulation des nobles que la constitution de leur noblesse même poussait à cette reconnaissance. L'extranéité, dans le sillage du voyage en Prusse, allait de pair avec un cursus nobiliaire accompli. La cour de Bourgogne constitue un lieu privilégié pour tester ces hypothèses et les résultats de ces différentes études permettent de revoir à la baisse les conditions de circulation et d'insertion des élites étrangères, même pour un temps court. Certes, le cérémonial d'hospitalité (Jutta Huesmann) ou le don de devises (Laurent Hablot), surtout quand l'étranger est admis dans l'ordre de la Toison d'or, peuvent laisser penser qu'une sorte de parenté fictive se crée entre le duc et ses hôtes et entre le nouvel arrivant et les différents membres de la cour. Mais, la cour ne réussit pas à être une patrie et cela tient à plusieurs raisons qui sont très bien développées ici. La première vient de la situation très particulière de la principauté bourguignonne, écartelée entre le royaume de France et l'Empire. Cette fracture interne est d'autant plus nette que, depuis le début du XIV^e siècle, les lettres de naturalité accordées par le roi de France ont mis l'accent sur le droit du sol aux dépens de la filiation, ce qui a durci le statut juridique des individus (Bernard d'Alteroche). Mais ce statut juridique n'est pas suffisant pour définir l'étranger dans le cadre princier. D'autres facteurs de non-intégration sont plus subtils. Le problème est surtout politique, car l'étranger se définit par le rapport qu'il entretient avec le pouvoir ducal. Est étranger à la cour, celui qui n'était pas attaché au duc par les liens d'une dépendance politique et juridique, comme l'écrit Bertrand Schnerb dans l'introduction de l'ouvrage. Qu'il vienne du royaume de France ou du Hainaut importe moins que ce lien de dépendance dont la nature permet de mieux cerner celle du pouvoir ducal, resté très personnel. Du même coup, le statut de l'étranger conserve une réalité mouvante jusqu'à la fin du Moyen Âge – et au-delà, comme le montrent par ailleurs les études des modernistes. Dans ces conditions, peut-on percevoir un moment de basculement qui ferait qu'à l'issue d'une longue fidélité au duc, de longs services, la dépendance permettrait d'oublier l'extranéité ? La crainte souvent répétée pour de vieux serviteurs étrangers de mourir à la cour en ayant leurs biens confisqués oblige à rester prudent, car le droit d'aubaine reste une réalité appliquée (W. Paravicini). La dépendance donne seulement à ces fidèles serviteurs étrangers l'audace de requérir une levée de ce droit d'aubaine, rien de plus par conséquent qu'une simple requête qui peut se terminer en privilège. C'est dire que le duc entend conserver son pouvoir sur les étrangers, non seulement parce qu'ils accroissent son prestige, mais parce qu'ils servent sa politique. Le but est-il d'ailleurs de les intégrer ? L'exemple du jeune Rodolfo Gonzaga, venu de Mantoue à 17 ans, laisse à penser que les quinze mois passés à la cour de Charles le Téméraire n'en ont pas fait un « nourri » au sens que ce terme pouvait avoir à la cour des Mérovingiens,

c'est-à-dire un homme formé par la cour. Il n'y est même pas devenu un homme d'armes (Pierre Savy). Ses déboires tiennent peut-être à sa personnalité, mais aussi à l'indifférence qui l'entoure et, surtout, à son isolement. Tous n'obtiennent pas des lettres de familiarité ou le titre de « familier » (Martin Kintzinger). La difficulté consiste bien à pouvoir entrer dans la dépendance ducal. Pour ce faire, l'étranger doit être, comme les autres et sans doute plus que les autres, intégré dans des réseaux curiaux, appartenir à telle ou telle clientèle qui puisse l'introduire au service du duc ou de la duchesse. De ce fait, l'étranger est pris dans des stratégies concurrentes qui ont comme ressort la faveur et, comme le simple étranger venu s'installer au village ou à la ville, il n'échappe pas aux effets des dénonciations et des vengeances que manient les groupes rivaux. S'il réussit, sa position de puissance au sein du conseil ne peut qu'entretenir l'envie et, dans ce cas, il occupe la place fragile du favori (Jean-Marie Cauchies). D'ailleurs, l'exemple de la cour de Savoie proche permet de bien comprendre les effets de la concurrence puisque, dans cette principauté, les étrangers sont peu nombreux à la cour et les postes qu'ils occupent peuvent entraîner des réactions violentes (Guido Castelnuovo). Même les hommes dont on vante le savoir-faire et dont on pensait jusqu'alors qu'ils étaient plutôt bien reçus, par exemple les musiciens, sont l'objet de vindictes, d'autant plus qu'ils reproduisent à la cour leurs antagonismes nationaux, liés à leurs pays d'origine (David Fiala). Le seul endroit où règne une certaine intégration, qui se double d'un esprit de corps, c'est l'armée, dont on sait combien elle s'est professionnalisée au milieu du xv^e siècle, ce qui atténue les enjeux de pouvoir en son sein et la détache de la cour proprement dite (Aimable Sablon Du Corail). La place de l'étranger à la cour ne peut donc pas être dissociée des mécanismes de fonctionnement qui régissent cette nébuleuse qu'est la cour princière au milieu du xv^e siècle. Monde clos où circulent les haines recuites, où les enjeux de pouvoir sont tels que règne une xénophobie latente et où les coteries sont facilement en quête de boucs émissaires, elle est dure à l'étranger qui peut y connaître les avatars de la roue de la fortune. Plus qu'un autre ? C'est possible, car son origine lointaine lui donne, quelle que soit la qualité de sa naissance, à la fois la figure d'un parvenu et celle d'un exclu. L'honneur de quelques-uns est sans doute à ce prix, celui d'une réussite au goût souvent amer.

Claude GAUVARD.

Michael Hicks, *Warwick the kingmaker*, Oxford, Blackwell Publishers, 2002, xv + 346 p.

La publication en édition brochée de l'ouvrage de Michael Hicks sur Richard Neville, *earl* de Warwick (1428-1471), paru en 1998, peut être l'opportunité d'acquiescer cette belle étude d'histoire politique. Warwick, *regum creator*, une expression due à l'Écossais John Major, auteur d'une *History of Greater Britain* (1521), demeure une des figures centrales de l'histoire du xv^e siècle anglais, le noble le plus riche et le plus puissant du royaume, dont l'action fut décisive dans l'ascension au trône du fils de Richard, duc d'York, sous le nom d'Édouard IV, en 1461, puis, après une détérioration des relations entre les deux hommes, à partir de 1467, dans la restauration de la dynastie Lancastre en 1470. Warwick tomba finalement sur le champ de bataille de Barnet le jour de Pâques 1471 : si considé-

nable était sa réputation de puissance – on rapportait ainsi pendant la période de domination du gouvernement royal par les Neville « qu'il y a à présent deux chefs en Angleterre, dont l'un est M. de Warwick, et ils ne savent plus quel est le nom de l'autre » – qu'Édouard IV trouva bon de faire exposer son corps dans la cathédrale Saint-Paul de Londres pour montrer publiquement que le duc était bien mort. Aucune approche de la période ne semble donc pouvoir se passer d'une interrogation sur le rôle et les ambitions du personnage : or, depuis la biographie de Warwick par Paul Murray Kendall publiée en 1957, disponible en traduction française (*Warwick, le faiseur de rois*, 1985), l'état de la recherche sur la vie politique de l'Angleterre à la fin du Moyen Âge a considérablement évolué et des aspects comme les enjeux du conflit civil, les réseaux familiaux, la place de la haute noblesse dans le corps politique, ou encore la propagande, ont été totalement renouvelés, ce qui justifie pleinement l'entreprise de Michael Hicks. Le résultat est toutefois un ouvrage qui laisse de côté des aspects comme le patronage religieux ou culturel de Warwick – mais l'état de la documentation ne permet sans doute pas d'explorer ce champ de manière satisfaisante, une grande partie des archives relatives à la gestion de son hôtel et de ses terres ayant disparu. En comparaison des études antérieures cependant, un des mérites de cette biographie est de replacer son objet dans son environnement familial et territorial : en dépit de son rôle actif sur l'avant-scène politique, une grande partie de son énergie fut en effet consacrée, et cela sans interruption, à maintenir sur son considérable héritage, puis, à partir de sa mainmise sur l'héritage Warwick en 1449, à la suite de la mort précoce de l'héritière, la nièce de son épouse Anne Beauchamp, à étendre son pouvoir aux dépens des Despenser et des Beauchamp. L'auteur met également en exergue, à chaque étape importante de la carrière de Warwick, les motivations de celui-ci, cherchant systématiquement à dépasser la légende du « faiseur de rois ». Mais c'est sans doute l'habileté de Warwick dans le domaine de la propagande qui est l'aspect le plus brillamment analysé par l'auteur. La stratégie choisie par les Yorkistes en 1460 fut en effet d'encourager l'hostilité populaire au gouvernement royal, par le biais de manifestes et de libelles séditieux attaquant les « traîtres » et prétendant vouloir promouvoir le bien commun. Le mouvement exploita ainsi, de manière délibérée, les griefs des habitants du Kent qui avaient trouvé un exutoire dans la rébellion de Jack Cade en 1450 : cette stratégie n'était pas sans risque, mais elle fut couronnée de succès, au moins dans le sud-est du pays, où Warwick était populaire, en particulier auprès des marins et des marchands de Londres et des Cinque Ports. Cette œuvre de propagande fut également dirigée vers l'Église qui offrit son complet soutien à Warwick : l'auteur démontre comment le légat du pape, Coppini, fut habilement manipulé par la cause yorkiste, jusqu'à prononcer l'anathème contre le parti adverse. Au terme de la lecture de l'ouvrage de Michael Hicks, une lecture qui s'avère parfois ardue, en raison d'un style difficile, si la personnalité de Warwick demeure quelque peu dans l'ombre, on perçoit mieux certains aspects d'une période qui demeure une des plus complexes de l'histoire de l'Angleterre.

Frédérique LACHAUD.

Claude Carozzi et Huguette Taviani-Carozzi (sous la dir.), *Hierarchies et services au Moyen Âge*, Séminaire Sociétés, idéologies et croyances au Moyen Âge, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2001, 312 p.

Treize communications, présentées dans le cadre d'un séminaire de l'université de Provence, étudient les rapports entre hiérarchies et services ; services ou offices, d'ailleurs, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Si toute hiérarchie implique service, ces services sont réciproques ; nous sommes là au cœur même du fonctionnement des sociétés inégalitaires anciennes. Au Moyen Âge plus particulièrement, les rapports entre hiérarchies et services relèvent d'une démarche englobante désignée par le latin *ordo*, et qui concerne aussi l'ordre du monde. On n'a pas tant cherché ici à faire le tour de la question qu'à multiplier les points de vue, à faire varier les cadres d'analyse, afin de mettre ce programme à l'épreuve.

Cinq communications traitent plus particulièrement des hiérarchies dans le monde laïque. Deux d'entre elles concernent les serviteurs. Louis Stouff étudie le monde des domestiques à Arles au xv^e siècle : un monde surtout féminin, mal connu avant la « marée domestique » du xvi^e siècle, et quelques esclaves, parfois très liées à leur maître. Les relations sont assez différentes dans un grand Hôtel, comme celui du duc de Berry, étudié par Françoise Autrand : « Monseigneur veut que ses gens deviennent riches ». L'Hôtel princier, avec son organisation hiérarchique minutieuse, est aussi un creuset social, où se déploient des carrières et qui ouvre des possibilités d'ascension : c'est la faveur du prince qui fait les parvenus. Danièle Iancu, quant à elle, étudie les « hiérarchies au sein de la communauté juive provençale à la fin du Moyen Âge ». Nous avons affaire ici à une *universitas judeorum*, enclavée dans la société chrétienne, avec ses propres élites, ses classes moyennes et ses bonnes œuvres pour les pauvres. Et la conversion forcée de 1501 ne remettra pas en cause ces hiérarchies.

La communication de Philippe Contamine concerne « la place des XII pairs de France dans l'*ordo* de la royauté française à la fin du Moyen Âge » ; ces « supervassaux » du roi disposent de quelques privilèges, mais il s'agit surtout d'un corps mystique, d'un groupe virtuel, relevant de l'imaginaire du royaume et en assurant la cohésion : un élément de la constitution politique de la France. Enfin dans « Office et service de la commune et du prince en Italie », Philippe Jansen poursuit son étude sur la manière dont les seigneuries princières s'imposent aux communes aux xiv^e et xv^e siècles (voir « Du service de la ville au service du prince », dans J. Pontet, *À la recherche de la considération sociale*, Bordeaux, 1999). Deux pratiques s'opposent : d'une part, l'office communal, la délégation publique, l'*officium* ; d'autre part, le service du prince, la recommandation et le clientélisme, le *servitium*, qui implique un renversement complet de la conception communale. En réalité, comme le montre l'exemple des Visconti à Milan ou des Sforza dans la Marche, les princes ont maintenu les magistratures communales en place et créé leurs propres réseaux au-dessus des oligarchies locales ; mais en imposant la notion de service, ils ont favorisé une aristocratisation croissante des oligarchies urbaines.

Six communications abordent les hiérarchies dans l'Église. Deux d'entre elles concernent les évêques. Laurent Terrade étudie « l'image de l'évêque dans l'hagiographie latine des v^e-vii^e siècles ». L'évêque du Haut Moyen Âge est le patron et le protecteur de sa cité, mais il est aussi, par son ascèse, ses visions et ses miracles, un martyr « non sanglant » et par là un intercesseur et un médiateur entre le ciel et la terre. Il sort de la hiérarchie terrestre pour entrer dans une

autre hiérarchie, celle de la sainteté. Wilfrid Hartmann poursuit son enquête sur l'évêque comme juge (voir *Römische Historische Mitteilungen*, 1986, et *La giustizia nell'alto medioevo*, 42^e et 44^e semaines de Spolète, 1995 et 1997). On a pu contester que l'évêque ait agi comme juge après la fin de l'époque carolingienne. Les lettres de Fulbert et d'Yves de Chartres aux XI^e et XII^e siècles, étudiées ici, prouvent le contraire. Deux autres contributions concernent des ordres religieux. Daniel Le Blevec soumet le *propositum vitae* des premiers chartreux à la problématique « service et hiérarchie » : la Chartreuse, la plus haute expression du monachisme occidental, implique pour celui qui y entre, non seulement le renoncement à toute hiérarchie terrestre, mais un cheminement, une échelle spirituelle, qui doit le conduire à l'union à Dieu. On aimerait peut-être savoir davantage comment ce privilège, le désert comme extase, fait retour : à quoi servent les chartreux ? À moins que de savoir qu'ils existent (et prient pour nous) suffise. Jacques Paul, pour sa part, éclaire les rapports entre « hiérarchie et savoir chez les Frères Prêcheurs de la province de Provence », dans la deuxième moitié du XIII^e siècle. Dans ce système étonnamment démocratique, deux hiérarchies coexistent, celle du savoir (les lecteurs) et celle du pouvoir (les prieurs) : ces hiérarchies sont tournantes, la mobilité y contrebalance la brièveté des charges. Au sommet, les deux hiérarchies fusionnent à la fin du siècle et les intellectuels prennent le pouvoir.

Jacques Verger étudie les « rapports hiérarchiques au sein des populations universitaires médiévales ». L'université favorise les liens horizontaux, une certaine égalité et l'émergence de l'individu. Mais elle ne gomme pas les différences sociales ; elle les transpose et en recrée d'autres : la gloire des docteurs ou l'égoïsme des castes professorales. De ces exigences contradictoires naissent des formes spécifiques de sociabilité ; le thème de l'*amicitia* entre maître et élève pourrait être une des clés de ce système de relations et d'échanges personnels.

André Vauchez, enfin, analyse l'affaire Jean de Varennes, ce réformateur ermite de la fin du XIV^e siècle, que de surprenants retournements d'alliance et surtout la virulence de ses critiques à l'égard des mœurs du clergé mèneront finalement à sa perte. Dans les sociétés anciennes, la contestation ne porte pas tant sur l'existence des hiérarchies que sur la manière dont certains « états » ne remplissent pas leur fonction ; les hiérarchies sont aussi des choses qui grincent.

Deux communications s'intéressent à ce qui se passe dans l'au-delà. Huguette Taviani-Carozzi étudie à partir des visions rassemblées dans le *De miraculis* de Pierre le Vénérable, au milieu du XII^e siècle, les rapports entre les vivants et les morts. À quoi servent les revenants ? À témoigner de l'utilité des « suffrages » et à réparer les fautes commises ici-bas. Il y a plus étonnant : ces revenants n'ont pas quitté leur statut social et l'abbaye de Cluny se projette intacte parmi les anges. Mais on remarquera que nous sommes dans une zone intermédiaire, un sas, la « compagnie des morts et des vivants » ; au-delà l'échelle des perfections ne demeure-t-elle pas la seule ? Claude Carozzi, analysant chez Grégoire le Grand la hiérarchie des anges, moins connue que celle du Pseudo-Denys, montre que, derrière son incohérence apparente, transparaît la tripartition fonctionnelle ; et ce sont ces incohérences mêmes qui témoignent des hésitations de Grégoire à transposer le vieux schéma de la terre au ciel parmi les anges. Échelle des perfections et échelle des fonctions s'accordent mal.

Ces treize communications, en apparence dispersées, éclairent la manière dont opère le principe hiérarchique à des niveaux et dans des sous-ensembles différents. Apparaissent alors un certain nombre d'articulations que la recherche se doit d'explorer : offices et services, pouvoir et savoir, fonctions et perfections, le ciel et

la terre et finalement la réalité et l'imaginaire. Mais l'*ordo* peine à englober tout le réel. On aurait peut-être aimé trouver ici davantage de réflexions sur la critique des hiérarchies et sur l'indéracinable rêve égalitaire des hommes.

Jean-Louis ROCH.

Sergio Tognetti, *Un' industria di lusso al servizio del grande commercio. Il mercato dei drappi serici e della seta nella Firenze del Quattrocento*, Florence, Biblioteca Storica Toscana, Leo S. Olschki, 2002, 218 p.

L'histoire des entreprises, dans l'Italie de la fin du Moyen Âge et de la première Renaissance, en particulier à Florence, dispose d'archives exceptionnelles. Ce n'est pas tout à fait un hasard, puisque c'est ici que naît un premier capitalisme et que sont élaborées des techniques bancaires qui régiront le grand commerce presque jusqu'à aujourd'hui ; c'est la modernité même de Florence qui autorise une histoire impensable ailleurs. Sergio Tognetti, qui avait étudié une compagnie marchande-bancaire florentine du XV^e siècle, *il banco Cambini* (Florence, 1999), à partir d'un des fonds les plus importants après celui de Francesco Datini, a voulu éclairer ici les liens entre ces milieux d'affaires, au rayonnement international, et le développement d'une industrie nouvelle, celle de la soie, appelée à se substituer à celle de la laine, comme élément moteur des activités urbaines florentines. Il s'agit là d'un apport important au renouveau des recherches sur la soie, marqué en particulier par les travaux de Bruno Dini, un numéro spécial de *Studi Storici* (1994), « La seta a Milano nel XV secolo », et la publication de deux recueils, *La seta in Europa, secc. XIII-XX* (24^e semaine de Prato, S. Cavaciocchi, Florence, 1993) et *La seta in Italia, del Medioevo al Seicento* (L. Mola, R. C. Mueller, C. Zanier, Florence, 2000).

L'industrie de la soie a bénéficié à Florence – comme à Venise, Gênes ou Bologne – de l'émigration lucquoise dans la seconde moitié du XIV^e siècle ; mais ce sont, ici, les difficultés de la manufacture lainière qui rendent compte de son essor à partir de 1400, à un moment où le déclin démographique et la cherté de la main-d'œuvre favorisent une industrie où le prix de la matière première dépasse de beaucoup celui du travail. Deux autres phénomènes autorisent cet essor : la croissance d'une demande internationale vers les produits de luxe, permettant la naissance de ce qu'on appellera plus tard les produits *Made in Italy* ; et l'existence d'une classe marchande, en place depuis la fin du XIII^e siècle, capable d'investir massivement dans la nouvelle industrie. Cette structure portante de l'économie florentine ne fait pas que placer ses capitaux, elle apporte aussi sa maîtrise des marchés internationaux, sa capacité managériale et son avance technique dans le domaine de la banque et du commerce (lettre de change, comptabilité en partie double, escompte, assurance, découvert sur compte courant, etc.). Cette association étroite entre marchands et industriels, qui avait permis le succès de la manufacture lainière au XIV^e siècle, va être à l'origine du grand essor de la soierie, à partir du milieu du XV^e siècle, mais avec des marges de profit sans commune mesure : plus de 45 % annuel dans les années 1470-1480 pour la firme Serristori. Les difficultés rencontrées, dans la première moitié du XV^e siècle, par le soyeux Andrea Banchi, étudié par Florence Edler de Roover (*Archivio Storico Italiano*, 1992),

permettent de mieux saisir ce qu'apporte, après 1450, l'intervention des milieux d'affaires. La soie et bientôt le fil d'or, qui lui est associé dans les somptueux brocards, constituent désormais la « nouvelle frontière » du capitalisme florentin. L'industrie de la soie devient alors vraiment, comme le titre du livre le propose, « au service du grand commerce », au service du grand capital marchand-bancaire.

L'auteur propose deux *case studies*, afin de mieux comprendre comment le capital prend le contrôle de la soierie et comment s'articulent commerce international et artisanat local : la compagnie de soie des frères Serristori et le *banco*, la banque Cambini. Le cas Serristori montre le déplacement des capitaux marchands vers l'industrie de la soie au milieu du XV^e s. À l'origine de l'étonnante réussite de cette famille, sur laquelle l'auteur se propose de revenir dans un prochain livre, on trouve un notaire originaire de Figline dans le val d'Arno, ser Ristoro, un de ces *novi cives* venus s'installer à Florence après la Peste noire. C'est son petit-fils, Antonio, qui développe sur une très large échelle les activités bancaires, tout en nouant une véritable alliance politico-financière avec le parti médicéen, décisive pour l'avenir de la famille. À sa mort, ses huit fils recentrent leurs affaires autour d'une *bottega*, d'une boutique de soie, avec un *governatore*, un associé actif directeur, rémunéré *per la persona*, le manager Tinoro Bellacci. La boutique de soie est au cœur d'une galaxie d'entreprises, qui placent ses draps sur les grands marchés européens et optimisent ses profits. La croissance des affaires de la compagnie de soie a en effet donné impulsion à une série de sociétés en commandite, à Bruges, Lyon, Londres et à d'autres affaires, à Florence même, en particulier à une boutique de batteur d'or, qui va devenir l'entreprise *leader* du groupe au tournant 1500, portée par la mode des draps d'or et de soie. À ce moment-là, la plupart des grandes maisons florentines possèdent à la fois des compagnies marchandes-bancaires et des entreprises de soie et de batteur d'or.

Le deuxième cas étudié par l'auteur concerne la banque Cambini et son rôle dans le commerce de la soie et des soieries. Disposant d'associés commandités, à Lisbonne et Valence, ou bien en relation avec de grands marchands locaux, comme Angelo Cuomo à Naples, la banque joue le rôle d'intermédiaire commercial, entre l'offre et la demande. Les clients sont aussi les fournisseurs ; soie et colorants contre draps à Florence, draps contre soie et colorants à Naples ou dans la péninsule Ibérique. Elle vend des tissus non encore fabriqués et joue le rôle d'une institution de crédit auprès des soyeux. Elle met aussi en place des mécanismes sophistiqués de compensation, où peuvent intervenir aussi bien la laine ou le sucre. L'exemple de la soie calabraise et la « théorie du marketing » du marchand ragusain Benedetto Cotrugli éclairent ce qui est au cœur de ce grand commerce, le *baratto*, la commutation, le troc. Contrairement à ce qu'on serait porté à croire, le troc est associé au fonctionnement même des entreprises les plus avancées de leur temps. C'est à travers lui que, d'une certaine manière, la banque crée la demande et « fait le marché ».

Ce beau livre ne comporte pas de conclusion. Il a le mérite, cependant, de préciser à partir de cas concrets la chronologie de la soierie florentine, dans ses étapes successives, insistant en particulier sur le milieu du XV^e siècle. Il appelle par ailleurs une comparaison plus poussée, en particulier au niveau « entrepreneurial », avec les autres grands centres de la soie en Italie, Venise, Gênes ou Milan.

Jean-Louis ROCH.

Madeleine Ferrières, *Histoire des peurs alimentaires, du Moyen Âge à l'aube du XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, L'univers historique, 2002, 477 p.

Le titre de l'ouvrage de Madeleine Ferrières se veut évidemment moderne et trouve sa justification dans la crainte née, il y a quelques années de la maladie de la vache folle. En quelques semaines, quand fut révélé le danger d'une possible transmission de cette maladie à l'homme, la consommation de viande de bœuf s'effondra et, au nom du principe de précaution, on se mit à abattre systématiquement des troupeaux entiers et à retirer de la consommation des parties bien précises de l'animal, en gros alors les abats. La France venait d'être secouée par le scandale du sang contaminé, affaire bien plus dramatique dont les effets se font encore sentir et où les politiques et les médecins étaient les principaux accusés.

Le concept de peur alimentaire paraît quelque peu anachronique pour les siècles passés qui ont connu bien des peurs (l'œuvre de Jean Delumeau le montre assez) mais, dans ce domaine, les hommes n'ont pas eu les mêmes réactions que nous. Jadis, on pense plus volontiers à l'hygiène publique là où nous parlons de sécurité alimentaire. Pour faire court, disons que les métiers de bouche ont toujours été réglementés : dans le Midi, ils sont sous la tutelle des municipalités, alors que dans le Nord ce sont les jurés des métiers qui organisent la police entre membres d'une même communauté. Partout, on essaie d'éliminer les bêtes malades, aussi bien les moutons atteints de clavelée (variolo ovine) que les bovins atteints de peste et les porcs ladres qu'examinent les langueyeurs. Mais, on trouve normal de donner la viande des porcs ladres aux lépreux et de laisser aux plus pauvres les abats qui se vendent moins cher. Pour mieux vérifier la bonne santé des animaux, on exige de les voir entrer vivants dans la ville où les bouchers les sacrifient en plein air, au mépris de la salubrité publique la plus élémentaire, ces mêmes bouchers qui ne peuvent vendre de la chair fraîche au-delà du second jour d'abattage et qui laissent aux charcutiers le privilège de vendre des viandes cuites et aux pâtisseries celui de confectionner des pâtés où entrent souvent des chairs bien douteuses.

On peut se demander ce que mangeait réellement le consommateur moyen. La viande bouillie (le pot-au-feu adapté à des individus souvent édentés) ne devait pas toujours être fraîche ; une longue cuisson avait au moins l'avantage de détruire bien des microbes. Bien des fromages devaient couler plus que de raison et contenir des listérias, bien des pains devaient renfermer du seigle ergoté (que les poules refusent) ou de l'ivraie, bien des nourritures étaient remplies de vers, le parasitisme le plus constant jusqu'en plein XIX^e siècle.

Dans ce contexte pas toujours très appétissant, la querelle du *pain à la reine*, née en 1668 quand certains boulangers utilisent la levure de bière au lieu du levain aigre fait sourire, ainsi que les arguments avancés par les médecins. Finalement, le Parlement tranche en faveur de l'innovation. On remarquera d'ailleurs à ce propos que les boulangers qui fabriquent le bon pain aujourd'hui prennent le chemin inverse et reviennent au levain des temps passés. De même fait sourire l'aversion, on ne peut pas dire la peur, que fait naître la pomme de terre, nourriture de cochon pour nos ancêtres et donc nourriture capable de transmettre les pires maladies. De même, comme ils craignaient qu'on leur proposât du chat en guise de lapin la réglementation exigeait que le lapin dépouillé soit vendu avec sa tête.

La peur ne naît pas seulement des aliments impurs ou contaminés. Plus pernicieuses sont les affections dues au matériel culinaire. Que d'intoxications avec les

bassines de cuivre à cuire les confitures, avec les casseroles du même métal qui, certes, répartissent mieux la chaleur et gardent la couleur du fruit, mais qui sécrètent le vert-de-gris mortel. Même restriction avec les casseroles mal étamées.

Que dire aussi de la nocivité du plomb et de ses dérivés, la litharge principalement. On est à l'époque où les tavernes ont des comptoirs de plomb (notre *zinc*) et où la litharge est largement utilisée, dans les villes grosses consommatrices, pour redonner une santé aux vins qui tournent à l'aigre, quand ce n'est pas pour *fabriquer*, le terme n'est pas trop fort, du vin avec du vinaigre. C'est le temps des coliques de plomb si fréquentes et si souvent mortelles. Il nous reste aujourd'hui le saturnisme des petits enfants qui lèchent les vieux murs peints au blanc de céruse. Que dire aussi des faiseurs de lait qui l'allongent avec de l'eau et du plâtre et des porteurs d'eau qui vont emplir leurs seaux dans la rivière polluée par les déjections animales et humaines et les résidus des tueries.

Curieusement, c'est le XIX^e siècle qui apparaît comme le champion du malsain et du falsifié, de la tromperie la plus anodine (la baie de sureau qui colore le vin n'a rien de nocif) à la falsification la plus dangereuse avec les vins colorés à la fuchsine qui contient de l'arsenic ; que dire des légumes en conserve reverdis au sulfate de cuivre. On touche là au problème contemporain des additifs, des colorants et des conservateurs dénoncés à la fois par les associations de consommateurs et les gastronomes, et de plus en plus encadrés au nom du principe de précaution. Heureusement, nous ne sommes plus au temps où les enfants d'Épinal s'empoisonnaient avec des bonbons colorés au vert arsenial.

Mais c'est aussi le XIX^e siècle qui marque le temps de la réaction. La chimie a désormais la charge de démasquer toutes ces fraudes, souvent mortelles. Le vétérinaire a pour mission l'inspection sanitaire des abattoirs rejetés hors des villes. La pasteurisation a pour but d'éliminer la plupart des parasites. L'autoclave apparaît, la chaîne du froid se dessine, la composition des aliments en conserve apparaît sur la boîte. Cependant, on meurt encore de la trichinose porcine en 1865, de la salmonellose en 1913 (10 morts à Cholet).

Aujourd'hui même, l'inquiétude persiste en matière alimentaire : c'est le poulet aux hormones chanté par Jean Ferrat ; ce sont les nourritures, parfois plus que douteuses, données aux animaux. La moindre listeria met en émoi une cantine ou une conserverie. Périodiquement revient la menace de l'interdiction des fromages au lait cru. Au nom de la sécurité alimentaire, nos gouvernants sont disposés à ne nous proposer que des aliments aseptisés.

Car, il faut encore le souligner, la peur alimentaire est toute contemporaine. Longtemps la peur a été la crainte de manquer. En fait, Madeleine Ferrières, dans un livre vivant et bien documenté, a écrit à la fois une histoire de l'alimentation et des politiques réglementaires, une histoire du goût et a montré comment la puissance publique s'est préoccupée, avec l'appui de la science, et bien avant le public lui-même, de contrecarrer fraudes et falsifications. Mais, en temps de pénurie ou de famine, aucun de ces principes n'est respecté ; pour manger, on déterre les cadavres des animaux infectés, on fait du pain avec n'importe quoi, on se jette sur les *nourritures infectes*. Les pauvres du Tiers Monde, tout comme nos ancêtres, ne connaissent pas les peurs alimentaires, ils ne connaissent que la faim. La vache folle nous émeut parce que nous sommes repus ; la fièvre aphteuse nous fait peur parce que les Anglais sacrifient des millions de moutons sur les bûchers et, pourtant, nous savons que la viande de ces ouailles ne présente aucun danger pour l'homme, pas plus que la viande des vaches atteintes de peste bovine. Nos ancêtres connaissaient le risque et nous ne voulons plus en entendre parler. La peur alimentaire n'est ni médiévale, ni même contemporaine de Pasteur. Elle n'est que la

filles de l'abondance mais, évidemment, elle reste salutaire. On peut donc regretter que l'auteur n'ait pas inclus le XX^e siècle dans son étude car c'était celui qui répondait le mieux à son propos.

Marcel LACHIVER.

Hélène Germa-Romann, *Du « Bel mourir » au « Bien mourir ». Le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Genève, Droz, 2001, 352 p.

L'auteur expose une théorie séduisante : entre le XVI^e et le XVII^e siècle, le sentiment de la mort « noble » évolue chez les gentilshommes français. On passe du modèle de la « belle mort », c'est-à-dire une mort chevaleresque sur le champ d'honneur, à la « bonne mort », la mort chrétienne voulue par l'Église. Pour la démontrer, elle utilise trois types de sources, essentiellement littéraires : les oraisons funèbres et les récits des derniers instants qui traitent spécifiquement de la mort d'un personnage ; les *Mémoires*, qui présentent l'attitude du noble face à sa propre mort et aussi celle des autres ; certaines œuvres littéraires qui mentionnent la mort de tel ou tel prince. Ces sources, toutes imprimées, offrent l'avantage d'une large diffusion auprès du public. Elles participent à la constitution de l'idéologie nobiliaire.

Cette étude se place ainsi à la confluence de l'histoire religieuse, sociale et politique. Son intérêt historiographique est indéniable. La recherche récente a accordé une large place aux attitudes de l'homme face à la mort, mais aucun ouvrage n'abordait le sentiment de la mort au sein d'une catégorie sociale particulière comme la noblesse. Le plan est à la fois thématique et chronologique (la mort au cœur de l'excellence nobiliaire en première partie ; typologie et évolution de la mort des gentilshommes en seconde partie).

La mort tient une place prépondérante au cœur de l'idéologie nobiliaire. Elle est indissociablement liée à l'honneur. Une « mauvaise mort » peut jeter l'opprobre sur un noble et sur tout son lignage. Au contraire une belle mort peut racheter une vie médiocre. La mort héroïque sur le champ de bataille offre une gloire éternelle. Elle est la preuve d'un grand courage, qualité innée de la noblesse. Le noble prouve au combat sa valeur individuelle et montre qu'il est digne de sa lignée. Dans la « belle mort », le service du roi apparaît comme le critère qui permet d'acquiescer la mort la plus glorieuse. L'exemple le plus fameux est celui de Bayard. Sa mort réunit tous les critères essentiels. Elle est à la fois héroïque, vouée au service du roi, et chrétienne (dès qu'il est touché, Bayard sent qu'il va mourir. Il se recommande à Dieu, et un prêtre le confesse et lui délivre les sacrements). Sa mort, chevaleresque et chrétienne, se transforme ainsi en une « mort-modèle » pour tous les gentilshommes.

Mais en temps de paix, la « belle mort » est difficile à trouver. Un substitut honorable en est le duel, qui permet de mourir les armes à la main. L'exécution politique s'apparente aussi par certains aspects à la « belle mort ». L'échafaud sert de scène aux condamnés, ils peuvent ainsi s'offrir en spectacle et se montrer sans peur et généreux. Les nobles qui combattent réellement sont une minorité mais ils ont imposé leur modèle à l'ensemble des gentilshommes. La mort « ignoble », à éviter, est la mort sans gloire. Elle recouvre plusieurs types de morts : l'assassinat, car la victime ne maîtrise pas sa sortie mais la subit, la mort

par accident et la mort foudroyante, qui ne permettent pas de se préparer à son départ.

Le XVII^e siècle voit le triomphe de la « bonne mort ». D'abord l'apanage des femmes vertueuses, la mort chrétienne, dans son lit, est de plus en plus appréciée au sein du monde nobiliaire. Le roi sert de modèle aux gentilshommes : en 1643, Louis XIII meurt dans son lit, et endure courageusement de terribles souffrances, à l'image du Christ. Une « bonne mort » doit être pieuse, centrée sur le repentir et la réception des derniers sacrements. Elle doit aussi servir à l'édification du public qui se presse autour du mourant. Il faut témoigner tout au long de son agonie de sa foi et de sa sérénité. Le critère d'une « bonne mort » est aussi l'« intersigne » : le mourant est prévenu de sa mort prochaine par une série de présages. La place prise au XVII^e siècle par cette mort rédemptrice et édifiante correspond au développement de la contre-réforme et à la mise en place, autour de Port-Royal, d'une rigueur religieuse plus soucieuse de salut, qui conteste la vanité de la gloire terrestre. Cette évolution a aussi pour origine le combat que mène le pouvoir royal pour se concilier des gentilshommes turbulents, prompts à la prise d'armes ou au duel, qui s'étaient réfugiés dans le modèle de la « belle mort » nobiliaire.

L'auteur livre ainsi une réflexion neuve sur l'évolution du sentiment de la mort « noble » à l'époque moderne. L'importance de la « bonne mort » n'est cependant pas une nouveauté du XVII^e siècle. Les chroniqueurs de la fin du Moyen Âge présentent déjà la mort chrétienne des princes, dans leur lit, comme une mort modèle, avec confession, réception des derniers sacrements et discours édifiants. Certes, la promotion au XVI^e siècle de la mort sur le champ de bataille est incontestable, mais elle dépend aussi de la source privilégiée. Que Brantôme insiste au XVI^e siècle sur la « belle mort » est logique puisqu'il s'intéresse aux exploits des grands capitaines. Au XVII^e siècle, les ecclésiastiques s'emparent des récits funèbres. Ils en modifient les critères pour en faire des monuments à la gloire de la « bonne mort », celle souhaitée par l'Église.

Murielle Gaude-FERRAGU.

David Potter, *Un homme de guerre au temps de la Renaissance. La vie et les lettres d'Oudart du Biez, maréchal de France, gouverneur de Boulogne et de Picardie (vers 1475-1553)*, Arras, Artois Presses Université, 2001, 324 p.

David Potter est l'un des meilleurs connaisseurs de la Picardie aux XV^e et XVI^e siècles, sur laquelle il a publié de nombreux articles et un ouvrage remarqué (*War and Government in the French Provinces : Picardy 1470-1560*, Cambridge, 1993). Il a eu la bonne idée d'éditer la correspondance active et passive d'Oudart du Biez, qui a été gouverneur du Boulonnais et lieutenant général en Picardie en l'absence du gouverneur, le duc de Vendôme (à cet égard, le titre du livre, qui le désigne comme « gouverneur » de la province, est à proprement parler inexact, bien qu'un lieutenant général en l'absence fasse toutes les fonctions d'un gouverneur).

Oudart du Biez est représentatif des heurs et malheurs des gentilshommes qui ont beaucoup mis sur le service du roi. Issu d'une famille de petite noblesse d'Artois, apparenté par sa mère aux plus puissantes lignées de Flandre, telles les Buren et les Croÿ, il est initié au métier des armes par François de Créqui, dont les seigneuries sont proches de celle du Biez dans le bailliage d'Hesdin, puis par

son neveu Antoine de Créquy, sieur de Pont-Rémy. Il entre très tôt au service de François I^{er}, dont il est maître d'hôtel avant son avènement. En 1522, il devient lieutenant de la compagnie de Pont-Rémy ; puis, en août, il est lui-même pourvu d'une compagnie d'ordonnance. En 1523, il succède à Antoine Motier de La Fayette, destitué, comme gouverneur et sénéchal du Boulonnais. Il bénéficie de l'appui d'un protecteur puissant, Anne de Montmorency, et consolide sa position en se constituant un réseau de clients et de fidèles. Il connaît ses années de gloire de 1536 à 1544. En 1536, il est l'un des colonels de la légion picarde ; le roi le fait chevalier de son ordre et maréchal de camp de l'armée. En 1537, il reçoit la charge de gentilhomme de la chambre, et en 1541, il devient maréchal de France. C'est l'apogée de sa carrière ; c'est peut-être aussi le tournant fatal qui laisse présager sa chute future. Son accession au maréchalat est contemporaine de la disgrâce de Montmorency, que du Biez semble avoir délaissé pour passer dans le camp de la faction ennemie protégée par Mme d'Étampes ; il tisse des liens avec le cardinal de Tournon et le maréchal d'Annebault. Montmorency lui en gardera rigueur et ne sera peut-être pas étranger au procès qui entraînera sa ruine. Son ascension se poursuit : en décembre 1542, le roi le nomme formellement lieutenant général en l'absence du duc de Vendôme, nomination confirmée par des lettres de provision de février 1545. Il est alors au sommet de sa fortune, mais celle-ci est dangereusement dépendante de la faveur royale. Ses biens personnels étant exposés aux aléas des guerres (en 1529, lors de la paix des Dames, ses terres du bailliage d'Hesdin reviennent dans la mouvance de l'Empereur), il tire l'essentiel de ses ressources foncières de seigneuries données par le roi (celles d'Airaines, d'Arguel et de Rouvroy, qui rapportent 10 000 livres par an dans les années 1520 et dont il fera don à son gendre Jacques de Fouquesolles), ses autres revenus provenant des salaires et pensions attachés à ses fonctions (dans les années 1540, il reçoit 28 000 livres par an en tant que maréchal et lieutenant général en l'absence). Il a une autre vulnérabilité : l'absence de fils ; de ses deux gendres, l'un, Fouquesolles, meurt en 1544 lors de la tentative de reprise de Boulogne, et l'autre, Jacques de Coucy de Vervins, sera accusé de trahison et exécuté en 1549. Les relations qu'il a commencé à nouer avec le duc d'Aumale, futur duc de Guise, ne semblent pas avoir été assez solides pour le protéger efficacement.

L'orage est provoqué par l'invasion anglaise de 1544 et par la chute de Boulogne en septembre, trop mollement défendue par Vervins (du Biez ayant pour sa part victorieusement résisté dans Montreuil assiégée). À partir de cette date, le maréchal doit faire face à des rumeurs sur sa conduite et en particulier sur son rôle dans la capitulation de Vervins à Boulogne. Il n'est pas inquiet tant que vit François I^{er} mais, à l'avènement d'Henri II, il est entraîné dans la chute de la faction de Mme d'Étampes. Il est mis en prison ; le roi lui en veut peut-être de l'échec de sa tentative de reprise de Boulogne, et, selon Monluc qui en parle à mots couverts dans les *Commentaires*, le connétable aurait eu les mains libres pour exercer sa vengeance. Le procès qu'on lui intente ainsi qu'à son gendre est éminemment politique. Vervins est exécuté ; du Biez est condamné à la prison à perpétuité pour crime de lèse-majesté et à une amende d'un million de livres ; il est destitué de la sénéchaussée de Boulogne et dépouillé de l'ordre de Saint-Michel. Il meurt dans les premiers mois de 1553 ; le roi restitue à sa veuve, Jeanne de Senlis, les biens meubles et immeubles qu'il possédait avant sa mort. L'appui des Guises (en l'occurrence l'intervention d'Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise) finira tout de même par assurer tardivement la réhabilitation de Vervins et de du Biez, en 1575.

Les lettres publiées ont été retrouvées dans les archives de leurs destinataires, conservées à la Bibliothèque nationale de France, au château de Chantilly, au

Public Record Office (notamment celles du connétable Montmorency, du duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, du sieur d'Heilly, gouverneur d'Hesdin, de Lord Lisle, gouverneur de Calais ; celles de Claude de L'Aubespine, secrétaire d'État, sont dispersées dans nombre de collections, en particulier la Bibliothèque Pierpoint Morgan). À cet égard, une liste précise des différents dépôts dans lesquels David Potter a trouvé ses sources aurait été utile. Les lettres sont éditées et annotées avec soin. On aimerait cependant que les notes soient plus nombreuses et plus explicites, que ce soit pour expliquer certains mots (ainsi, Lord Lisle est appelé « Monsieur le debitis » : ce n'est que peu à peu que le lecteur devine qu'il s'agit d'un vieux mot anglais pour « député ») ou pour éclairer le contexte (par exemple, p. 156, le passage de la lettre de Charles de Marillac, ambassadeur à Londres, datée du 15 avril 1541, sur le consentement des luthériens à reconnaître le pape pourvu que l'empereur leur accorde le mariage des prêtres méritait d'être replacé dans la conjoncture religieuse de cette année-là).

L'essentiel de la correspondance publiée couvre les années 1521-1547 ; il n'y a que deux lettres après cette date, toutes deux de 1552. L'ensemble éclaire utilement la vie d'une province frontrière, soumise aux fluctuations de la conjoncture selon que les relations avec les voisins (Anglais et « Bourguignons ») sont hostiles ou pacifiques ; on voit les malheurs des paysans (en 1543, le maréchal informe le roi que le château et le village d'Avesnes-le-Comte ont été entièrement brûlés, de même que dix églises du voisinage « bien plaines et fournies de grains », les granges et les moulins rencontrés et les grains « estans en gerbe sur le païs ») et ceux des marchands (ainsi, en 1528, des vaisseaux espagnols ont pris sept navires appartenant à de « pauvres bourgeois » de Boulogne qui allaient chercher du sel en Bretagne) ; on devine aussi les ententes transfrontalières entre adversaires résolu d'épargner le pire à leurs terres (ce sera un des griefs retenus contre le maréchal lors de son procès). Les lettres envoyées et reçues par Oudart du Biez évoquent les soucis et les responsabilités du chef de guerre, du fait de la proximité de Calais et de la situation exposée de Boulogne (le 17 avril 1525, le maréchal écrit au parlement de Paris que l'Anglais « peult en quatre heures estre icy devant »), de la pénurie chronique d'argent pour payer les troupes, de la difficulté à trouver des pionniers qui ne désertent pas (le 3 février 1545, il informe le roi, depuis le camp d'Outreau, qu'il en a fait pendre ou punir plus de cinquante pour l'exemple). La correspondance dépeint aussi les comportements de l'homme de paix quand les relations sont bonnes : il s'endette pour recevoir dignement des ambassadeurs d'Angleterre, échange des cadeaux avec ses correspondants anglais (Lord Lisle lui envoie un hongre et des bracelets qui protègent de la crampe et de l'épilepsie ; il lui fait parvenir une hure de sanglier, des pâtés et lui prête son cuisinier pour qu'il lui fasse « quelque paticerie »). Mais, même lorsque la paix ou la trêve est établie, la méfiance est sous-jacente : « Quant à nos voisins d'Angleterre, je ne m'y puis fier congnoissant la bonne nature des seigneurs » (lettre à Montmorency du 18 avril 1536) ; des incidents font monter la tension (incursions de soldats, confiscation de marchandises transportées par des bateaux qui ont accosté du mauvais côté de la frontière).

L'ouvrage est complété par un cahier d'illustrations et par un recueil de pièces annexes (signalons en particulier l'intéressante liste des gens d'armes de la compagnie d'Oudart du Biez, accompagnée de notices biographiques, et les documents du procès intenté au maréchal). Pour être parfaitement utilisable, cette édition aurait dû comporter en outre une carte lisible (l'estampe qui est reproduite ne saurait en tenir lieu), une chronologie et une bibliographie des ouvrages utilisés. Telle qu'elle se présente, elle rendra des services précieux à qui s'intéresse au rôle

stratégique de la Picardie dans les relations entre la France, l'Angleterre et les Pays-Bas, mais aussi à la vie politique française et à la place qu'y tiennent les liens de clientèle dans les années 1520-1550.

Arlette JOUANNA.

Hugues Daussy, *Les huguenots et le roi. Le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002, 694 p., « Travaux d'humanisme et Renaissance, 364 ».

Cette thèse, préparée sous la direction de Mme Arlette Jouanna qui signe la préface et soutenue à l'Université Paul-Valéry - Montpellier III en 2000, vient à son heure. Après des décennies où l'historiographie s'est penchée exclusivement ou presque sur le catholicisme, et plus particulièrement sur la Ligue, cet ouvrage permet de rééquilibrer notre vision, tout en profitant des apports les plus récents de la recherche. La question posée en introduction : « Par quel miracle les réformés ont-ils pu résister à la violence catholique ? » (p. 18) est significative de cette évolution historiographique. Le débat ne tourne plus autour des raisons qui expliquent pourquoi la Réforme n'a-t-elle pas triomphé dans le royaume de France, mais bien de celles qui rendent compte de sa survie. Un tel déplacement des points de vue permet mieux finalement de prendre la mesure de la faiblesse du protestantisme français dans la France des guerres de religion. Sa survie dépend, comme Hugues Daussy le montre de façon lumineuse, de l'habileté et du combat quotidien de ses chefs, à commencer par Duplessis-Mornay.

Hugues Daussy a utilisé des sources qui sont pléthoriques et dispersées, comme le montre le catalogue des œuvres de Duplessis-Mornay, instrument de travail précieux pour tous les chercheurs que l'éditeur a publié à part sur son site internet. L'enquête méthodique porte aussi bien sur des textes anonymes célèbres, comme les *Vindiciae contra tyrannos*, où sa démonstration paraît tout à fait convaincante, que sur des pamphlets bien moins connus. L'auteur peut ainsi camper un personnage singulier au sein des figures principales du parti huguenot, tout à la fois noble, théologien, homme politique. Hugues Daussy fait le choix justifié de l'aborder sous l'angle politique, ce qui explique le cadre chronologique 1572-1600, qui correspond aussi à la phase active de l'action politique de Duplessis-Mornay. On ne saurait sous-estimer l'impact de la Saint-Barthélemy pour comprendre les raisons de cet engagement. Sur l'événement même et le rôle qu'y joua Duplessis-Mornay, Hugues Daussy permet de faire avancer le débat passionné qui occupe aujourd'hui encore les historiens, en défendant le point de vue suivant : jamais l'intervention française aux Pays-Bas n'a sérieusement été envisagée, jamais Coligny n'a eu auprès de Charles IX l'influence que la tradition historiographique lui prête et la mort de Jeanne d'Albret libère la cour de l'obligation du double jeu. Ces hypothèses sont solidement étayées par une minutieuse reconstitution des mois précédant la Saint-Barthélemy et elles ajoutent de nouveaux éléments à un débat qui, quoi qu'il arrive, restera sans fin.

Le massacre ne fait que renforcer la conviction de Duplessis-Mornay de l'existence d'un complot international hispano-papiste, qu'il veut combattre sur tous les fronts, en développant par exemple un projet missionnaire tout à fait original. Cette vision européenne et même mondiale se rattache au réseau d'Hubert Languet déjà étudié par Béatrice Nicollier et le travail d'Hugues Daussy est capital pour

comprendre la solidarité de ce réseau, qui fait sa force, mais aussi sa très grande diversité confessionnelle. Seule la volonté de lutter contre l'hégémonie espagnole en est le ciment. Politique et religion : voici le cœur de la thèse d'Hugues Daussy et de son apport à notre connaissance du second XVI^e siècle. L'habileté manœuvrière d'un Duplessis-Mornay, son réalisme, son sens de la vie politique, de la propagande, qui transparaissent à chaque page de ce livre, ne font pas de lui un politique, dans tous les sens que ce mot peut avoir. Le salut de l'État n'est pour lui qu'un moyen du triomphe de la religion. Hugues Daussy montre bien le paradoxe de la carrière politique de Duplessis-Mornay : son engagement politique a pour seule raison une foi religieuse intransigeante et en même temps il débouche sur une pratique politique qui le plus souvent demande de dissocier politique et religion, au moins sur le plan intérieur. Mais cette séparation entre politique et religion n'est que temporaire. Nulle autonomie de la raison politique chez Duplessis-Mornay, mais au contraire un providentialisme, l'attente de la réunification de la chrétienté dans la foi protestante sous la houlette d'un prince providentiel, Henri de Navarre.

Duplessis-Mornay et Henri de Navarre : Hugues Daussy nous apporte sur leurs relations une vision tout à fait originale. Tout d'abord, il inverse notre point de vue traditionnel sur ce qu'est un conseiller du prince. Ici, c'est le conseiller qui choisit le prince. Duplessis-Mornay a en quelque sorte « fait » Henri de Navarre, a contribué plus que tout autre à façonner son image de prince modéré et conciliant, garant de la paix civile contre les factieux, rempart pour la France et pour l'Europe devant la tentation de domination universelle du roi catholique. Mais ce prince idéal que Duplessis-Mornay met en scène et auquel il croit à lui aussi sa propre idée de son destin. C'est là tout le drame de Duplessis-Mornay tel qu'il ressort de ce livre : dès 1589, l'intransigent conseiller ne supporte pas l'idée que son rêve d'un roi protestant enfin réalisé ne se traduise pas par une politique protestante. C'est alors que la tension entre l'idéal religieux et le pragmatisme politique de Duplessis-Mornay atteint un paroxysme, pour devenir insupportable après le saut périlleux. L'étude minutieuse d'un conseiller qui « traite avec son roi » montre l'émancipation politique d'Henri IV par rapport à son ancien statut de chef du parti huguenot et la progressive déception de Duplessis-Mornay, qui reste loyal malgré tout. Cette loyauté n'allait plus de soi dans le parti huguenot, surtout après 1593. L'analyse des conflits internes à ce parti permet d'ailleurs d'en finir avec une vision monolithique du protestantisme au temps des guerres de religion.

Voici enfin l'humiliation de cette conférence de Fontainebleau qui est un véritable guet-apens. Tout en étant sensible à l'ingratitude royale, Hugues Daussy voit bien que le retour de Duplessis-Mornay à une controverse agressive était une sorte de suicide politique. Fontainebleau est l'affirmation d'une cour clairement catholique et il n'est évidemment plus possible pour Duplessis-Mornay de continuer à y jouer un rôle politique majeur, lui qui n'a accepté de s'investir dans ce monde qu'afin d'assurer le triomphe final de la Réforme.

Alain TALLON.

Alain Lottin, *Être et croire à Lille et en Flandre XVI^e-XVIII^e siècle*, Arras, Artois Université, 2000, 546 p.

À la veille de son départ à la retraite après une carrière universitaire brillante et bien remplie, A. Lottin rassemble ici la majeure partie de ses articles, 28 en

tout, publiés depuis la fin des années 1960 dans des revues diverses et souvent peu accessibles pour un chercheur éloigné du nord de la France. Il y joint non seulement la liste complète de ses publications mais également celle des mémoires de maîtrises et des thèses soutenus sous sa direction à Lille puis à Arras. Le livre forme ainsi un instrument de travail des plus utiles qui révèle la grande cohérence d'une vie de recherche encore prometteuse au vu des projets en cours.

L'ensemble est articulé autour de quatre thèmes : démographie (« Naître, aimer, mourir »), société (« Lille, son peuple et ses dirigeants ») et, bien sûr, vie religieuse (« Déchirements et conflits religieux », « Instruire et encadrer le peuple chrétien »). On retrouve ici, les articles qui ont placé Alain Lottin parmi les pionniers qui ont renouvelé la démographie historique : *Naissances illégitimes et filles-mères au XVII^e siècle* (1970) ; *Vie et mort du couple. Difficultés conjugales et divorces dans le nord de la France XVII^e-XVIII^e siècles* (1974), ou encore le programme de recherche défini dans *L'orphelin aux XVII^e et XVIII^e siècles : l'exemple lillois*. Pierre-Ignace Chavatte, à qui l'auteur avait consacré sa première thèse, en 1967, habite évidemment ce volume, soit parce que son journal inspire directement tel article (*La qualité de la vie chez l'ouvrier du textile lillois au XVII^e siècle*, 1977), soit parce qu'il a conduit A. Lottin à quelques détours vers l'histoire économique afin de mieux comprendre le contexte dans lequel évoluait son héros (*Évolution de la production textile à Lille aux XVI^e et XVII^e siècles*, 1967). La grande majorité des articles est consacrée aux recherches annexes de la grande thèse d'État soutenue en 1981 qui a fait date et demeure une référence, *Lille, citadelle de la Contre-Réforme ? 1598-1668*. Quelques thèmes dominent cet ensemble : le poids des élites dirigeantes (« Messieurs » du Magistrat de Lille. *Pouvoir et société dans une grande ville manufacturière 1598-1667*, 1981 ; *Une liste des riches Lillois soumis à un emprunt forcé en 1562*, 1978) ; la dimension communautaire de la vie sociale (*Vie associative et animation de quartiers à Lille de Charles Quint à Louis XIV*).

Mais c'est évidemment la vie religieuse qui a retenu le plus longtemps l'attention d'Alain Lottin. Soulignons d'emblée que le Dix-septième démontre une parfaite maîtrise des périodes plus récentes exposées avec toute la clarté du grand pédagogue (*Un « modèle » : Joseph II et le josphinisme 1780-1790*, 1990 ; *Prêtres assermentés et prêtres réfractaires : les attitudes du clergé pendant la Révolution*. Les à-côtés de la thèse d'État explorent principalement deux domaines : les crises religieuses et la construction d'un christianisme populaire post-tridentin. Ces derniers articles sont infiniment précieux car ils donnent l'occasion de publier des documents du plus haut intérêt, l'original étant souvent reproduit, ultime tentative de faire partager l'émotion du chercheur au contact de l'archive. A. Lottin insiste sur le succès de la réforme catholique dans le Nord, celui d'une acculturation réussie qui forge le visage d'une religion populaire renouvelée. (*Le prêche de Bondues*, 1984 ; *Le bannissement des protestants de Lille après la paix d'Arras*, 1984 ; *Contre-Réforme et instruction des pauvres, le rôle des écoles dominicales vu à travers les initiatives hainuyères et lilloises ; Réforme catholique et instruction des filles pauvres dans les Pays-Bas méridionaux*, 1981). Quelques études de cas mériteraient d'être plus souvent citées : *La catéchèse en milieu populaire au XVII^e siècle : l'exemple de l'école dominicale de Valenciennes et du P. Marc, 1584-1638*, 1978 ; *Aperçu de la situation religieuse dans les campagnes entre Lille et Tournai en 1664 d'après une visite de l'archidiacre*, publié en 1971 alors que débutait la grande enquête nationale sur les visites pastorales ; *Sorcellerie, possessions diaboliques et crise conventuelle 1613-1619*, 1985 ; *Réforme catholique et Contre-Réforme en Flandre : un rapport secret de François Desqueux sur le clergé lillois sous Louis XIV*. Ce dernier article qui complète celui sur le *Mémoire des curés de Lille contre le Magistrat à la fin du XVII^e siècle* (1971), renouvelle la question des rapports entre pouvoir temporel et pouvoir spirituel en l'abordant au niveau municipal. Il conduit à s'interroger sur la continuité des

représentations qui, des communautés d'habitants au Roi, fondent la revendication d'une soumission de l'Église au pouvoir temporel dans tout ce qui ne concerne pas strictement le domaine spirituel.

Bernard HOURS.

Julie Anne Plax, *Watteau and the cultural politics of eighteenth-century France*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 260 p.

Par l'abondance de l'iconographie (70 illustrations en noir et blanc et de petite taille) comme par le choix des œuvres dont la présentation, la contextualisation et l'étude spécifique servent de fil conducteur à la réflexion, cet ouvrage se présente comme une étude non exhaustive de l'œuvre de Watteau, centrée seulement sur quelques sujets (la peinture militaire, les loisirs, le théâtre et les fêtes, l'amitié avec Gersaint, marchand de tableaux) ; la réflexion de l'auteur a été renouvelée à la lumière des apports récents de l'histoire culturelle du politique. L'auteur, historienne de l'art à l'Université de l'Arizona (Tucson), qui inscrit sa réflexion dans une perspective interdisciplinaire, entreprend l'observation et le décryptage de plusieurs catégories de peinture chez Watteau. Formulant l'hypothèse que la peinture de Watteau a toujours eu pour objectif de se jouer des conventions et des genres en confondant les catégories traditionnelles, l'auteur relie ensuite ces stratégies à une étude plus vaste, replaçant l'œuvre du peintre dans l'examen des conditions politiques et culturelles du renouvellement des sensibilités au XVIII^e siècle. Nous avons donc ici un complément aux travaux déjà engagés outre-atlantique au cours des années 1980 par Thomas Crow et Robert Neuman, par Marianne Roland-Michel ou Pierre Rosenberg en France, abondamment cités dans le présent ouvrage.

Reprenant brièvement le récit des débuts de Watteau en compagnie (et sous l'influence) de décorateurs de théâtre comme Gillot ou Audran, l'auteur place son livre comme une étude de l'influence du monde extérieur sur l'œuvre du peintre : on a souvent parlé de l'esprit subversif de Watteau mais, selon elle, le terme n'est pas adéquat dans la mesure où la subversion supposerait une volonté délibérée de miner un régime et/ou une société. Or, le peintre, s'il ne s'est jamais engagé politiquement, a vécu les meilleures années de son existence (1684-1721) à la fin du règne de Louis XIV et sous la Régence de Philippe d'Orléans, une période marquée par la crise de l'autorité monarchique, et par l'esprit de persiflage, si ce n'est de subversion. Le peintre, acteur de son temps, s'il n'a pas « porté le bonnet rouge » a joué un rôle dans la transformation de la culture artistique et donc, *in fine*, politique, de cette époque.

Le premier chapitre est consacré à l'examen d'un tableau, peint entre 1703 et 1708, lors de l'apprentissage de Watteau chez Gillot, à présent disparu ; une gravure en avait été réalisée en 1729 par Louis Jacob. L'anecdote est connue : il s'agit de l'expulsion, sur ordre de Louis XIV, de la troupe des comédiens italiens hors de leur théâtre, parce qu'ils avaient décidé de jouer un libelle interdit, *La fausse prude et les amours de Mme de Maintenon*. L'examen détaillé de la gravure montre la portée politique de l'œuvre de Watteau : l'édit d'interdiction, portant bien lisiblement « le roi » est placardé sur le mur de droite, juste en face d'une enseigne en forme de croissant, « de mauvais augure » comme le disent les Arlequins du théâtre italien... Les comédiens italiens reviennent à Paris dès 1716. Confrontant plusieurs images de la comédie française et italienne avec les textes des comédies, jouées ou interdi-

tes, Julie Anne Plax réussit à nous convaincre que cette scène, qui, au premier regard, figure un groupe de comédiens désemparés, dans un quartier de Paris minutieusement figuré (comme le fera par la suite Jean-Louis Prieur dans la première série des *Tableaux historiques de la Révolution française*), entre en réalité dans le contexte plus général de la critique contre l'influence néfaste de Mme de Maintenon et de son entourage auprès du roi vieillissant.

Dans le chapitre 2, l'auteur examine 12 sujets militaires peints de 1709 à 1714, dont les titres ne sont ni belliqueux ni bellicistes (on passe du *Défilé à La halte* et des *Fatigues* aux *Délassements de la guerre*), dont la facture est largement marquée par l'influence hollandaise (les joueurs de cartes, le soldat bon buveur et les tavernes populaires à la Potter, Téniers ou encore Duyster) mais dans lesquels l'art de Watteau s'exprime par la mise en confrontation de figures d'officiers faisant des mondanités au premier plan, tandis que les combats sont à peine suggérés, dans la fumée, en arrière-plan. Ces gravures, comme celles qui reprenaient les tableaux de Van der Meulen appartenant au cabinet du roi, constituent une mémoire visuelle du règne. Mais, au cours de ces années-là, les victoires ont laissé la place aux défaites, ce qui explique que le travail de Watteau ne soit pas marqué par l'héroïsme, mais bien plutôt par le souci des détails de la vie quotidienne des soldats, des vivandières et de tout le petit monde qui accompagnait alors une armée en marche. Entretenant un comptage (indispensable en l'occurrence, même s'il est décrié par beaucoup) des gravures de guerre figurant actuellement dans les collections Hennin et Qb, l'auteur constate la progression rapide du nombre des gravures d'origine étrangère, signe de l'impossible représentation de combats perdus ou incertains, à la seule exception de la bataille de Malplaquet (1709), près de Valenciennes, la ville natale de Watteau.

Le troisième chapitre est consacré à l'étude du morceau de réception présenté en 1707 à l'Académie, le *Pèlerinage à Cythère*, rapidement connu sous le nom de *L'embarquement pour Cythère*. La dimension historique de ce livre prend toute sa mesure dans ce chapitre, grâce à un exposé détaillé de la littérature de l'époque et des témoignages des mémorialistes comme Joachim Nemeitz et Mme Du Noyer. Les élites s'amuse, pourrait-on dire, dans ces fêtes galantes qui contrastent tant avec la tristesse des derniers bals de la cour d'un roi vieillissant et de plus en plus confit dans ses dévotions. La société de cour disparaît tandis que s'affirme la sociabilité des salons parisiens, où tous se mêlent, aristocrates et bourgeois, nouveaux riches créés par les hasards de la spéculation financière et commerciale de l'époque de Law, et la confusion des statuts se rejoue dans celle des apparences des bals masqués. On sait le rôle joué par les nuits de Sceaux de la duchesse du Maine, épouse du fils bâtard du roi et surtout fille du grand Condé, nouvelle cour devenue une sorte de contre-cour en copiant les plaisirs versaillais des premiers temps du règne de Louis XIV. L'auteur remarque que les personnages de Watteau se divisent en deux catégories : les regards de ceux qui fixent le spectateur paraissent vides, comme absorbés par un au-delà inconnu de nous, tandis que les visages de ceux qui devisent entre eux sont pleins de vie. Témoignages d'une parfaite maîtrise artistique, les scènes des fêtes galantes de Watteau ont recours au vocabulaire très codifié par plusieurs iconologies, dont quelques exemples sont donnés dans le livre. Exceptionnellement, dans le cas de *L'embarquement pour Cythère* la réception de l'œuvre a pu être approchée par Julie Anne Plax, grâce aux commentaires postérieurs du *Mercur de France*, ce qui témoigne à la fois du succès du tableau et de la diversité des lectures qui ont pu en être faites.

Le dernier chapitre est consacré à une présentation de l'enseigne réalisée par Watteau pour la boutique d'un des premiers marchands d'art de l'histoire, Edme Gersaint. [Rappelons ici la publication récente du livre de Guillaume Glorieux, *L'enseigne de Gersaint*, Champ Vallon, 2002.] Croisant ses réflexions esthétiques sur le tableau avec l'étude du milieu du commerce du luxe au XVIII^e siècle, le commentaire des mémoires de Gersaint et le rappel des interprétations picturales antérieures (dont celle de Louis Aragon démontrant brillamment que se jouait là le passage du monde ancien, celui de Louis XIV dont le portrait est déposé dans une caisse, au monde nouveau, dont les codes esthétiques préparent aux Lumières et à la liberté), l'auteur donne dans ce chapitre une remarquable leçon de la richesse d'une approche historique d'une œuvre d'art. Rien n'y manque, et l'on s'amuse des écrits de Louis-Sébastien Mercier sur les enseignes de Paris, on s'interroge sur les conflits entre les autorités de police, désireuses de réglementer leur taille et leur pose, avec les corps de métiers, victorieux au bout du compte, on s'émerveille des autres enseignes reproduites dans le livre, et des autres projets de Watteau dans cette matière. Hormis en ce qui concerne la question des prix, qui n'est même pas évoquée, ce dernier chapitre répond pleinement au titre général de l'ouvrage en présentant parfaitement cette nouveauté qui caractérise la société du XVIII^e siècle : les échanges et les usages des biens matériels et la circulation des produits de luxe, en l'occurrence celle des œuvres d'art.

Accompagné d'un important appareil critique de notes, d'un index et d'une bibliographie, ce livre apporte des informations et une réflexion d'une très grande rigueur. Mais, comme il est trop souvent d'usage dans les travaux de nos collègues anglo-saxons, la bibliographie ne mentionne que très rarement des travaux français et, quand c'est le cas, il s'agit de références pour le moins vieilles ; on regrettera donc, par exemple, de voir mentionné un livre sur les « cris de Paris » publié par Victor Fournel... en 1887 alors que la thèse de Vincent Milliot, publiée en 1995, aurait été une excellente référence. Le livre d'Arlette Farge sur les fatigues de la guerre, publié en 1996 n'apparaît pas non plus. Par ailleurs, maîtrisant parfaitement le français (le texte original des citations figure dans les notes), l'auteur n'a pas veillé à l'exactitude de l'orthographe de Louis-Sébastien Mercier, systématiquement nommé « Sébastian ». Par la finesse de la réflexion et la précision des références, ce livre est d'une très grande qualité et se lit avec beaucoup de plaisir.

Annie DUPRAT.

Darrin M. Mac Mahon, *Enemies of the Enlightenment. The French Counter-Enlightenment and the making of Modernity*, New York, Oxford University Press, 2001, 203 p. + notes et index (57 p.).

Le mouvement des « anti-Lumières » suscite l'intérêt des chercheurs, sur des registres variés ; après Gérard Gengembre, qui s'attachait principalement aux doctrines contre-révolutionnaires, et Didier Masseur, qui présentait les adversaires des philosophes au sein de la République des lettres, voici la synthèse de Darrin Mac Mahon, jeune chercheur de l'Université de New York. S'il commence son étude là où Didier Masseur termine la sienne, dans la décennie qui précède la Révolution française, il partage avec ce dernier les méthodes d'investigation de l'histoire culturelle, retenant prioritairement des ouvrages que l'on pourrait qualifier de secon-

dares au vu de leur style et de leur contenu, mais répondant parfaitement à une demande sociale, inscrits dans des stratégies politiques et éditoriales. Si Chateaubriand, Joseph de Maistre et Louis de Bonald ne sont pas les références centrales, les œuvres de ces penseurs « réactionnaires » – au sens littéral – majeurs se trouvent parfaitement éclairées – osons le terme – par les coups de projecteur ainsi donnés aux combats et aux productions qui les sous-tendent.

La période couverte, selon un plan chronologique, certes classique mais toujours justifié, va des années 1780 aux années 1830, avec des inflexions majeures. Tout d'abord, le triomphe paradoxal de Voltaire en 1778 ; en fait, les années qui suivent ce triomphe de « la Philosophie » sont celles où le courant des anti-Lumières se constitue en pensée de combat pour détruire un adversaire dont il construit lui-même le portrait. De telle sorte qu'idéologiquement, au moment où la Révolution se produit, les événements qu'elle va déclencher sont préalablement annoncés sur le mode apocalyptique, et leur réalisation apparaît comme la réification d'un « complot » philosophique, maçonnique, subversif de toute autorité, en place depuis le milieu du siècle.

La deuxième inflexion est celle du tournant du siècle ; au sortir de la Terreur, les écrivains qui ont inlassablement dénoncé la mise en œuvre du complot philosophique, voient ainsi leurs efforts récompensés, puisque leur production antérieure est gratifiée d'une aura prophétique. Le mouvement des « anti-Lumières », triomphant en France au début du Consulat, gagne les pays européens bouleversés par la poussée révolutionnaire, et même le Nouveau Monde. Cette dimension internationale est un point fort de l'ouvrage.

Mais, dernier infléchissement et ultime paradoxe, la période qui devait voir l'accomplissement du projet politique, social, culturel, est marquée du sceau de la désillusion. Tout se joue autour de l'assassinat du duc de Berry, en 1820 ; tandis que l'événement est interprété par les ultras comme la preuve manifeste que le complot philosophique est de nouveau à l'œuvre sous le masque honni du libéralisme, le pouvoir politique tergiverse, et laisse se développer finalement la vulgarisation des ouvrages et des principes des philosophes. Les anti-Lumières se réfugient plus que jamais dans l'utopie, et constituent la matrice de ce qui sera la droite radicale au cours du XIX^e siècle et d'une bonne partie du XX^e.

Car il s'agit bien de radicalisme ; le projet des anti-philosophes ne se limite pas à une restauration pure et simple de l'Ancien Régime. La monarchie administrative est gangrenée par la décadence et la dépravation ; il y a très nettement, dans ce radicalisme de droite, une démarche utopique, l'aspiration à un âge d'or, qui se situerait idéalement sous le règne de Louis XIV, une époque où les Français étaient pieux, fidèles, unis, respectueux de la monarchie. Des historiens, comme Patrice Higonnet, ont montré récemment comment la nostalgie de cette même époque, exprimée cette fois en termes d'harmonie sociale, avait pu nourrir l'imaginaire jacobin.

La comparaison n'est pas fortuite, pour l'auteur, qui évalue le rapport de ces différents courants idéologiques à la modernité. Les philosophes ont assimilé leur combat à l'avènement de la modernité et de la civilisation ; mais l'opposition qu'ils rencontrent est elle-même un phénomène moderne. Le désenchantement du monde entraîne la promotion de l'individualisme, mais aussi bien la critique de l'individualisme radical et de ses effets corrosifs, et, à terme, la critique des conséquences de la civilisation technique et industrielle. En projetant l'image d'une communauté organique, idéalisée, les ultras de la Restauration ne sont pas éloignés d'une critique sociale du capitalisme.

Toutefois, l'univers des Contre-Lumières est d'abord manichéen, avant d'être dialectique. C'est un univers total, où chaque référence positive se constitue en

opposition immédiate à son contraire. Au centre, se trouve la foi catholique, ciment de l'ordre social et de l'ordre politique. La famille patriarcale est le modèle du gouvernement public. La sécularisation, ce prolongement moderne du protestantisme, entraîne la dissolution du lien familial et social : et les maux s'enchaînent, la dépravation générale, les excès du libertinage, le déclin du bon goût, les progrès de la luxure, le désordre et la criminalité, les mauvaises récoltes, la montée du prix des grains... Les arguments sont connus, mais inlassablement répétés d'une génération à l'autre. Les antiphilosophes construisent d'un même élan leur monde idéal, et son contraire irréductible, baptisé « Philosophie », puis « Libéralisme ». Ils unifient sous ce vocable des ouvrages et des aspirations, qui se révèlent fort disparates et hétérogènes, n'hésitant pas à gommer la singularité de leurs adversaires.

D'avantage encore que par le vice moral et la dépravation sexuelle, les anti-philosophes sont fascinés par le sang et la violence ; bien avant que la Révolution, puis la guerre, ne se produisent, ils prédisent que la France glisse vers une mer de sang et un océan de feu. Un des points forts de la démonstration de Mac Mahon est la remise en question de l'utilisation du thème du complot dans l'interprétation de Furet. Ce dernier considérait que le complot n'avait été instrumentalisé que par les jacobins, et que ce thème était largement imaginaire, comme si les opposants s'étaient volatilisés dans la rupture de 1789. L'auteur montre au contraire que les opposants, et même les ennemis, étaient bien présents dès les origines, et que le thème du complot était beaucoup plus répandu, dans les premières années de la Révolution, parmi les adversaires de droite de celle-ci, que parmi les radicaux de gauche. On connaît la fortune que ce thème devait avoir en 1799 avec l'ouvrage de l'abbé Baruel ; or, l'argumentaire est déjà en place dans la dernière décennie de l'Ancien Régime, et Baruel est alors un idéologue majeur du groupe antiphilosophique.

L'analyse serrée de la conjoncture et des productions de la période de la Restauration offre également des points de vue tout à fait intéressants sur le désenchantement politique et les déboires éditoriaux du courant ultra, héritier des anti-philosophes. En 1815-1816, les ultras s'étaient pris à rêver d'une rupture franche avec la société présente, pour figer le temps et remodeler une France à l'aune de leurs désirs ; projet tout à la fois utopique et révolutionnaire. Le radicalisme est dans le camp des antiphilosophes, qui se lancent dans la plus vaste tentative de reconquête catholique entreprise depuis la Contre-Réforme.

Mais le rêve tourne court, brisé par le pouvoir royal ; dès septembre 1816, Louis XVIII cherche un compromis constitutionnel avec les libéraux. Le ministère Decazes est vécu comme une trahison. Le pire adversaire des radicalismes est toujours le « modérantisme », surtout quand il a un parfum de trahison : on annonce la publication des œuvres complètes de Voltaire et de Rousseau, et la censure ne lève pas le petit doigt.

L'assassinat du duc de Berry, dans lequel les ultras voient la marque de leur ennemi de toujours, le parti philosophique tout juste ravalé aux couleurs du libéralisme, n'interrompt pas le cycle infernal qui va de nouveau conduire à l'athéisme et à la Terreur. Les ouvrages philosophiques prolifèrent de nouveau, soutenus par une politique éditoriale qui les met à portée de la classe moyenne et même populaire, dans des éditions à coût réduit. Que faire ? Deux tendances se font jour : un raidissement des pratiques qui peut conduire jusqu'à l'autodafé des « mauvais livres » ; et accommodement avec les lois du marché, par lequel les « bons livres » sont systématiquement soutenus par des œuvres missionnaires comme la Société catholique des bons livres.

La perspective internationale de ce combat épique du Bien et du Mal est toujours bien mise en valeur, à l'heure où la vague libérale submerge l'Europe met-

ternichienne en Espagne, au Portugal, dans la Péninsule italienne, mais atteint aussi le Nouveau Monde avec les « libertadores ».

En résumé, donc, un livre extrêmement stimulant, qui offre également en conclusion des pistes de réflexion pour le temps présent, avec les mouvements religieux fondamentalistes qui travaillent les sociétés en développement affrontées à la modernité.

Bernard GAINOT.

Bruno Ciotti, *Du volontaire au conscrit, les levées d'hommes dans le Puy-de-Dôme pendant la Révolution française*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal - Études sur le Massif central, 2001, 2 vol., 782 p.

On sait le rôle joué dans l'histoire de la Révolution, à partir du printemps 1791, par les problèmes liés à la défense interne et externe de la nation, notamment ceux d'entre eux qui touchent directement, du volontariat à la conscription, au recrutement des armées révolutionnaires. L'ouvrage de Bruno Ciotti constitue, par ses dimensions et par ses contenus, un moment important de l'historiographie révolutionnaire contemporaine. À partir d'une minutieuse étude des archives de l'époque, tant départementales que nationales, et d'une analyse critique rigoureuse des études antérieures, l'auteur offre un panorama aussi large que précis de l'espace militaire vécu dans le Puy-de-Dôme entre le printemps 1791 et l'automne 1799.

En une trentaine de pages, Bruno Ciotti présente dans ses « Prolégomènes » un point précis sur l'historiographie des études sur le thème depuis le XIX^e siècle ainsi qu'une remarquable synthèse des problèmes méthodologiques posés par le sujet, le tout conclu par un rappel des conditions du recrutement sous l'Ancien Régime, tant pour l'ensemble du royaume qu'en ce qui concerne l'Auvergne proprement dite.

Près de 350 pages, en deux parties, sont consacrées à la présentation chronologique des diverses levées d'hommes qui rythment l'histoire de la Révolution dans le département. Après le temps du volontariat (1791-1792) sous la monarchie constitutionnelle (les trois premiers bataillons du Puy-de-Dôme) et de la levée des 300 000 hommes instituée par le décret du 24 février 1793 qui met en place un recrutement fondé à la fois sur le volontariat et la désignation, vient le moment des réquisitions imposées par les recrutements successifs de l'année 1793 (quatrième et cinquième bataillons ; recrutements secondaires dans la cavalerie, l'artillerie et la marine) pour atteindre ce que l'auteur appelle « les débuts hésitants de la conscription » initiés par la loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798-19 fructidor an VI et qui trouvent leur réalisation dans les recrutements décrétés par les lois des 24 septembre 1798 - 3 vendémiaire an VII et 3 avril 1799 - 28 germinal an VII. En dépit des lacunes documentaires auxquelles s'est heurté l'auteur, l'étude témoigne des grandes respirations qu'a connues cette histoire des levées d'hommes dans le département au cours de ces neuf années. Dès la première période apparaissent les contradictions que ne cessera de connaître le recrutement des soldats : l'analyse de l'enthousiasme réel qui caractérise dans les villes principales la constitution du premier bataillon de volontaires (après l'initiative originale présentée par la Société des Amis de la Constitution clermontoise de février 1791

d'adjoindre à l'armée de ligne un contingent de gardes nationales, originalité déjà signalée par les travaux d'Albert Soboul, de Jean-Paul Bertaud et de Claude Petit-frère) doit être nuancée par les écarts qui existent parfois entre les déclarations d'enrôlement et l'inscription définitive comme par le « désintérêt » général de la paysannerie et par les lenteurs des opérations de recrutement et de mise en route du corps ainsi constitué. Et l'efficacité des recrutements, même si elle est variable selon les lieux (ville ou campagne ; pays de plaine ou zones montagneuses ; participation ou non des autorités locales) et les temps (la place des travaux agricoles pendant certaines périodes de l'année joue, par exemple, un rôle important), présente, dans le Puy-de-Dôme comme dans l'ensemble du territoire, une courbe assez généralement descendante au cours de la période. Pour chacune de ces levées se posent, malgré les différences de situation administrative et politique, des problèmes identiques, tant au plan des conditions du recrutement qu'à celui de la mise en route des bataillons successifs et des difficultés rencontrées par les autorités départementales et locales pour faire appliquer les directives gouvernementales. L'auteur en examine avec beaucoup de précision les aspects locaux et ne manque pas d'en montrer les similitudes et les variations avec d'autres situations vécues et étudiées ailleurs dans cette France révolutionnaire et combattante, notamment mises en lumière par des travaux anciens, comme ceux de Francisque Mège pour le même département, ou plus récents, notamment, à l'instar des études poursuivies par Annie Crépin pour la Seine-et-Marne, par Paul d'Hollander pour la Haute-Vienne ou par Jean-Michel Lévy pour l'Ain.

La dernière partie de cette étude est consacrée à l'analyse, ce que l'auteur appelle « le refus du recrutement ». En une centaine de pages sont d'abord présentés, à l'aide d'exemples très précis, les « troubles de mars 1793 » particulièrement graves à La Tour-Saint-Pardoux dans les montagnes de l'ouest du district de Besse et dans le nord du Livradois-Forez, à Cunlhat et à Vodable-Ville (où Jean-Clément Martin voit l'une des « petites Vendées » de son espace contre-révolutionnaire). C'est essentiellement à l'occasion de la levée des 300 000 hommes qu'en mars 1793 une véritable rébellion s'organise, confortée par la crise des subsistances qui sévit en cette fin d'hiver et par l'influence plus ou moins directe, selon Jean Richard, de « municipalités successives qui obéissaient, en évitant toutefois de trop se compromettre, aux suggestions des contre-révolutionnaires ». Les causes de l'échec de ces mouvements sont finement étudiées et renvoient à ce qui est écrit, notamment par Albert Soboul, sur les résistances apportées aux recrutements de 1793. Dans les 100 dernières pages, l'auteur présente, dans une heureuse alliance d'exemples locaux et de statistiques plus générales les formes et les conséquences des deux expressions plus pacifiques et plus efficaces du refus croissant opposé par les populations du Puy-de-Dôme au recrutement militaire : les insoumissions (absence des conscrits aux opérations de recrutement ou/et formes diverses d'excuses médicales) et les désertions (tant au cours du trajet qui s'effectue jusqu'aux frontières que lorsque les recrues ont atteint leur lieu de cantonnement) : moins de 10 % des conscrits du département acceptent ainsi de suivre les prescriptions de la loi du 28 juin 1799 - 10 messidor an VII.

La qualité de la bibliographie présentée par Bruno Ciotti comme la lisibilité des index dont il couronne son ouvrage et l'importance des tableaux et cartes qui soutiennent et illustrent le texte font de ces deux volumes un outil de référence pour toute étude ultérieure des problèmes qu'ont pu poser les levées d'hommes en France pendant la période révolutionnaire.

Claude COQUARD.

André Corvisier, *Les régences en Europe. Essai sur les délégations de pouvoirs souverains*, Paris, PUF, 2002, 314 p., préface de Pierre Chaunu (coll. « Histoires »).

Ce n'était pas une entreprise facile que de tenter une synthèse sur les régences à l'échelle de toute l'Europe et sur le temps long, du XIII^e au XX^e siècle. L'historien se heurte d'abord à un problème de définition, car tout détenteur du pouvoir souverain à la place d'un prince empêché ne porte pas obligatoirement le titre de régent ; on trouve aussi des gouverneurs, des protecteurs, des vice-rois, des conseils de gouvernement..., d'où la pertinence du titre en second, qui permet d'avoir une vision large du sujet. Souvent, la tutelle du prince mineur est déconnectée de la régence, tout comme la direction des armées lorsque le titulaire de la régence est une femme. Surtout un tel sujet supposerait, de la part du lecteur, la connaissance précise de l'histoire événementielle des pays européens, avec leurs imbroglios dynastiques. Va pour la France, Blanche de Castille, les trois régentes de la période moderne, le régent Philippe d'Orléans. Va encore pour les régentes des Pays-Bas espagnols puis autrichiens. Le gouvernement de l'Empire espagnol donne d'ailleurs lieu à un abondant développement. Mais comment se retrouver dans l'Union de Kalmar, traitée en trois pages (p. 38-40) ou dans la guerre des Deux-Roses en une (p. 79, mais l'histoire médiévale anglaise est reprise par la suite) et l'accumulation de rois, reines, princes et princesses, oncles et neveux qui passent et trépassent ? Il s'agit bien pourtant d'un aléa majeur des monarchies et les tableaux statistiques à la fin de l'ouvrage sur les régences de minorité – 441 cas étudiés – révèlent leur fréquence à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècle) et à la période moderne, avec respectivement 161 et 168 cas connus. Aux XIX^e et XX^e siècles, l'allongement de la vie humaine et la disparition de quelques monarchies limitent le nombre à 86. Il n'y a pas que les régences de minorité. Les régences pour absence du souverain, partant à la croisade (Louis IX, Richard Cœur de Lion) ou en guerre (Charles VIII), ou fait prisonnier (Jean le Bon, François I^{er}) se produisirent tant que les souverains prétendirent conduire leurs armées. Napoléon III s'y hasarda avec le bonheur que l'on sait ; l'impératrice Eugénie fut la dernière régente de France. À ce type de régence se rattache la régence d'attente, Catherine de Médicis alors qu'Henri III rentrait de Pologne, les sept *Lord-justices* d'Angleterre en attendant George de Hanovre, l'amiral Horthy en Hongrie après le départ du roi Habsbourg, et cas rare, la régence prénatale, lorsque la reine veuve est enceinte (Philippe de Poitiers, futur Philippe V pour Jean I^{er} le Posthume, Marie-Christine de Habsbourg pour Alphonse XIII). Autre type de régence, la régence permanente de cumul, nécessaire lorsqu'une union personnelle unit plusieurs États (l'Angleterre et le Hanovre de 1714 (et non 1711, p. 37) à 1837, le Danemark, la Suède et la Norvège pendant l'Union de Kalmar) ou dans l'empire de Charles Quint et ses successeurs espagnols, où des vice-rois furent nommés en Italie et aux Amériques, tandis que les Pays-Bas étaient confiés à des princesses, infantes ou archiduchesses Habsbourg de grande capacité politique (p. 44, Marguerite d'Autriche n'est pas morte en 1525, mais en 1530 ; et Ferdinand n'a pas attendu l'abdication de son frère Charles Quint pour récupérer les possessions allemandes des Habsbourgs (p. 47)). Les régences d'incapacité, troisième variété, remédient aux situations de maladie physique ou mentale. Le cas de Charles VI est bien connu ; son étude aurait gagné à l'utilisation de la biographie de Françoise Autrand, plutôt qu'aux pages de Coville dans *l'Histoire de France* de Lavisse. La folie d'Henri VI fut tout aussi tragique pour l'Angleterre, celle de Jeanne la Folle servit de légitimation à la révolte des *Communeros* ; le Portugal de la

période moderne détient le record des régences d'incapacité, avec quatre souverains sur treize (Alphonse VI, Jean V, Joseph I^{er}, Marie I^{re}). Au Danemark, l'aliénation de Christian VII (et non Charles VII, p. 85) permet l'expérience d'absolutisme éclairé de Struensee. Au XIX^e siècle, la Bavière vécut plus d'un quart de siècle sous le gouvernement du prince Luitpold, « tuteur de deux royautés folles » (Apollinaire).

Les régences de minorité, 17,5 % des changements de règne, 86 régents ou régentes, font plus de la moitié de l'ouvrage et sont introduites par une étude des règles qui président aux successions, en particulier celles qui fixent la majorité des rois. Sont théoriquement exclues les monarchies électives, encore qu'elles connaissent généralement une combinaison du droit électif et du droit héréditaire : c'est le cas du Saint-Empire romain germanique, dont l'élection est fixée par la Bulle d'Or de Charles IV (1356 et non pas 1358, p. 103) et où tous les empereurs furent Habsbourgs de 1438 à 1806, à l'exception de Charles VII de Bavière, élu en 1742 (et non Charles VI, élu en 1740, p. 18). La tendance générale va vers la primogéniture mâle, même si le degré de parenté est élevé. La France est exemplaire, avec un Henri IV parent au 21^e degré de son prédécesseur (A. Corvisier n'en met que 17, p. 19 ; le cardinal de Bourbon, Charles X de la Ligue, oncle d'Henri de Navarre, argua de son 20^e degré, opposant la proximité à la primogéniture, pour revendiquer le trône). On sait les troubles entraînés par les modifications des règles de succession. La tentative de Louis XIV de légitimation de ses bâtards avec droit de succession, fut vouée à l'échec. La Pragmatique Sanction de 1713, par laquelle, erreur trop commise, Charles VI ne réservait pas ses couronnes à sa fille Marie-Thérèse qui ne naquit qu'en 1717, ni ne dépossédait les filles de Léopold I^{er} (en l'occurrence, il s'agit des filles de Joseph I^{er}) (p. 19), fut une longue hypothèque sur le destin de la monarchie des Habsbourgs. En Espagne, les guerres carlistes eurent une origine semblable et la minorité d'Isabelle II pesa lourd, même s'il est excessif d'en faire surgir tous les drames de l'Espagne contemporaine, y compris la guerre civile et le franquisme. Les régences françaises ont ici la meilleure part, avec la règle coutumière qui s'impose, paradoxale en pays de loi salique, d'une régence féminine de la reine mère ou plus rarement de la mère du roi (Louise de Savoie). Fanny Cosandey en a bien vu les justifications en analysant le statut de la reine obtenu par son mariage, sa maternité, son veuvage, et comment, alors que « le roi n'a[vait] pas de compagnon en sa majesté », « la fonction saisissait la femme » en cas de minorité du successeur. La régence de Blanche de Castille fut plus discutée que l'auteur veut bien le dire : Philippe Hurepel prit la tête dès 1229 d'un soulèvement de barons et fit ouvertement la guerre à ceux qui étaient fidèles à la régente, Thibaut IV de Champagne et Ferrand de Flandre ; il ravagea la Champagne en 1230. Les régences de Catherine de Médicis, de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche sont appréciées en fonction de leur rôle pour le renforcement ou l'affaiblissement du pouvoir royal. Celle de Philippe d'Orléans, la Régence, est placée sous le signe de l'ouverture ; le prince fut exemplaire dans sa fonction et le futur courant orléaniste trouve dans l'expérience quelques-unes de ses racines. En Angleterre où la majorité des rois est fixée à 20 ans (14 en France), les minorités risquent d'être plus longues. La Grande Charte de 1215 (non en 1214, p. 185) s'empara du processus de nomination du protecteur, en cas de compétition. Lors de la dramatique et ignominieuse fin d'Edouard II en septembre 1327, son fils n'avait que 14 ans ; il fut couronné le 1^{er} février 1328 (ou 1327, ancien style, mais il faut le préciser, p. 188), et fut assisté d'une tutelle, sa mère Isabelle de France, quatre comtes et six barons ; on ne comprend pas très bien comment

« la tutelle officielle [d'Édouard III] appartient à Isabelle », alors que « le premier rang appartenait à Henry de Lancastre, officiellement tuteur du roi » (p. 188). L'Angleterre ne sortit du siècle de troubles qui suivit la mort d'Édouard III que lors de l'avènement d'Henri VII Tudor en 1485. Chez les premiers Habsbourgs, les solutions furent diverses, la tutelle appartenant souvent à l'aîné de la famille ; c'est de cette règle que Frédéric III, fils d'Ernest de Fer (plutôt qu'Ernest le Ferré, *der Eiserne*, p. 215) bénéficia et, en dépit de nombreux déboires, il adopta la devise AEIOU, dont la transcription allemande, à côté de multiples versions latines, n'a jamais été *Alles Erde ist (E)sterreich-Ungarn* (n. 2, p. 215) mais *Auf Erden ist (O)sterreich unsterblich*, ou encore *Alles Erdreich ist (O)sterreich untertan*. On l'aura constaté, quelques scories déparent cet ouvrage. La restauration des Stuart n'a pas eu lieu en 1640 (p. 35), Édouard VIII n'a pas abdiqué en 1938 (p. 98), l'épouse de Philippe Auguste n'était pas Agnès de Méranie, mais Méranie, et c'est le mariage du roi qui avait été annulé, et non celui de cette dernière (n. 2, p. 119), le clan qui cherche à s'emparer de l'esprit de Ladislas le Posthume est celui des Cilli, et non des Gilli (p. 216).

Les expériences sont donc diverses car elles ont revêtu des modalités très souples. Le cas qui peut être apprécié le plus positivement est celui des délégations de pouvoirs aux Pays-Bas du Sud où, de Marguerite d'Autriche à Charles de Lorraine, les régentes et régents, en face d'assemblées d'États pourtant très jalouses de leurs privilèges et gardiennes des libertés locales, réussirent à se faire adopter comme souverains naturels par les habitants de provinces très diverses, devenus à la fin du XVIII^e siècle, en partie grâce à leur sage gouvernement, la Nation des Provinces belgiques. Il n'est plus besoin de réhabiliter Catherine de Médicis, dont l'action excéda de beaucoup le temps légal de ses régences, et qui fut le rempart de la monarchie des derniers Valois. La régence d'Anne d'Autriche, prolongée au-delà de la majorité légale du roi, grâce à la confiance qu'elle mit dans Mazarin, marqua une étape importante dans la construction de l'absolutisme, que Louis XIV porta à sa perfection. Dans d'autres cas, la régence, qui n'est pas un « règne plein », libéra les forces centrifuges, mit en danger l'État et la Nation. Les régences relèvent de ce que les démographes nomment la démographie du hasard. On conçoit donc bien qu'il soit malaisé d'en tirer des lois quant à l'évolution des monarchies anciennes.

Claude MICHAUD.

Claire Gantet, *La paix de Westphalie (1648). Une histoire sociale, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Belin, 2001, 447 p.

Ce n'est pas une traditionnelle histoire diplomatique de la paix de Westphalie que propose cet ouvrage, mais une approche originale et novatrice dont la portée dépasse très largement l'événement évoqué, tant par ses fondements méthodologiques que par ses conclusions. À la différence des analyses macro-historiques des traités de 1648, surtout sensibles à l'émergence d'un nouveau droit international fondé sur le principe d'équilibre, l'étude de C. Gantet traite de la paix comme d'un événement essentiellement allemand, fondateur d'un nouvel ordre politique, social et religieux spécifique de l'espace germanique. S'appuyant sur analyse minutieuse des représentations et des pratiques de la paix dans l'Empire jusqu'à sa disparition en 1806, l'A. cherche à reconstituer le processus de gestation, de récep-

tion et de commémoration des traités de 1648, et à en définir la signification et la portée dans l'évolution historique de l'Allemagne. La perspective retenue est donc celle d'une histoire sociale et culturelle renouvelée par les apports méthodologiques de la sociologie et de l'anthropologie historique ; elle s'inscrit aussi dans la mouvance des développements récents de l'historiographie allemande, attentifs au vécu de la guerre de Trente ans (cf. notamment les travaux de Hans Medick et de Benigna von Krusenstjern) et portés à réévaluer la signification de la paix de Westphalie pour l'évolution institutionnelle et religieuse de l'Empire. À histoire nouvelle, sources nouvelles, largement inédites pour le lecteur français : ce n'est pas le moindre des intérêts de l'ouvrage. Outre les traités théoriques, pamphlets et libelles suscités par la gestation et la mise en application des traités de paix, sont également sollicités les actes relatifs à l'organisation des très nombreuses fêtes qui en marquèrent la réception, mais aussi les chroniques qui relatent ces célébrations, les sermons prononcés par les ecclésiastiques en ces occasions, sans oublier les « écrits du for privé » et surtout les images, produites en abondance pour commémorer l'événement, et dont l'ouvrage livre d'ailleurs un échantillon significatif.

Rappelant d'emblée que l'enjeu principal de la guerre de Trente ans fut d'abord, pour les Allemands, de parvenir à une nouvelle paix de religion, plus viable que celle d'Augsbourg (1555) dont il s'agissait de pallier les insuffisances et les difficultés d'application, l'A. commence par analyser le long processus de gestation de la paix dans la guerre (1618-1648). Au fur et à mesure que le conflit s'étend et gagne en intensité, les discours sur la « guerre juste » font place à une quête lancinante de la « paix nécessaire » : elle s'exprime dans une recherche rationnelle des conditions de l'entente qui délaisse progressivement le champ théologique pour se cantonner sur le terrain juridique. Mais l'« attente de la paix » s'exprime surtout à travers l'évocation des horreurs du conflit qui fait l'objet d'écrits innombrables, très divers par leur nature et leur origine, mais que rapproche une représentation commune de la violence : celle-ci est de moins en moins dénoncée comme le fait d'un parti, mais perçue comme le produit de la nature humaine. De cette vision de la guerre, incarnation du mal absolu, destructrice de l'Homme, émerge une forte aspiration à la réconciliation des Allemands qui s'impose progressivement comme un thème majeur, reléguant dans l'oubli les anciennes luttes confessionnelles. Une abondante production littéraire et iconographique célèbre l'avènement de la paix en 1648-1649, exaltant la « patrie » de la « nation allemande », donnant de l'Allemagne l'image idéale d'une communauté unie sous la protection tutélaire de l'empereur, garant du respect des libertés et des consciences, de la paix civile et religieuse. L'analyse minutieuse des gravures produites à des fins à la fois informatives et commémoratives et de leurs commentaires révèle donc l'attachement des Allemands à l'institution impériale qui s'exprime dans une représentation triomphante du pouvoir de l'empereur, lequel apparaît ainsi revitalisé (et non diminué, comme on l'a trop souvent écrit) par la paix de Westphalie, « paix d'Empire ».

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude de la réception de la paix dans les années qui suivent la signature des traités (1648-1660). Les difficultés de leur mise en application dans l'Empire tiennent, on le sait, aux procédures qu'ils imposent pour la restauration des possessions ecclésiastiques en l'état de 1624 (« année normale »), mais plus encore à la principale innovation qu'ils introduisent dans les institutions impériales : le principe de parité comme fondement de la paix civile et moyen de régler les conflits religieux. Pour les protestants, il s'agit, certes, d'une victoire, mais comment la faire admettre ? Et pour les catholiques, comment l'accepter ? Tels sont les enjeux des nombreuses fêtes de la paix

qui sont la manifestation la plus visible de son installation. Surtout célébrées dans les localités marquées par la mixité confessionnelle (villes d'Allemagne du Sud) ou par une marginalité génératrice d'un sentiment d'isolement religieux (Strasbourg), ces fêtes sont autant de rites de passage de la guerre à la paix, traduisant une mise en œuvre volontariste de l'accord là où il s'impose le plus difficilement. Prises en main par des clergés soucieux de ne pas perdre toute influence sociale au terme de traités qui ont fait prévaloir les solutions juridiques, les fêtes de la paix sont avant tout religieuses : elles sont donc célébrées séparément par les catholiques et les protestants selon des rites différents. Ainsi le compromis religieux instauré par la paix de Westphalie ne s'impose-t-il qu'au prix d'un renforcement des frontières confessionnelles : sur ce point, le constat dressé par C. Gantet confirme celui qu'avait déjà mis en évidence l'étude d'Étienne François sur Augsbourg.

La paix n'en apparaît que davantage comme le fruit d'une construction volontaire et la difficulté de l'imposer explique largement son institutionnalisation dans le long terme à travers des commémorations festives qui perdurent jusqu'à la dissolution de l'Empire en 1806. L'érection de monuments de la paix n'est possible que là où prévaut l'uniformité religieuse ; partout où règne la mixité, le partage de l'autorité civile impose, au contraire, une neutralisation de l'espace public. La volonté de préserver et d'affirmer les identités confessionnelles menacées prend alors la forme de célébrations restreintes aux espaces religieux et scolaires. L'A. examine plus particulièrement les cas des villes paritaires d'Allemagne du Sud où l'on assiste à une généralisation des fêtes commémoratives de la paix à l'initiative des Luthériens, désireux de faire contrepoids aux nombreuses fêtes catholiques et de se forger ainsi une mémoire identitaire à travers des rituels jubilaires qui faisaient jusqu'alors défaut dans la tradition protestante. L'analyse lexicale et sémantique des sermons et des images produits à l'occasion de ces fêtes révèle les fluctuations du discours clérical sur la paix en fonction du contexte politique et social. Privilégiant les valeurs politiques de l'union civile tant que l'accord paraît encore fragile, il laisse, au contraire, libre cours à une affirmation confessionnelle de plus en plus nette après 1668, lorsque les mécanismes institutionnels de la paix semblent bien rodés : la paix est alors sacralisée, présentée comme un don de Dieu obtenu grâce aux prières et à l'intercession des pasteurs. Dans le dernier tiers du XVII^e siècle, le discours privilégie la catéchèse, ferment de l'unité de foi du groupe ; puis il devient volontiers polémique dans la première moitié du XVIII^e siècle, lorsque l'équilibre institutionnel paritaire semble devenu inébranlable. Après 1750, en revanche, l'influence du piétisme, relayée par l'*Aufklärung*, se mesure au recul rapide de l'agressivité confessionnelle : l'heure est à nouveau à l'éloge de la parité, fondement de la paix dans l'Empire.

Cet ouvrage, fruit d'un difficile et remarquable travail de synthèse puisqu'il livre, dans un texte très dense, la quintessence d'une importante thèse de doctorat, est fondamental à double titre. Il constitue d'abord une intéressante réflexion sur les processus de construction de la mémoire collective. Il apporte aussi une contribution convaincante au renouvellement actuel de la recherche relative à la construction de l'État moderne et à l'évolution de l'idée d'Empire en Allemagne aux XVII^e et XVIII^e siècles : mettant à mal la thèse éculée du déclin de l'Empire au lendemain des traités de 1648, produite par l'historiographie nationaliste de la fin du XIX^e siècle, il montre avec éclat combien la construction et la réception de la paix de Westphalie ont, au contraire, renforcé l'idée d'Empire dans la conscience collective et le corps politique germaniques, revigoré les institutions impériales et éveillé un véritable « patriotisme d'Empire ». Garant du bien commun, investi de la mission de préserver la paix par une « bonne police », l'Empire incarne une cer-

taine conception de l'État moderne, inscrite au cœur de la pensée politique allemande jusqu'en 1806 et caractérisée par le rejet de la raison d'État définie en termes de domination par la force.

Marie DRUT-HOURS.

Hofgesellschaft und Höflinge an europäischen Fürstenhöfen in der Frühen Neuzeit (15.-18. Jh.). Société de cour et courtisans dans l'Europe de l'époque moderne (XV^e-XVII^e siècle), Actes du colloque international de Marburg (28-30 septembre 2000) publiés par Klaus Malettke et Chantal Grell avec la participation de Petra Holz, Münster/Hambourg, Berlin/Londres, LIT Verlag, 2001, XXI + 545 p.

Ce volume résulte de la collaboration entre le Seminar für Neuere Geschichte de la Philipps-Universität de Marburg et l'ESR 17-18 de l'Université de Versailles - Saint-Quentin. La société de cour a été l'objet de travaux de qualité dans de nombreux pays, depuis l'ouvrage de Jürgen Frhr v. Krüdener (1973), et le présent volume offre un panorama des recherches plus qu'une synthèse encore à venir. 34 contributions, y compris l'introduction et la conclusion de J. Meyer, en trois langues (18 en allemand, 11 en français, 5 en anglais) couvrent, avec des inégalités, l'espace européen, le Saint-Empire et la monarchie des Habsbourgs venant en tête (12 articles), suivis par la France (4), l'Angleterre (3), la Suède (2), l'Espagne, la Pologne, les Provinces-Unies, Rome, la Russie et la Savoie (chacun une). Il y a encore des blancs sur la carte, comme il demeure des catégories peu étudiées, tel le clergé de cour, clercs du Roi et *Hofklerus* (D. Kurze). L'ombre portée de Versailles ne plane plus sur un tel champ historique (une contribution de K. Malettke sur la maison du Roi vue par Spannheim) et Vienne trouve, en contrepoint (5 articles), une place reconquise. L'ouvrage met l'accent sur la cour, sa composition, sa genèse, sa fonction, son cérémonial, ses représentations, plus que sur des destins individuels de courtisans; trois font l'objet d'un article, La Vauguyon, de l'entourage dévot du Dauphin, fils de Louis XV (B. Hours), Wentworth, comte de Strafford, ministre de Charles I^{er} (R. G. Asch), Troubetzkoy, courtisan d'Élisabeth Péetrovna (W. Troubetzkoy). Une contribution sur le rôle de Van Dyck comme émissaire éventuel de Marie de Médicis exilée à Bruxelles, auprès de Philippe IV paraît assez marginale par rapport au thème du colloque (D. Howarth), tout comme celle sur Madrid, qui retrace l'évolution monumentale et urbanistique de la ville sans trop parler de la cour (H. J. Lope). Quelques autres s'en tiennent à une approche descriptive. Toutes comportent une bibliographie importante, avec, dans certains cas, une mise en perspective historiographique. C'est ce que propose R. A. Müller qui, à propos des cours allemandes, rappelle les thèses de Werner Sombart, de Max Weber, de Norbert Elias, esquisse une typologie, précise le processus de différenciation entre gens de cour, proches du prince, et gens de gouvernement, trace l'évolution de la cour patrimoniale à la cour absolutiste.

Les études sur la cour de Vienne sont plutôt axées chronologiquement sur le règne de Léopold I^{er}, contemporain de son cousin Louis XIV. La cour du souverain compte environ 1 125 personnes, plus 300 pour les chancelleries. À ses côtés, mentionnons la maison de son oncle Léopold-Guillaume, celle de sa belle-mère, l'impératrice Éléonore de Gonzague, celles des épouses successives, frères et sœurs,

enfants de Léopold (S. Siennell). Il s'agit d'une cour cosmopolite, où les natifs d'Autriche intérieure ont remplacé les Bohèmes après 1620, où les Italiens dominent la vie intellectuelle et musicale, où des clans structurent autour de grands nobles. Après Westphalie, des options politiques séparent la faction espagnole de la faction allemande ; à la fin du règne apparaît autour du futur Joseph I^{er} le parti de la « jeune cour » (J. Bérenger). Cette cour qui accueille de plus en plus de nobles (12 chambellans sous Ferdinand I^{er}, 300 sous Léopold en 1665, qui jouissent du privilège de tendre la main au nonce et à l'ambassadeur d'Espagne) pourvus de fonctions dans les diverses maisons, peut être étudiée sous l'aspect de la théorie sociale des organisations. Le cérémonial doit combiner l'ancienneté et l'illustration de la famille, l'âge de l'impétrant, son ancienneté dans l'emploi, régler les conflits entre fonctions impériales et fonctions autrichiennes, entre hiérarchie nobiliaire et hiérarchie des fonctions. Le cortège d'entrée de Léopold et de son frère Léopold-Guillaume à Francfort en 1658, les réceptions des courtisans chez le nonce Scipion Pannochieschi d'Elce dans les années 1650 illustrent la complexité des rangs (M. Hengerer). La cour n'est pas que lieu de disciplinarisation de la noblesse et instrument de gouvernement ; elle crée des liens de loyauté envers le souverain, elle procure du travail à de nombreux bureaucrates, elle consomme et entretient l'industrie et le commerce de luxe. À la différence de Versailles, Vienne est une cour visible. Et c'est la cour de la *pietas austriaca* baroque et tridentine (L. Auer). Opposer Berlin à Vienne est un poncif. Il existe pourtant une cour à Berlin, dont une des finalités est d'être une force d'intégration pour la noblesse de Prusse orientale. L'étiquette fait son apparition à la fin du règne du Grand Électeur, le budget s'alourdit jusqu'à 50 % des revenus prussiens après la proclamation royale. Frédéric-Guillaume I^{er} rationalise et revient au niveau plus modeste de 1690. La cour n'est plus alors le centre du pouvoir, pas plus qu'elle n'est capable de retenir une clientèle. La cour de Frédéric II est une cour dépolitisée, séparée du cabinet du roi ; l'exclusivisme intellectuel (et musical) de Potsdam met à l'écart le personnel du Cabinet et même les princes Hohenzollern, à l'exception d'Henri. Sous Frédéric-Guillaume II, la cour s'accroît de l'entourage rosi-crucien du souverain (W. Neugebauer). À la même échelle de dignité, les cours électorales, celle de Munich brille d'un vif éclat. Avec 1 400 personnes sous Charles VII, elle absorbe 50 % des revenus bavares. Le Wittelsbach, qui prétend appartenir à la plus ancienne dynastie d'Europe, qui nourrit des ambitions royales et même impériales, considère comme une obligation de prestige et un devoir d'État d'entretenir une brillante culture curiale, au prix même d'un fort endettement. Cette cour a une fonction externe de *repraesentatio majestatis* et interne de *Sozialdisziplinierung*. Elle est bien connue au début du XVIII^e siècle par une volumineuse compilation (1711), le *Mundus Christiano-Bavaro-Politicus...* (A. Schmid). Les cours de la *Kleinstaaterei* ont souvent un rayonnement qui dépasse les bornes d'un médiocre État. Encore peuplées de conseillers bourgeois au XVI^e siècle, elles se reféodalisent ensuite par l'arrivée de nobles ayant fréquenté les universités. Elles offrent des débouchés, l'armée dans les États protestants remplaçant les canonicats. Les constructions de palais ou même les délocalisations promeuvent les très connues *Residenzstädte* (A. Schinding). Kassel, entre 1760 et 1803, offre l'exemple d'une cour successivement brillante et prodigue sous Frédéric II, économe sous son successeur Guillaume IX, ces deux aspects ayant été érigés en modèles caricaturaux de la *Kleinstaaterei* par Treitschke. Le premier prince, correspondant de Voltaire, mais ayant fait ses classes de gouvernant en Prusse, adopta le modèle berlinois pour la bureaucratiation et la militarisation, tout en faisant d'un Français, le marquis de Luchet, son grand manager culturel pour le théâtre, l'opéra et le ballet. Guillaume IX, sensible à la critique

contre les étrangers, retrancha sur des dépenses qui avaient absorbé 36 % des revenus. Mais il fut un grand bâtisseur et dépensa donc ailleurs (F. Wolff). Weimar est un cas de capitale culturelle où la cour, à l'exemple de Charles-Auguste et son ministre Goethe, déserte les offices luthériens, au point de susciter la réaction du prédicateur de cour, Herder, certes bien éloigné de tout dogmatisme puisqu'il partageait les critiques éclairées contre l'orthodoxie luthérienne, mais qui considérait l'Église réformée dans le sens de l'*Aufklärung* comme le lieu qui ferait progresser l'humanité. Son sermon de 1783 pour la naissance du prince héritier, est une critique de l'indifférentisme, une admonestation adressée au prince, qui doit être un sage gouvernant plutôt qu'un savant ou un artiste, un appel à honorer la religion, la vraie, qui est la loi de raison d'un Dieu qui veut toute chose et assure le gouvernement des princes. Goethe répondit que les sciences, les arts et la musique étaient aussi des moyens pour élever l'âme et faire avancer l'humanité (G. Schmidt).

Le reste de l'Europe est plus succinctement traité. La cour des Stuart est évoquée par E. Cruickshanks, et le personnage de Thomas Wentworth suivi dans la complexité de ses comportements politiques. En effet, avant d'être, avec Laud, le symbole du *thorough system*, il fut, au moment de la *Petition of Right*, un vrai frondeur, défenseur en tant que *custos rotulorum* du West Riding et contre l'oppression fiscale de Londres et de Buckingham, des intérêts de son comté du Yorkshire, un partisan, peut-être attardé, du compromis institutionnel élisabéthain entre la cour et les intérêts locaux. Devenu favori, il n'en devint pas pour autant un homme de cour et de clientèle, ses fonctions de Lord Président du Nord puis de gouverneur en Irlande, le tenant éloigné de Londres. La cour anglaise, illustrée par la reine Henriette-Marie, fut un objet d'exécration pour les puritains. P. R. Roberts fait l'histoire de la publication de l'*Histrio-Mastix* de W. Prynne, des coupures demandées par les censeurs, des phrases offensives ajoutées lorsque l'auteur fut certain que la reine allait se produire dans une pastorale. Essorillé, incarcéré, Prynne de sa prison continua à polémiquer avec Laud. C'était pourtant un royaliste qui déplora l'exécution de Charles I^{er} et fut fait *keeper of the records* de la Tour par Charles II. La cour de Suède (F. Persson et W. E. Winterhagen), dans un pays très imprégné de rigueur protestante antibaroque, est étroitement soumise aux rapports conflictuels et parfois dramatiques entre le roi et la noblesse. Au XVI^e siècle, dans un royaume « rebarbarisé », la cour des Vasa est très en retard sur l'Allemagne protestante. Le compromis avec la noblesse esquissé sous Jean III (1568-1592) est brisé par Charles IX (1599-1611), *distant monarch*, usurpateur pour certains, qui liquide la vieille noblesse lors du massacre de Linköping et s'entoure d'Allemands et de Livoniens. Gustave-Adolphe, *participatory monarch*, prend le contre-pied de son père, expulse les étrangers, réintègre les fils d'exécutés (deux tiers des gentilshommes de la chambre), entretient une cour ouverte et jeune qui est un outil d'intégration pour la noblesse poméranienne. La cour de Christine est brillante mais coûte trois fois plus cher que celle de son père ; et elle pâtit surtout du discrédit attaché à une reine qui abdique et se convertit. La cour est réduite sous les successeurs, minimaliste sous Charles XI qui fuit Stockholm et cherche l'appui de la paysannerie, spartiate sous le roi-soldat Charles XII. Le renouveau vient avec Gustave III, qui fait coïncider absolutisme et cour en essor, alors que sous Charles XI et Charles XII, l'absolutisme programmat la réduction de cet organisme. La cour de Turin (S. Externbrink) est brillante sous la régente Christine de France. Elle est divisée entre *madamisti*, soutiens de la régente, et *principisti*, partisans des oncles du jeune duc Charles-Emmanuel II. Christine est appuyée par la France, en dépit du mépris que lui manifeste Richelieu, mais les fêtes dont elle confie le scénario à son favori Filippo d'Agliès, montrent que son but premier

est la glorification de l'État sabaudo-piémontais. La cour de Pologne (M. Serwanski) est par excellence un terrain de compétition, avec un roi faible condamné à trouver des appuis auprès de telle ou telle faction. Rome est un cas particulier, puisque la cour, peuplée de clients du pape sous la direction du cardinal-neveu, change à chaque élection. D'où la situation critique au décès du pape-oncle pour tout un parti dont le but premier avait été de s'enrichir, si le défunt n'avait pas eu la précaution de fabriquer à temps assez de cardinaux-créatures favorables à une transition en douceur. Ce fut le cas en 1621 : avant de mourir, Paul V nomma dix nouveaux cardinaux ; ce fut suffisant pour assurer l'élection d'un de ses fidèles, Grégoire XV (B. Emich). La cour des princes d'Orange, une cour en république, est un *Sonderfall*. Elle tient son prestige de la lutte de la famille contre l'Espagne, de la défense du calvinisme, ce qui lui confère une autorité informelle bien supérieure à celle tirée de la constitution et du stathoudérat. N'omettons pas le lustre donné au jeune État républicain par une vieille dynastie, les possibilités de carrière dans l'armée et la gestion des biens familiaux. À la cour se rencontrent nobles et patriciens, les Orange se néerlandisent parallèlement à une organisation de la conscience collective (H. Th. Gräf).

Le cérémonial et l'étiquette ont toute leur place ici, bénéficiant du renouveau des études en ce domaine. On sait le rôle de la cour de Bourgogne et B. Sterchi étudie l'œuvre normative qui en est issue, les *Honneurs de la cour* d'Éléonore de Poitiers, dame d'honneur de la seconde épouse puis de la fille du Téméraire. Énoncé de principes, l'œuvre est plus encore la résolution en souplesse de situations exceptionnelles en porte-à-faux avec les règles, où les hiérarchies se contredisent et où les rapports politiques, économiques et sociaux, soigneusement tus, imposent néanmoins des compromis et des conventions. Les usages de cour sont mis par écrit. Le *Cérémonial de France* (1619) de Théodore Godefroy enregistre tout l'apport du règne d'Henri III, vrai inventeur de l'étiquette avec ses officiers-spécialistes (Grand Maître des Cérémonies, Introduceur des Ambassadeurs...) et qui englobe le public et le privé. Louis XIV en hérite et raffine dans le détail (la chemise, le bougeoir...). À Vienne, le cérémonial continue de dépendre des grands officiers de la couronne et le protocole codifié laisse de côté la vie privée du souverain (J. Duindam). Un dernier thème transversal est la critique de la cour, aussi ancienne que l'institution (A. P. Luttenberger). La cour reçoit beaucoup d'étrangers et la xénophobie n'est jamais loin. En France, la cour, des Valois aux Bourbons, se désitalianise, l'entourage espagnol d'Anne d'Autriche est deux fois moins nombreux que celui de la reine Éléonore (J. F. Dubost). Critique humaniste et stoïco-chrétienne du futur Pie II ou d'Érasme, classique d'un La Bruyère, catholique d'un Bourdaloue (Ch. Grell), au nom de l'économie politique du siècle des Lumières, par-delà les époques, les *topoi* inusables s'enracinent : opposition de la *vita aulica* et de la *vita privata*, ou *rustica*, ou *contemplativa*, stigmatisation du courtisan hypocrite, rusé, dissimulateur, danger pour le prince de l'adulation. Bref, *Exeat aula, qui vult (volet) esse pius*. E. Bury montre bien les inflexibilités d'un modèle rhétorique. Le courtisan à la Castiglione ne doit pas montrer l'effort qu'il met à faire les choses, il doit user de négligence affectée et élégante, avoir « le bon air », être naturel. Être courtisan, c'est être maître de soi, agréable, de bonne grâce. On saisit immédiatement la dérive de tels comportements. En sens contraire, l'ostentation d'une piété extravertie, étrangère aux mœurs du pays, est tout aussi mal supportée ; Henri III y trouva une part de sa mauvaise réputation (N. Le Roux).

Au total, une très riche évocation de la civilisation curiale, commune à toute l'Europe, et par-delà les originalités dues aux pays et au temps, des thèmes com-

muns qui susciteront encore des recherches comparées, le coût de la cour, son rôle comme instrument de gouvernement, sa fonction de disciplinarisation de la société et d'intégration des élites, la place des femmes, enfin son poids dans le rayonnement culturel, artistique et scientifique.

Claude MICHAUD.

Pierre Civil (dir.), *Écriture, pouvoir et société en Espagne aux XVI^e et XVII^e siècles. Hommage du CRES à Augustin Redondo*, Paris, Publications de la Sorbonne - Presses de la Sorbonne Nouvelle, Paris, 2001, 535 p.

Ce livre d'hommage, auquel ont participé de diverses façons 47 personnes, fait apparaître d'emblée le rôle essentiel d'Augustin Redondo au sein de l'hispanisme français car il ne fut pas seulement un grand professeur. Ce fut un véritable animateur ; mieux un incitateur de la recherche hispanique en France, et sans aucune exclusive : les livres dont il a assumé la direction (la fiche bibliographique livre 32 titres, dont 16 portent l'étiquette « Travaux du CRES ») concernent aussi bien l'histoire que la pensée et la littérature de l'Espagne des XVI^e et XVII^e siècles. Augustin Redondo prêcha d'ailleurs d'exemple car au grand livre consacré à Antonio de Guevara et à l'Espagne de son temps (première moitié du XVI^e siècle), qui date de 1976, répondit en 1998 « Une autre manière de lire le Quichotte ». Et la liste des 115 articles, publiée en tête du volume, nous informe de l'étendue des curiosités d'Augustin Redondo.

Il est fort difficile de rendre compte d'une manière décente des 33 contributions, réparties en six sections, car elles témoignent précisément de l'éclectisme dont a fait preuve Redondo tant dans sa recherche personnelle que dans la thématique riche, et souvent nouvelle, des travaux du CRES. Soucieux de ne pas m'en tenir à un simple catalogue, mais incapable de présenter une recension complète dans les limites étroites de ce compte rendu, je serai injuste et ne cherche pas à le nier. Que les auteurs absents de cette recension veuillent bien me pardonner.

Pierre Civil, qui est le premier auteur de la section *Idéologie dominante, religion, pouvoir*, a utilisé un célèbre passage du *Libro de la Vida* de Thérèse d'Avila pour évoquer l'impact dans l'esprit de Thérèse des récits des morts des martyrs qu'elle avait trouvés notamment dans le *Flos Sanctorum* d'Alonso de Villegas. Françoise Cremonoux poursuit inlassablement sa quête des miracles mariaux, à l'aide des *pliegos sueltos*, objet de grande diffusion populaire : elle en a trouvé 16 sur les 25 du XVI^e siècle dont elle a repéré les traces. Les 10 qu'elle a étudiés, même s'ils sont dominés par la référence au Rosaire, témoignent de dévotions composites, voire « itinérantes », ce qu'explique le nombre élevé des sanctuaires. Anne Milhou-Roudié montre comment l'*Agonia del Transito de la Muerte* (1537) d'Alejo de Venegas dépasse largement le cadre des « préparations à la mort » pour rejoindre la tradition des *Confesionarios* et s'en prendre résolument à un péché trop fréquent des Espagnols, l'acédie ou paresse spirituelle, traquée dans le cadre d'une relation dialectique entre Orgueil et Paresse.

La section *Transmission des modèles et savoirs* comporte notamment un gros article (p. 77-113) de Christine Aguilar-Adam, qui envisage les conceptions des hommes du XVII^e siècle à propos de l'art de gouverner, jugé enseignable et transmissible. Publiés « dans la conjoncture convulsive des années 1630-1645 » et destinés au prince Baltasar-Carlos, héritier et grand espoir de la monarchie jusqu'à sa mort

prématurée, ces traités, tels ceux de Juan de Palafox y Mendoza (1631), Jeronimo Fernandez de Otero (1633), Agustin de Castro (1638), Diego de Saavedra Fajardo (1640), dont les programmes sont assez voisins de ceux plus anciens de Juan de Mariana, Luis de Torres ou Luis Cabrera de Cordoba, soulignent l'importance du savoir, « marqueur de légitimité », et des vertus, notamment de celle de justice. La brève contribution de Nathalie Peyrebonne (p. 171-175) met en valeur l'antagonisme de l'eau et du vin dans l'Espagne du siècle d'or, que l'on retrouvera plus loin. Le vin, « principe vital » est identifié au Dieu chrétien, ce qui n'est pas surprenant, en un temps où la « présence réelle » est exaltée, au Bien, à l'Espagne, tandis que l'eau devient le Mal et donc Mahomet ou le Grand Turc.

La section *Transmission des écrits* fait logiquement place à l'analyse de plusieurs bibliothèques. On avoue être impressionné par l'importance du legs de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, aux religieux de l'abbaye de Sainte-Geneviève ; ces 16 000 volumes comportaient un fonds espagnol notable (141 titres), dont l'inventaire est joint à l'article. Odette Bresson qui analyse ce fonds, en donne un classement. Si les œuvres littéraires sont rares (mais le picaresque est présent avec l'*escudero* Marcos de Obregon, de Vicente Espinel), l'histoire est à l'honneur, de même que l'administration ecclésiastique (avec les constitutions synodales de nombreux évêchés). La bibliothèque de Vicente Lastanosa (1607-1681), qui fut le mécène de Baltasar Gracian, est justement qualifiée d'« emblématique » par Francesca Perugini car elle est surtout composée de figures (emblèmes et devises), de monnaies et médailles, de hiéroglyphes, etc., qui constituent un riche matériel iconographique conservé dans cinq salles (plus de 6 000 titres en 1639).

Exclusion, transgression et marginalité (section IV) offre une riche palette de situations. À l'aide de deux traités (*Tratado de juramentos* de Felipe de Meneses, et *Veinticuatro discursos sobre los pecados de la lengua*, de Luis de Torres), Michèle Guillemenot a fait l'expertise des violences verbales en tous genres dont les Espagnols ornaient leurs propos : blasphèmes, jurements, insultes, malédictions, calomnies, railleries, etc. À en croire l'un de ces auteurs, ces violences verbales correspondaient parfois à une malformation ou à une corruption de la langue !

On aimerait savoir si l'inventaire des esclaves (hommes seulement) de Cabra en 1639, commandé par le Conseil royal, et qui nous livre une information substantielle sur les 44 hommes soumis à ce statut, a ou non des analogues car il s'agirait alors d'une source précieuse. Mais Françoise Orsoni-Avila, qui signe ce travail ne le dit pas, sans doute parce que la réponse n'est pas encore connue...

Josette Riandière La Roche, à qui rien de ce qui concerne Quevedo n'est étranger, propose une savante dissertation sur les différences entre antisémitisme et antijudaïsme, à l'issue de laquelle, bien armée de citations, elle conclut, malgré *Execracion de los Judios*, qui est un texte de circonstance, à l'absence de racisme chez Quevedo qui reprend deux fois à son compte le proverbe « el algo hace al hidalgo, que la sangre toda es vermeja ».

Ricardo Saez livre un très bel et très substantiel article (p. 261-280), qui commence par l'édition d'une lettre d'Alejo de Venegas au licencié Juan Niño de Guevara, puis se continue par le commentaire de cette lettre : le courant humaniste, contestataire des modèles nobiliaires, s'est exprimé avec force à l'occasion du débat qui eut lieu en 1547 autour du statut de *limpieza* de la cathédrale de Tolède, voulu par l'archevêque Siliceo et que combat Venegas au nom du « principe d'unité de la religion chrétienne », bafoué par la seule existence d'un débat sur la pureté de sang.

Los hermanos amantes, de Luis de Guevara, est une « nouvelle courtisane » où le thème de la transgression est essentiel mais Maria Zerari montre que cette nouvelle, qui ne fut d'ailleurs pas censurée, n'avait rien de scandaleux : le double

inceste auquel se livre la fratrie (Élisa s'offre le jour à son frère Baltasar et la nuit à son autre frère Fernando) et le meurtre d'Élisa qui s'ensuit participent en effet de la rhétorique convenue des mauvais exemples.

On placera en exergue de *Fête, folklore, bourle*, le brillant article de François Delpech (p. 309-327). Il fallait l'extraordinaire connaissance que cet auteur a de la littérature (espagnole, entre autres), et du folklore européen dans son ensemble (notamment méditerranéen) pour explorer de manière aussi convaincante les sources de la première suite du *Lazarillo*. Delpech réfute d'abord la plupart des modèles littéraires proposés (dont l'*Histoire véritable* de Lucien), admet le rôle de « configurations composites » et des épopées burlesques à l'italienne comme sources littéraires mais, en s'appuyant sur les libations de Lazare et le pouvoir magique du vin, privilégie l'influence de « certaines fictions propres à la culture orale », notamment les contes merveilleux italiens, et du folklore oral des pêcheurs, surtout des pêcheurs de thons, les madragues d'Andalousie n'étant rien moins qu'une « académie de la picaresque ». Je regrette de ne pouvoir évoquer, faute de place, les apports originaux à propos du burlesque de Maria Cozar et de Luis Torres ou de la place des fous et des orphelins dans les fêtes valenciennes, surtout celles du collège Saint-Vincent-Ferrier car elles font apparaître, grâce à Hélène Tropé, que ces deux catégories n'étaient pas véritablement marginalisées.

Enfin, *Écriture et formes littéraires* a bénéficié d'un engouement particulier puisque dix communications meublent cette sixième section. La dilection particulière que j'éprouve pour *La nuit est un songe* et pour le prince Sigismond m'a permis d'apprécier l'article de Paloma Bravo sur le thème de la royauté temporaire dont j'avoue que j'étais loin de connaître toutes les variantes (en dépit de la force des « invariants » dans ce thème). On en mesure mieux la supériorité de Calderon dans l'usage subtil et ambigu qu'il fait de la royauté temporaire.

Avec Araceli Guillaume-Alonso retrouvons les séductions des madragues qu'elle connaît admirablement. On suivra avec intérêt l'analyse de la technique littéraire de Cervantès pour tirer parti dans la *Illustre fregona* de la réalité sociale offerte par la madrague de Zahara qui, selon l'auteur, devait obligatoirement être choisie par Cervantès, en raison du « jeu des signifiants et des signifiés des deux substantifs » (Zahara et l'almadraba). L'historien avoue son indignité : il n'avait pas su lire la *Illustre fregona* !

J'ai trouvé admirable l'une des deux contributions de Milagros Torres, *Salir con San Juan : la noche oscura* (p. 447-456) parce que la glose de ce poème sublime ne l'affaiblit pas mais, si je puis dire, en enrichit le gozo en en révélant toutes les ressources.

On ne s'étonnera pas que Pedro Cordoba, à propos des *Églogues* de Garcilaso (p. 473-497) confronte les textes littéraires aux savoirs de l'ethnologue. Il est orfèvre en la matière et n'a donc pas de peine à répondre à l'incitation que formulait à ce propos Augustin Redondo lui-même. Cordoba constate que l'immense bibliographie consacrée aux Églogues, crispée sur le problème (futile) de l'ordre chronologique de la composition, a ignoré l'ordre de disposition des trois Églogues. À l'aide de schémas et surtout d'analyses savantes, l'auteur montre que la réflexion sur l'articulation des trois églogues (séparation, limite, intégration) permet d'en faire une lecture allégorique autour de la figure de Diane. Garcilaso a construit un nouveau mythe d'origine des bucoliques.

Augustin Redondo peut être fier de ses élèves. Ils lui rendent une part de ce qu'il leur a donné.

NB. — Je renouvelle mon regret d'avoir apparemment négligé dans ce compte rendu les contributions de Dominique de Courcelles, María Carmen Perez-

Castaño, Line Amselem-Szendé, Michèle Fernandez-Gaillat, Odile Lasserre-Dempure Fernando Copello, Françoise Ficher-Rossi, Maria Cozar, Juan Carlos Garrot-Zambrana, Luc Torres, François Vigier, Karine Durin, Monique Güell, Bénédicte Torres, Laura Alcoba, François Géal, soit la moitié des participants à ce volume. Je suis sûr que dans les revues spécialisées ils trouveront une revanche méritée.

Bartolomé BENNASSAR.

Gervais Carpin, *Le réseau du Canada. Étude du mode migratoire de la France vers la Nouvelle-France (1628-1662)*; préface du recteur Jean-Pierre Poussou, Paris, Éditions du Septentrion et Presses de l'Université de Paris - Sorbonne, 2001, 550 p.

Voici un ouvrage qui marquera une date dans l'historiographie du Canada français, déjà riche en travaux de qualité. G. C. s'est intéressé au début de la colonie, depuis les premiers armements de la Compagnie de la Nouvelle-France, dite aussi des « Cent associés », créée par Richelieu en 1627 pour assurer le peuplement du Canada et non plus seulement son exploitation commerciale, jusqu'à l'arrivée à Québec, en 1662, des premiers contingents de l'armée royale, prélude à l'installation de l'administration coloniale directe par la monarchie. Son travail est divisé en trois grandes parties : 1 / Le projet politique : Richelieu et les associés de la Compagnie de la Nouvelle-France ; 2 / L'activité administrative, financière et matérielle (en particulier de recrutement de colons) de la Compagnie de la Nouvelle-France et des compagnies privées auxquelles elle délègue une partie du monopole ; 3 / Les colons recrutés et envoyés au Canada. Il veut apporter une réponse à une interrogation fondamentale : comment le réseau d'émigration a-t-il été organisé et comment a-t-il fonctionné ?

G. C. établit tout d'abord, et de manière incontestable, que la Compagnie de la Nouvelle-France a rempli la mission qui lui avait été assignée par Richelieu, c'est-à-dire faire passer au moins 4 000 hommes et femmes, en contrepartie du monopole de la traite des fourrures. Il y a donc au départ une volonté politique, proche de celle qui inspire les compagnies à monopole créées par les Hollandais et les Britanniques, dont l'objectif est à la fois d'obtenir un approvisionnement régulier du marché de la métropole en peaux de castor, et de créer une colonie à visées commerciales et stratégiques sur l'autre rive de l'Atlantique, au voisinage de la Nouvelle-Amsterdam, de la Nouvelle-Angleterre, et des possessions espagnoles. Si l'objectif a bien été atteint, la méthode utilisée n'est pas celle qui avait été prévue par Richelieu. Pourquoi ? Parce que la Compagnie rencontre très rapidement des difficultés financières, car des colons britanniques profitent de la guerre avec la France pour s'emparer en 1628 à la fois du poste de Québec et des bâtiments ancrés dans le Saint-Laurent, ainsi que de leur chargement. Les directeurs, qui avaient dû emprunter pour faire les premiers armements, se trouvent dès 1630 sans disponibilités financières, et sont contraints de céder des parts du monopole à des associations privées, surtout seigneuriales ou religieuses, qui obtiennent l'autorisation de faire du commerce et d'installer des colons dans une région délimitée, contre le versement d'une redevance.

L'étude du fonctionnement de cette organisation est l'aspect le plus remarquable du travail de G. C. Il y a d'excellentes pages sur les recruteurs et les recru-

tés de la Société de Notre-Dame de Montréal (avec p. 233 une très intéressante carte de l'origine des recrutés de La Flèche et des environs en 1652), sur ceux des Ursulines et des Hospitalières, ainsi que des Jésuites (pour ceux-ci cependant l'étude de G. C. est un peu rapide, sans doute parce qu'il a voulu éviter de démarquer les nombreux travaux déjà réalisés, mais qui sont d'une qualité inégale. On aurait souhaité, par exemple, avoir quelques informations sur la diffusion des *Lettres édifiantes...*, grand succès de librairie !). Il y a aussi des éléments très neufs sur l'activité des seigneurs recruteurs, comme Charles de la Tour en Acadie, qui fait publier le 6 mars 1633, dans la *Gazette* de Renaudot, un appel aux migrants, auxquels il offre une installation sur son domaine ; ou encore Isaac de Razilly, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Nouvelle-France, dont la seigneurie en métropole se trouve entre Bourgueil et Chinon, et qui recrute des colons au voisinage de celle-ci en 1636, avec six familles de Bourgueil (soit 22 personnes), six hommes seuls originaires de la même ville, six hommes de Chinon, pour les installer sur le domaine dont il a obtenu la concession, sur le bord du Saint-Laurent.

La troisième partie, consacrée aux recrutés, est tout aussi passionnante. G. C. a repris et complété la liste des engagés de La Rochelle, dressée il y a cinquante ans par G. Debien, et surtout il a ouvert à nouveau les contrats d'engagement conservés dans les minutes des notaires pour y puiser des informations laissées de côté par son prédécesseur, c'est-à-dire les destinataires des procurations données avec l'embarquement, les cautions éventuelles, les domiciles des personnes indiquées pour recevoir les ordonnances à comparaître et autres pièces judiciaires. Grâce à cette documentation il dessine un vaste « réseau » de recrutement, à base largement familiale, qui couvre tout l'ouest du royaume. Il y a aussi, par ailleurs, tout un recrutement local, de « proximité », où le recruteur et l'engagé se connaissent de longue date et sont liés non seulement par des liens familiaux, mais aussi par des relations d'affaires ou simplement d'amitié. Les recrutements effectués dans le Perche en offrent de nombreux exemples. Robert Giffard, chirurgien et apothicaire de Mortagne, devenu seigneur de Beauport en Nouvelle-France, recrute plus de 300 colons, non seulement pour exploiter son domaine, mais aussi pour travailler sur d'autres concessions. Il en est de même pour les frères Jean et Noël Juchereau, autour de Tourouvre au Perche, dont l'activité de recrutement a été remarquablement analysée par François Montagne à partir des papiers des notaires.

Le travail de G. C. repose, on l'a compris, sur une vaste enquête documentaire. Les archives des colonies, celles des amirautés, les minutes notariales, les papiers des congrégations religieuses, lorsqu'il est possible d'y avoir accès, ont été dépouillés. Des notes nombreuses et précises témoignent de cette recherche. Quatre annexes seront très utiles pour les chercheurs : 1 / une liste des associés de la Compagnie de la Nouvelle-France non mentionnés dans les travaux antérieurs ; 2 / un relevé des domestiques mentionnés dans les recensements de 1636 et 1667 ; 3 / une liste des engagés de La Rochelle entre 1633 et 1662 ; 4 / une liste de 267 émigrants du Perche partis pour la Nouvelle-France entre 1634 et 1662.

C'est donc un modèle d'étude sur des mouvements migratoires. Souhaitons qu'à l'exemple de celui-ci, d'autres chercheurs s'intéressent au « réseau des Antilles » ou à celui des Mascareignes, ce qui permettrait d'améliorer notre connaissance des rapports des Français avec les pays situés « au-delà des mers ».

Philippe HAUDRÈRE.

Jean-Claude Caron, *L'été rouge. Chronique de la révolte populaire en France (1841)*, Paris, Aubier, 2002, 348 p.

Les troubles antifiscaux de 1841 n'avaient plus guère suscité l'intérêt des historiens depuis un article de Félix Ponteil paru dans ces colonnes en 1937 et depuis la biographie consacrée par le même auteur à Georges Humann, le ministre des Finances par qui le scandale arriva. Jean-Claude Caron a repris en main le dossier avec détermination, en mobilisant une foule de sources nouvelles, notamment judiciaires. Son livre est à la fois une exploration des logiques d'une culture populaire de l'impôt et une étude de la fabrication judiciaire de l'événement.

Moins connus que la contestation des droits réunis, moins connus aussi que la guerre des demoiselles et les troubles forestiers postérieurs au Code de 1827, ces incidents sont un « moment » important de la résistance des communautés, urbaines ou villageoises, à l'emprise de l'État. Le prélèvement fiscal, après la Révolution française, se réclame d'une logique répartitive fondée à la fois sur la raison et sur l'équité (et cela reste la principale motivation revendiquée par Georges Humann pour mettre en œuvre un nouveau recensement général des portes et fenêtres, en 1841). Il repose aussi sur une collaboration étroite entre les conseils municipaux, dont dépendent les répartiteurs (et qui sont attachés au système des « classes de communes », fonction de leur population) et des contrôleurs, relevant de l'administration fiscale. Ajoutons que le thème d'une répartition corrigeant les inégalités de traitement entre la France du sud et celle du nord de la Loire, était courant dans le débat politique depuis le début de la Restauration – qui avait aussi pointé le problème des revenus des communes, par rapport aux centimes additionnels des départements comme par rapport aux contributions alimentant le Trésor public (cf. R. von Thadden, *La centralisation contestée*). Caron montre que la loi de 1832, née dans les temps difficiles de l'orléanisme, avait laissé aux communes non pas le dernier mot (les agents du fisc étant supposés « vérifier »), mais en tout cas les prérogatives majeures de l'établissement des matrices et de l'évaluation des valeurs locatives.

Tel n'était pas le cas, justement, de la loi de 1838, opératoire à partir de 1840, qui comprenait une phrase imprudente et propre à susciter tous les soupçons vis-à-vis de l'État : « Les agents des contributions continueront à tenir au courant les renseignements destinés à... » La décision d'Humann d'ordonner un nouveau recensement réveille donc une véritable peur, celle d'une immixtion inconsidérée de l'État dans les affaires de communautés, dont le maire est à la fois le représentant, le médiateur et le défenseur, et ces tensions s'observent dans la France entière, même si c'est surtout le sud du pays qui contestera violemment l'application de cette mesure. À Toulouse, on conspue le nom de Humann en criant : « À bas le ministre alsacien ! ». Caron montre d'ailleurs, que la rébellion toulousaine sera réinterprétée au service de l'image traditionnelle (mais réactivée par la Révolution) d'un Midi français temple du municipalisme, et arc-bouté sur ses privilèges locaux face au pouvoir central. C'est aussi la raison pour laquelle les élites locales (notables, curés, instituteurs, sans compter les gardes nationaux qui refusent souvent leur concours) seront souvent mêlées au peuple des contribuables – d'autant plus mobilisé qu'il s'agit ici d'un impôt direct et non d'un impôt sur la consommation, donc d'un impôt pour lequel les usages d'une interaction avec les agents de l'État ne sont pas établis. Après François Ploux, qui avait examiné la question en 1999 dans les *Cahiers d'histoire*, Caron montre très bien comment la rumeur s'empare de ce petit événement que constitue la « descente » programmée

des hommes du fisc et lui confère toute sorte de distorsions fantasmatiques. Ainsi, dans la Haute-Garonne et dans le Gers, le gouvernement est-il accusé de vouloir recenser le linge et la vaisselle, pour les faire payer, pièce par pièce. Il y a à la fois du vieux et du neuf là-dedans, entre le sentiment de victimisation des humbles de la part d'un appareil politique et fiscal étranger au cours ordinaire des existences, à la fois illégitime et, peut-être, parasitaire ou inutile, et la défense de la propriété et de l'intime qui commande certains de leurs réflexes de crispation. On sait qu'à l'inverse, toutes les opérations statistiques de l'État, depuis la Révolution et l'Empire, suscitaient la même méfiance, et étaient supposées servir de point d'appui à des visées fiscales inavouées : aux réticences des paysans à livrer le rendement de leurs récoltes, maintes fois notées par les préfets, fait écho en 1841 la coïncidence malheureuse de la réforme d'Humann avec le recensement des bestiaux pour le compte de la statistique agricole (p. 86).

La tension entre appétits du pouvoir central et autonomie municipale provoque ainsi, sur le terrain local, le réveil de vieilles querelles. Caron le montre fort bien pour Toulouse, où le maire Perpessac pousse ses commissaires de police à la résistance passive puis démissionne, où les autorités sont brièvement chassées de la ville, et où les préfets se succèdent, cherchant à conjurer le spectre d'une réunion des forces carlistes et républicaines – sur ce point il semble pourtant que le danger soit exagéré par le pouvoir, et qu'il se satisfasse, comme on pouvait l'attendre, de cette explication trop commode de l'origine des troubles.

Par ailleurs, le contenu politique de la contestation ne fait pas de doute. Les maires se réclament de l'ancienne loi de 1832. Via des journaux comme *L'Utilitaire* de Toulouse, les opposants rappellent aux préfets leurs prises de position du temps de la Restauration et les accusent d'avoir trahi leurs serments de 1830. Dans d'autres cas, certes, la contestation prend la forme de conduites de refus individuelles (ôter le numéro de sa maison afin d'empêcher de l'identifier, à Libourne) ou de provocations collectives (on se trouve proche du charivari dans ces processions festives des petites villes du Midi, où plusieurs mannequins à l'effigie d'Humann sont exposés). Une autre forme de mémoire est indiscutable, c'est celle qui concerne la ceinture de villages viticoles de Clermont-Ferrand, dont Caron rappelle la situation économique très défavorisée, pour l'accès aux subsistances et plus généralement pour le revenu (c'est un monde de micro-propriétaires et de pluriactifs). Les souvenirs de l'époque jacobine, à Clermont même, et les attitudes de refus récurrentes dans la région depuis 1830 face aux impôts sur les boissons sont en quelque sorte « réactivées » en 1841, où de menus incidents, en pleine ville, contre les contrôleurs, dégèrent en une insurrection ouverte qui s'étend ensuite aux villages de vigneron, connus pour leur caractère « rancuneux et vindicatif » (selon le mot d'un général, p. 201). Les maires, ici, seront parfois forcés de légaliser l'émeute en prenant des arrêtés contre le recensement, parfois inclus dans la vindicte populaire (comme l'avait été le premier magistrat de Clermont, Conchon). Propos et cris renvoyant à la Révolution dans le Puy-de-Dôme (« il n'y a pas de monsieur ici, il n'y a que des citoyens »), mots d'ordre antibourgeois, anticléricaux ou anti-« juste milieu », et surtout accointances de nombreux émeutiers avec les milieux républicains (ou parfois avec les événements lyonnais de 1834) sont autant de facteurs qui soutiennent l'argument de Caron en faveur d'une forme de politisation. C'est peut-être aussi là qu'on aimerait que l'ouvrage en dise plus, et que l'été rouge de 1841 soit approché moins isolément et soit davantage remis en perspective en amont et en aval dans le temps, à travers une micro-histoire des communautés, des rues et des quartiers, où s'enracinent ces personnages que l'archive judiciaire donne à voir de si près.

La fin du livre est un exercice réussi de démontage de la procédure judiciaire, dans la lignée des travaux de Frédéric Chauvaud. Parmi les moments forts de l'analyse, on retiendra ceux sur les stratégies de disculpation des prévenu(e)s au cours des interrogatoires de l'instruction, et ceux sur les audiences, où la déroba de des témoins à charge menace toujours tandis que les témoignages en faveur de l'irresponsabilité ou de l'innocence fleurissent. Si la clémence prévaut à Pau pour les prévenus de Toulouse, les peines de Clermont, sélectives mais sévères, sont difficiles à interpréter. Dans la conclusion, enfin, Jean-Claude Caron convainc en invitant à rechercher dans cet été rouge l'expression d'une demande de citoyenneté, mais on ne se ralliera pas forcément à son jugement sur un recul du seuil de la violence physique, côté contestation comme côté répression, et on regrettera à ce propos que ce beau livre n'ait pas pris d'autres points de comparaison pour tester, dans le temps (1814 et 1829-1832 auraient été des balises possibles), l'évolution du « répertoire » des troubles antifiscaux.

Nicolas BOURGUINAT.

Diana Cooper-Richet, *Le peuple de la nuit. Mines et mineurs en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Perrin, coll. « Terre d'histoire », 2002, 441 p., ill.

Voici un grand et bel ouvrage qui mérite un large succès, tant auprès des historiens que d'un vaste public. L'auteur, qui a consacré de nombreux travaux aux mineurs, en particulier sur le syndicalisme, la protection sociale, la sociabilité, retrace ici l'histoire de ce groupe social, des débuts de l'exploitation charbonnière en France à sa « mort planifiée » au second XX^e siècle. Tout en ne cachant pas l'attachement qu'elle éprouve pour les « gueules noires » dont le nom même suscite, comme elle l'écrit, « un mélange de compassion et d'admiration », Diana Cooper-Richet expose, sans jamais accabler le lecteur sous le poids de son érudition, les principaux aspects du monde de la mine. La composition de la population, y compris, bien sûr, la place qu'y occupent les travailleurs immigrés, auxquels d'intéressantes pages sont consacrées, les conditions de travail et de rémunération, la vie quotidienne, les relations familiales, la culture et la sociabilité sont tour à tour exposées.

Puis vient le récit des « grands combats » du XIX^e et du premier XX^e siècle, qui permettent aux mineurs, à travers les luttes, les grèves, voire les grandes catastrophes comme celle de Courrières, d'obtenir enfin, au lendemain de la seconde guerre mondiale, la reconnaissance d'un statut privilégié et d'un régime spécifique de protection sociale leur apportant satisfaction. En fait, cette victoire tardive précède de peu les premières fermetures de puits : nouveau drame, mais qui, cette fois, signifie la disparition définitive d'un monde certes dur, âpre, violent parfois, mais dont la forte spécificité a profondément marqué l'histoire nationale. C'est celle-ci qui explique le souci de préservation du patrimoine qui anime aujourd'hui tant d'institutions et associations à vocation muséographique et archivistique et fournit l'occasion de fréquentes rencontres, savantes ou non, entre tous ceux qui s'intéressent à ce monde et souhaitent le sauver de l'oubli.

Il y a plusieurs façons de lire l'ouvrage de Diana Cooper-Richet. On peut se laisser guider par elle et partir à la découverte de ce « peuple de la nuit ». Le lecteur non spécialiste trouvera ici maint sujet d'étonnement, à travers par exemple le

vocabulaire minier et ses origines étrangères fréquentes, l'importance des rapports entretenus, jusqu'en plein XX^e siècle, entre mine et monde rural, les origines minières de tel ou tel personnage célèbre, de l'acteur de cinéma Richard Burton au trompettiste Maurice André, la présence en pays minier d'une création littéraire originale, à mi-chemin entre récit autobiographique et témoignage militant. Il découvrira la densité de la vie associative, des sociétés colombophiles aux orphéons, fanfares et harmonies, l'intensité de la pratique sportive, du tir à l'arc au football. Il relèvera aussi avec intérêt les multiples aspects pris par la conscience de classe, du réformisme à l'affirmation révolutionnaire, en passant par les tentatives de « la mine aux mineurs » qui ont animé plusieurs expériences de coopératives ouvrières de production lancées à la fin du XIX^e siècle et constitué l'arrière-plan idéologique des nationalisations. Il mesurera, grâce aux rapprochements avec les pays étrangers, combien le monde de la mine a formé, pendant deux siècles, une véritable civilisation, commune à l'ensemble des bassins miniers d'Europe, du charbon du Nord - Pas-de-Calais à celui du Donbass, et du sel gemme de Pologne au soufre de Sicile.

Quant à l'historien de profession, il ne peut qu'admirer les capacités de synthèse de l'auteur, la sûreté de son information, la précision des références bibliographiques, la richesse des notes, la qualité des mises au point sur de difficiles problèmes, comme les étapes de la mécanisation du travail au fond, l'évolution des rémunérations, la mise en place de la législation sociale. Certes certains aspects ont été plus allusivement traités, comme la diversité des traditions politiques ou de la pratique religieuse, les attitudes face aux fermetures de puits à partir du milieu des années 1950. De même, on peut se demander si les rapprochements esquissés avec des activités minières autres que la production charbonnière, en France et en Europe, n'auraient pas dû être plus systématiques. Il est dommage, par exemple, que la magistrale synthèse de Gérard Chastagnaret sur *L'Espagne, puissance minière*, qui ne se limite aux minerais métalliques, n'ait pas été exploitée. Même dans le cadre français, les mineurs de fer, les « gueules jaunes », pourtant bien connues grâce à de multiples travaux cités par l'auteur, restent en marge de la problématique développée. Il reste que, sur un sujet sur lequel, paradoxalement, les synthèses sont peu nombreuses, Diana Cooper-Richet nous fournit à la fois un outil de travail appelé à devenir une référence classique, une source d'information très sûre et un ouvrage de lecture aisée et fort agréable.

Jean-François ECK.

Jean Stengers et Éliane Gubin *Le grand siècle de la nationalité belge de 1830 à 1918*, Bruxelles, Éditions Racine, 2002, 240 p. (« Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918 », t. 2).

Les lecteurs passionnés par le tome 1 de l'histoire du sentiment national en Belgique attendaient avec impatience la sortie des presses du tome 2. C'est chose faite depuis septembre 2002. Le P^r Stengers à qui l'avancée en âge interdisait de conclure la synthèse dans des délais raisonnables a pu compter sur la collaboration résolue et érudite d'Éliane Gubin qui a rédigé quatre des onze chapitres et cosigné le chapitre II sur le « rôle des facteurs de fond » dans « la consolidation de la nationalité belge ».

On retrouve dans ce tome 2 les qualités qui avaient fait l'intérêt et l'agrément d'une lecture studieuse du tome 1 : une information parfaitement dominée grâce à une connaissance sans faille de la bibliographie (ce qu'attestent les 686 notes *infra-paginales*), une démarche soutenue par une périodisation solidement étayée, un exposé associant un énoncé de faits et une réflexion dépassionnée et nuancée, un attachement à la nationalité belge et aux valeurs qui la fondent.

Le fil conducteur de l'œuvre est assez limpide tracé. Au lendemain de la révolution belge de 1830, dans un pays encore dépourvu de prestige international, un respect presque superstitieux pour la Constitution unit le monde politique belge. On a peine aujourd'hui à mesurer à quel point la « constitution bourgeoise » de la Belgique censitaire pouvait avoir de vertus aux yeux de la *sanior pars*. Le discours du grand magistrat Charles Faider en mars 1871 faisant l'apologie des libertés garanties par la Constitution est un morceau d'anthologie (p. 10-11) que les historiens universitaires français soucieux de faire prendre conscience à leurs étudiants de l'ivresse que pouvait délivrer à cette époque le libéralisme politique feraient bien d'intégrer à leur arsenal de textes pédagogiques. Les premières décennies de la Belgique indépendante, la fierté nationale s'exprime dans la poésie patriotique, comme la peinture d'histoire, emphatique à souhait... Certes les réactions des classes populaires moins fascinées que les couches cultivées par le gouvernement de propriétaires ardents patriotes belges sont moins aisées à débusquer. On conviendra volontiers avec les auteurs que l'école, l'Église et l'armée contribuèrent longtemps de toute leur force l'affirmation nationale. Le patriotisme populaire explose en cas de danger en 1839, en 1848, comme en 1914. En 1860, alors que la France « annexe » Nice et la Savoie (p. 41) (peut-être Jean Stengers aurait-il pu faire état du référendum de ratification), la crainte d'une politique d'agrandissement de la France notamment en Belgique se développe dans l'opinion. Le 21 juillet 1860, les foules rivalisent d'expressions ardentes d'attachement à l'indépendance du pays et au roi Léopold I^{er}...

La question de la division linguistique conspire-t-elle à l'affaiblissement de ce sentiment d'appartenance identitaire ? J. Stengers et É. Gubin font de ce questionnement un axe fort de ce problème. Jusqu'en 1898, la seule langue officielle est le français. Très tôt les Flamands aspirent à mettre un terme à cet unilinguisme, mais leurs requêtes demeurent longtemps dépourvues de vigueur. Il est vrai que l'idée d'un projet d'éradication du flamand, qui aurait été nourri par les fondateurs de l'État belge, relève du fantasme. Le mouvement de francisation « s'est généré de lui-même » (p. 57). La litanie de l'oppression culturelle de la population flamande qui apparaît à partir des années 1840, a la vie dure et demeure « une des croyances de base du mouvement flamand » (p. 65). Pour les deux auteurs, un fait est au moins indiscutable : ces « souffrances du peuple flamand » ne furent pas du tout au premier plan pendant longtemps. « C'est un mythe à détruire... » (p. 67). Les premiers flamingants, expliquent J. Stengers et É. Gubin tout au long du chapitre V (p. 69-74), sont honorés par les pouvoirs publics et politiquement réduits à l'impuissance. Soixante-quinze ans furent nécessaires entre les premières semences du nationalisme linguistique et leur épanouissement pratique.

C'est que le royaume belge demeure longtemps divisé non par les choix linguistiques mais par l'opposition irréductible entre les catholiques et les libéraux qui culmina entre 1879 et 1884 avec une guerre scolaire en gros contemporaine du temps de Jules Ferry. L'âpreté de ce combat a joué en faveur de l'unité de la nation et a conforté le sentiment national. L'année 1894 avec l'introduction dans les élections du suffrage universel masculin est un tournant majeur de la vie politique belge avec l'entrée en force de 28 députés socialistes auprès de 104 élus

catholiques et de seulement 20 libéraux qui font figure de grands vaincus du nouveau système électoral avant que la proportionnelle mise en œuvre en 1899 ne les sauve. Toutefois le POB (Parti ouvrier belge) est assez indifférent à la question linguistique, tandis que le sort du mouvement flamand paraît associé au succès du Parti catholique.

Les premières lois linguistiques sont longuement étudiées dans leur phase d'élaboration parlementaire, comme dans leur signification et leurs effets dans le pays. Ce qui frappe surtout les deux auteurs, c'est à quel point les flamingants les plus actifs se présentent longtemps comme les plus Belges des Belges, tant le bilinguisme des provinces flamandes est réclamé afin de renforcer les sentiments d'appartenance nationale. La Grande Guerre, il est vrai, fait naître des mythes à la vie coriace qui alimentent l'activisme flamingant : celui des 80 % de soldats flamands au front et l'incompréhension par les hommes de troupes d'ordres donnés par des officiers acquis au principe du français comme langue unique du commandement. Les occupants allemands (seule une mince frange du territoire échappe au Kaiser pendant quatre ans) improvisent une *Flamenpolitik* qui a été précédée et appelée de ses vœux par l'activisme d'une poignée de flamingants. Bon nombre de défenseurs du mouvement flamand préfèrent toutefois être « passivistes » en proclamant à la fois leur attachement à la Belgique et la nécessité d'une flamandisation intégrale de la vie publique en Flandre au lendemain de la guerre.

Dans un épilogue de sept pages qui précède curieusement une conclusion centrée sur les mutations du XIX^e siècle, J. Stengers recense « six phénomènes d'évolution structurelle » qui caractérisent le XX^e siècle. Lors du 150^e anniversaire de l'indépendance en 1980, le roi n'ose guère célébrer la gloire de la Belgique, le maître mot du discours est désormais « communautés ». L'unitarisme avec ce que ce mot comporte d'antiflamand et d'antiwallon est devenu presque une incongruité, même si beaucoup de Flamands n'adhèrent pas aux propos sans fard tenus en 1993 par un député de la droite extrême rassemblée dans le *Vlaams Blok* : « La Belgique est la pire chose qui ait pu arriver à la Flandre... La Belgique est à l'agonie. Pour une fois, je plaide pour une euthanasie active » (p. 195).

En refermant ces deux livres, le lecteur a le sentiment de disposer pour longtemps d'une synthèse solide qui ne comporte pas *a priori* de révélations de données franchement nouvelles, mais dit clairement l'essentiel en fournissant des points de départ bibliographiques à jour sur bien des thèmes. Certains regretteront le caractère presque exclusivement « belgo-belge » de la réflexion. Un souci de comparaisons avec des situations de coexistence linguistique dans d'autres pays n'aurait peut-être pas été superflu. Il est vrai, comme le dit Jean Stengers dans son introduction, que « l'abondance de la documentation rassemblée » imposait déjà aux auteurs un effort de synthèse consommant beaucoup d'efforts et de temps.

Philippe GUIGNET.

Jacqueline Pluet-Despatin, Michel Leymarie et Jean-Yves Mollier
(sous la dir. de), *La Belle Époque des revues 1880-1914*, Paris, IMEC,
2002, 439 p.

Parente pauvre de l'histoire littéraire, intellectuelle et éditoriale, l'histoire des revues n'avait jusqu'ici qu'insuffisamment retenu l'attention des chercheurs. Diffé-

rents facteurs peuvent expliquer cette carence. L'absence de sources tout d'abord : les coulisses éditoriales de ce type de publication demeurent souvent secrètes, tout comme certaines informations sur le tirage, le lectorat ou la rétribution des contributeurs. De même, le rôle d'un comité de rédaction et l'implication de ses membres ne sont pas toujours simples à reconstituer. Enfin, il faut soulever le problème de la définition de ce type de support qui se dérobe à tout critère précis. La présence du mot « revue » dans le titre même d'un périodique ne saurait être retenu en ce sens comme seul élément distinctif ; par ailleurs, les variations de format, de périodicité, de prix ou encore de pagination soulignent la plasticité de cet objet historique. L'apport de ce volume collectif – qui représente les Actes d'un colloque tenu à l'abbaye d'Ardenne en janvier 2000 – n'en est que plus important. Ouvrage de synthèse profitant notamment de la politique patrimoniale d'un institut comme l'IMEC (l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine, éditeur de l'ouvrage), il a également le mérite d'éviter l'approche monographique basée sur la seule analyse de contenu pour privilégier l'étude de divers ensembles et proposer ainsi nouvelles approches et nouveaux questionnements.

Ne pouvant dans le cadre de cette rapide notice rendre compte de la diversité de ceux-ci, je me contenterais de signaler ici quelques orientations à mes yeux très fécondes. Au-delà d'une typologie de l'univers « revuiste » au tournant du siècle, plusieurs contributions nous invitent à réfléchir à la spécificité de ce support, à la fois plus élitiste que le journal et plus éphémère que le livre. L'un ou l'autre support aura une « efficacité » différente, que l'on soit un scientifique ou un romancier (Michel Leymarie). La singularité de la revue est également à considérer dans une perspective diachronique. Ainsi, les grandes ancêtres comme la *Revue britannique* ou la *Revue des Deux-Mondes* sont reconnaissables par une périodicité longue, un coût d'abonnement élevé et leur proximité avec les hautes sphères académiques et politiques. Le tournant de la Belle Époque voit en revanche l'éclosion de titres moins onéreux et au rythme de publication plus soutenu, mieux à même de toucher le nouveau public des classes moyennes (Thomas Loué).

Un autre axe de réflexion est organisé autour des différentes fonctions de ce type de périodique. Lieu d'innovation et/ou pôle de sociabilité, la revue a aussi une fonction instrumentale dans les luttes symboliques qui caractérisent aussi bien le champ littéraire que le champ scientifique. Dans le premier cas, les manœuvres d'un André Gide, « capitaine de revue » par excellence, montrent les potentialités de ce type de « munitions » dans la joute littéraire (Pascal Mercier) ; dans le second registre, il suffit d'évoquer le rôle des revues de sciences humaines et universitaires dans le jeu de concurrence que constitue l'institution académique (Jacqueline Pluet-Despatin). Plus globalement, dans le contexte de professionnalisation qui caractérise cette période, la revue constitue un organe de pression voué à la défense d'intérêts communs et à leur affirmation publique (Vincent Duclert, Anne Rasmussen). Du côté des producteurs, la « rentabilité » d'un titre est le plus souvent indirecte, la réussite économique de la *Revue des Deux-Mondes* et des *Annales politiques et littéraires* constituant en l'occurrence davantage l'exception que la norme. Pour tout éditeur littéraire digne de ce nom, la revue reste une vitrine, à la fois laboratoire de l'innovation et banc d'essai pour certaines plumes non aguerries. Rappelons aussi que plusieurs d'entre elles seront à l'origine de structures éditoriales, comme le *Mercur de France* et *La Nouvelle Revue française* (Jean-Yves Mollier). La périodisation fine privilégiée par les directeurs de publication a permis de prendre la mesure du phénomène sur un plan quantitatif (Jean-Charles Geslot et Julien Hage) comme sur celui de la diversité des titres. Suite à la promulgation de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1831, mais aussi

de par l'élévation du niveau de vie et de la formation scolaire et professionnelle, on assiste à une expansion qui ne saurait se limiter aux « petites revues » étudiées jadis par Remy de Gourmont. Désormais, toute association, tout groupe de pression ou parti politique se doit de posséder ou lancer son propre titre. Dans cette perspective, on soulignera le rôle de certaines revues – religieuses (Jacques Prévozat), syndicalistes (Michel Pigenet) par exemple – dans le débat d'idées ou dans l'évolution des pratiques. D'autres types de périodiques comme les revues féministes montrent *a contrario* les limites de ce support pour un certain type d'interventions dans l'espace public (Françoise Blum) : le souci de l'immédiateté et l'urgence de l'action impliqueront en ce sens de recourir davantage au tract, à la pétition ou au bulletin.

Une dernière section est consacrée à quelques éclairages comparatifs européens. Au sein de la francophonie, l'ouverture internationale des revues belges (Paul Aron) contraste avec la posture de leurs homologues suisses romandes qui, dans leur volonté de se distancer du centre parisien, se font les porte-drapeaux d'une identité régionale (Alain Clavien). Les contributions sur les revues britanniques et françaises d'une part (Diana Cooper-Richet), les revues espagnoles d'autre part (Carlos Serrano) témoignent de leur rôle en tant que vecteur des échanges culturels. L'attention portée aux traductions et autres adaptations d'un espace linguistique à un autre constitue en ce sens un axe de recherche particulièrement stimulant susceptible d'enrichir notre cartographie de cette « République mondiale des lettres » chère à Pascale Casanova.

Au terme de ce vaste panorama, tant la périodisation retenue que le titre de l'ouvrage prennent une nouvelle résonance. Sous bien des aspects, la revue apparaît comme un support inclassable, cumulant surtout des composantes multiples, souvent antagonistes : reliquat d'un autre âge de l'imprimé, mais aussi vecteur privilégié de l'échange et du débat d'idées contemporain ; support aux « accents élitistes » mais dans le même temps laboratoire de l'innovation culturelle et esthétique. Dans cette perspective, les auteurs de ce collectif auront permis à la revue de révéler une autre facette de son identité : celle de représentante emblématique de la modernité « fin de siècle ».

François VALLOTTON.

François Roth, *Raymond Poincaré*, Paris, Fayard, 2000, 715 p.

Raymond Poincaré tranche sur les autres présidents de la III^e République. N'a-t-il pas assuré aussi, par trois fois, la présidence du Conseil, dont deux fois après celle de la République ? Cela explique qu'il ait fait l'objet de diverses biographies. Les premières tournent à l'hagiographie ; celle, par exemple, écrite par le bâtonnier Fernand Payen. En 1961, un historien, Pierre Miquel, lui consacre un important ouvrage qui a vieilli. Plus récemment, en 1997, ont paru deux biographies, l'une rédigée par D. Amson, l'autre par l'historien britannique J. F. Keiger, ce dernier braquant l'objectif sur les responsabilités diplomatiques de Poincaré. La dernière en date, publiée chez Fayard par François Roth, simplement intitulée *Raymond Poincaré*, n'est nullement superfétatoire. Pourquoi ? L'auteur, professeur à l'Université de Nancy II, spécialiste, en particulier, de l'histoire de la Lorraine et du républicanisme, était le plus à même de l'écrire. Il a exploité des sources nouvellement disponibles : les *Notes journalières*, véritable journal intime écrit par Poin-

caré, son abondante correspondance, certes triée par sa veuve (cf. *Fonds Poincaré* conservé à la salle des Manuscrits de la BN), mais aussi d'autres fonds privés et des thèses récentes portant sur tel ou tel épisode de l'activité de Poincaré. Il a croisé ces documents avec les renseignements fournis par les archives nationales françaises et allemandes, départementales et locales de la Meuse. Toute allégation est vérifiée, justifiée. La méthode, sur ce point, s'avère exemplaire.

L'étude ne vise pas au sensationnalisme, mais présente une analyse convaincante et nuancée de l'homme politique et de l'homme tout court. En historien visant l'objectivité, l'auteur pose de nombreux points d'interrogation sans avoir la prétention de répondre à tous. Au passage, notons cependant que cette forme de ponctuation tourne parfois au procédé, ce qui est ennuyeux lorsqu'elle ouvre sur un fait avéré. La somme de 715 pages, divisée en quatre parties respectivement titrées : Jeunesse et formation d'un homme politique républicain, Au sommet de l'État, Le recours et Déclin, légendes, mémoires, passe au kaléidoscope les diverses facettes du personnage.

Arrêtons-nous d'abord sur quelques particularités bien mises en évidence.

— Première spécificité : une carrière politique précoce et marquée à l'aune de la longévité. Si Raymond Poincaré peut apparaître comme un héritier, descendant de familles lorraines ayant accédé à la bonne bourgeoisie, il a su faire fructifier les dons et les biens reçus. Élève modèle, il poursuit un double cursus d'étudiant, en droit à Paris, en lettres à Nancy. À 20 ans, il prête le serment d'avocat et s'inscrit au barreau de Paris. Comme d'autres brillants jeunes juristes, curieux de politique, il participe à la conférence Molé-Tocqueville, prépare une thèse de droit et concourt à la conférence de stage dont il devient le premier secrétaire. Chef de cabinet de Jules Develle, ministre de l'Agriculture en 1886, il est élu député de la Meuse l'année suivante, à 26 ans. À la Chambre, il se spécialise dans les questions financières, devient rapporteur du budget en 1890 et trois ans plus tard, à 33 ans, reçoit le portefeuille des Finances dans le cabinet Dupuy, après un court passage à l'Instruction publique et aux Beaux-Arts. À 43 ans, il entre à la Chambre haute. Il doit attendre, en revanche, près d'une décennie pour être appelé à la présidence du Conseil et, l'année suivante, être élu président de la République. Réélu sénateur de la Meuse en 1920, par deux fois il apparaît comme « un recours ». Millebrand l'appelle en 1922 pour résoudre l'épineuse question des réparations et Doumergue lui propose, en 1926, de gérer la tourmente économique-financière. Il est donc le seul président de la République à être appelé, après cette charge, à la direction du gouvernement.

— Deuxième originalité de Poincaré, traitée à fond par l'auteur : sa vocation duale sur le plan professionnel. L'homme politique éminent figure aussi parmi les brillants avocats d'affaires. Le règlement du testament des Goncourt lui vaut la renommée alors qu'il vient d'ouvrir son propre cabinet. À l'encontre de nombreux politiques qui se sont contentés de prêter le serment d'avocat sans jamais exercer, Raymond Poincaré a, tour à tour, assumé les deux fonctions. À son ami Grosdidier, le futur député, il avoue sa difficulté de choisir entre la politique et l'avocature. Cette hésitation dans le choix semble à son biographe un trait caractéristique et constant de sa personnalité ; une faiblesse aussi. Quoi qu'il en soit, la profession d'avocat influe sur son comportement politique, « *Le discours de Poincaré est construit*, note avec justesse François Roth, *comme une plaidoirie* ». Il écrit ses discours, développe une argumentation afin d'emporter la conviction des parlementaires ou des auditeurs. Son cabinet a servi de vivier pour d'éminents juristes (cf. F. Payen) ou pour des avocats devenus des politiques tels Colrat, André Paisant, Léon Bérard, plus tard Charles Reibel.

— Autre particularité : l'homme froid en apparence sait être un homme de passion et en soulever. À 44 ans, Raymond Poincaré fait un mariage d'inclination, épousant Henriette Benucci, divorcée puis veuve, de deux ans son aînée. Le mariage civil fut suivi près de dix ans plus tard par un mariage religieux tenu secret, le premier époux d'Henriette étant décédé. Demeuré sans enfant, il voue une vive affection à ses neveux et nièces et en particulier à sa nièce Lysis. Il est fidèle en amitié. Mais Louis Barthou est-il vraiment son ami ? (Il le taxe d'ambition démesurée dans ses *Notes journalières*.) Il aime s'entourer de chiens et de chats.

L'auteur consacre d'intéressants chapitres à la légende noire et à la légende dorée de son héros. L'image de Poincaré s'apparente à celle de Janus. En effet, son action a suscité des haines, mais aussi provoqué des admirations. L'extrême gauche le rend responsable du déclenchement du conflit et le surnomme Poincaré-la-guerre, slogan repris après 1920 par les communistes. À l'inverse, son élection à la présidence de la République a soulevé un véritable élan populaire ; en témoignent les voyages triomphaux à travers la France où il passe sous des arcs de triomphe et est accueilli par des vivats. Ses admirateurs voient en lui le « sauveur du franc ». Pourtant, François Roth souligne que la mémoire collective est oublieuse. Il remarque, justement, que l'on recense moins d'avenues Poincaré que Gambetta, Ferry ou Clemenceau, et qu'il n'a laissé ni héritier, ni héritage alors qu'à la mort (15 octobre 1934) du « Grand Français » les pouvoirs publics avaient décrété des obsèques nationales.

— Cette constatation conduit à une quatrième spécificité, contestée par François Roth, le « poincarisme ». Ce néologisme a été inventé en 1902, après l'écoute du discours de Rouen, par Georges Clemenceau. Le terme a été repris par des historiens pour caractériser la ligne politique de Poincaré. François Roth conteste, dans la mesure où, selon lui, Raymond Poincaré n'a pas élaboré une pensée originale ; ce qui ne signifie nullement qu'il ne défende pas des idées, voire des idéaux auxquels il demeure constant. De fait, il les emprunte au « Parti républicain », aux modérés non modérément républicains, et les expose en particulier dans le cadre de l'Alliance républicaine démocratique dont, à juste titre, l'auteur signale qu'il n'a pas été un des pères-fondateurs, mais un des dirigeants éminents. Au vrai, Poincaré n'est pas un homme de parti ; il se veut, surtout après 1913, un homme au-dessus des partis. Le biographe analyse aussi bon nombre de discours ou d'écrits qui permettent de saisir la pensée de l'homme d'État. Trois qualificatifs surtout lui permettent de caractériser la ligne politique de Poincaré. Ce sont les vocables républicain, laïc et patriote. Poincaré ne cesse de faire profession de républicanisme. La composition de ses trois ministères répond à sa volonté d'« union républicaine », termes qu'il préfère à union nationale, réunissant autour de modérés des radicaux et le moins possible de parlementaires de la droite républicaine. Sur la question religieuse, on sait qu'il rétorque à Charles Benoist qui compare leur politique générale : « De vous à moi, il y a toute l'étendue de la question religieuse. » Même lorsqu'il renoue avec le Vatican dans sa présidence de 1922 à 1924, il demeure un ferme tenant de la laïcité. Bien évidemment, François Roth récuse le terme de nationalisme pour étiqueter le patriotisme vigilant de Poincaré-Lorrain. Bref, le « poincarisme » n'existerait pas en tant que corpus doctrinaire singulier. Il s'apparente aux thèses soutenues par les républicains se comptant parmi les héritiers des Gambetta et Ferry. La démonstration probante s'égrène au cours de différents chapitres. On peut cependant regretter que l'auteur n'ait pas condensé la pensée de Poincaré en un chapitre spécifique en s'étayant plus largement sur l'ensemble des discours, débats ou articles de l'homme politique.

Notons, pour finir, quelques éclairages proposés par François Roth, parmi beaucoup d'autres.

L'historien montre bien que le ralliement de Poincaré à la révision du procès Dreyfus (cf. débat du 28 novembre 1898) ne peut apparaître comme un simple *mea culpa* (cf. thèse avancée par Kieger), mais comme un ralliement sincère, de raison, à la cause de la justice. En revanche, il précise que le refus du portefeuille de l'Intérieur dans le cabinet Waldeck-Rousseau, puis les réticences à l'égard du cabinet de défense républicaine sont bien motivés par la présence de socialistes dans le ministère. L'auteur cite, pour étayer son assertion, une lettre écrite à son ami Millerand, un des deux visés.

Kieger soutient que la bonne maîtrise des questions internationales a poussé Poincaré à se présenter à l'élection présidentielle et qu'elle serait la cause de sa popularité. François Roth donne son aval à cette interprétation. Il s'élève hautement, en revanche, contre la responsabilité directe du président dans le déclenchement des hostilités, récusant le slogan Poincaré-la-guerre. « En aucun cas il n'a été au cœur du processus de décision », note-t-il, aussi bien face à l'Allemagne que lors de son voyage en Russie en juillet 1914. Pendant la guerre, le président doit se cantonner à un rôle imparti par la « Constitution Grévy ». Il consigne dans ses *Notes journalières* avoir répondu au secrétaire général de l'Alliance démocratique, lui enjoignant d'user de prérogatives élevées : « Il reconnaît avec un peu de confusion que je n'en ai aucune. » On le savait par les *Souvenirs*. Le Journal fournit la confirmation. Libéré de la fonction présidentielle, il multiplie les commentaires acerbes dans des chroniques de la *Revue des Deux-Mondes* – Poincaré n'a cessé de faire œuvre de journaliste tout au long de sa vie – sur le Traité de paix et son application. Il critique la politique de Briand. Puis, revenu au pouvoir, il décide de « prendre des gages » et d'occuper la Ruhr, soulevant l'ire des communistes et l'indignation de l'Allemagne. Le 25 septembre 1923, Stresemann annonçant la fin de la résistance passive, la presse favorable au président du Conseil crie victoire. Mais Poincaré alors hésite – une fois de plus –, n'ose passer à la négociation directe, au grand dam de Millerand et de Ch. Reibel. François Roth n'hésite pas à conclure que ce choix « a contribué à attirer chez les Allemands la haine de la France et l'esprit de revanche ».

A contrario, Raymond Poincaré appelé « au chevet de la mère malade » en 1926 gagne, cette fois, son pari. Pourquoi ? L'auteur avance trois motifs. Grâce à la composition d'un cabinet d'union nationale, Poincaré jouit d'une large majorité parlementaire. L'opinion publique rassurée accepte la politique du chef du gouvernement qui, autre facteur décisif, reçoit l'appui des milieux d'affaires. Lors des élections de 1928, pour la première fois il s'engage et l'auteur ne récuse pas l'étiquette de « candidat poincariste ». Il s'ensuit, on le sait, la stabilisation du franc, une dévaluation de fait, que seul il pouvait faire accepter. Pourtant, il a longtemps hésité, selon l'auteur, et il fallut les pressions de Moreau, le gouverneur de la Banque de France, pour le décider à agir.

On l'aura compris : François Roth refuse de qualifier, comme certains historiens, Raymond Poincaré d'homme de droite. Au fil du texte, il le taxe même de républicain de gauche, ayant toujours préconisé un positionnement politique central. Il lui paraît incarner le républicanisme modéré, cher à la province et aux classes moyennes.

L'étude qui permet de revisiter bien des points de la III^e République s'insère parmi les plus solides biographies publiées par Fayard.

Rosemonde SANSON.

Claire Andrieu, *Pour l'amour de la République, Le club Jean-Moulin, 1958-1970*, Paris, Fayard, 2002, 608 p.

Claire Andrieu sort de la légende le club Jean-Moulin. La documentation est irréprochable, fondée sur les archives publiques et privées, les imprimés, les témoignages, la mise en œuvre est ferme et sûre¹. La sympathie de l'auteur pour son sujet n'interdit pas le regard critique². Une première partie, un peu longue, revient sur les origines et la définition des clubs, depuis les Lumières. Suit l'étude passionnante de la genèse du club Jean-Moulin. Au départ, un réseau de résistance dans la crise de mai 1958. Des sept fondateurs, six appartiennent au monde des arts et des lettres, dont Daniel Cordier, l'ancien collaborateur de Jean Moulin, trois d'entre eux ont subi l'attraction communiste. C'est Cordier qui fait appel au septième fondateur, le diplomate Stéphane Hessel, dont le rôle dans l'évolution du club paraît décisif. Le club, qui devient une société de pensée et un lieu d'influence, se dote à la fin de l'année d'un secrétaire général, le journaliste Georges Suffert, venu de *Témoignage chrétien* et du *Nouvel Observateur*. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1965. Le club trouve des adhérents dans le monde universitaire, dans la haute fonction publique, chez les cadres. Des collaborateurs de la revue *Esprit*, des *Cahiers de la République*, la revue mendésiste, apportent leur concours. Ils ont en commun la volonté de défendre la République, de restaurer l'État et de réformer la société française.

Le club a compté 890 membres de 1958 à sa disparition en 1970. L'étude de cette élite parisienne des débuts de la V^e République, forte de tableaux graphiques, est fort riche : 84 % des membres résident dans la région parisienne, dont plus du tiers dans l'Ouest parisien, plus du tiers des membres ont été à un moment donné dans le Who's who. Chiffre plus surprenant : 11 % des inscrits figurent sur la « liste mondaine » ou de membres de clubs mondains. Ce sont des héritiers des notables ou de nouveaux bourgeois qui ont fait de « beaux mariages ». Les énarques (114) et les anciens d'autres grandes écoles (138, dont 15 ont fait aussi l'ENA) sont en force. Claire Andrieu réfute le cliché du « club de hauts fonctionnaires », encore ceux-ci sont-ils la plus grosse minorité (17 %) et près du tiers du comité directeur. Les « experts » sont surreprésentés : une centaine. Le club « produit » six commissaires généraux au Plan. Les fonctionnaires européens sont en nombre. Au sein des universitaires, les professeurs de droit public et de science politique ont un poids particulier, avec Georges Lavau, Maurice Duverger, et Georges Vedel qui siégea près de huit ans au Comité directeur. Une minorité des membres du club est ancrée dans la politique partisane, l'axe dominant étant fait des diverses organisations socialistes. L'antigaullisme frappe. L'un

1. On relèvera quelques vétilles : Le Club vosgien (p. 38) n'est pas un « club savant », mais une association de tourisme, à tonalité pangermanique, fondée dans l'Alsace annexée ; ACJF signifie Association catholique, et non Action catholique de la jeunesse française ; la formule « Républicain modéré, mais non modérément républicain » est de Jonnart, non de Waldeck ; on n'écrit pas Nouveau, mais nouveau Parti socialiste, pour parler de la formation héritée de la SFIO dont Alain Savary prend la tête en juillet 1969 ; l'islamisant Vincent Monteil est à la tête de l'Institut français, et non fondamental, Afrique noire. (p. 497).

2. On ne s'étonne pas que Claire Andrieu estime que Louis Chevalier dans « L'Assassinat de Paris », caricature le club Jean-Moulin. Écrire en revanche que la mise en cause par l'auteur de « Classes laborieuses, classes dangereuses » de l'« immense pouvoir » des technocrates et énarques « rappelle, dans son expression, les écrits autorisés de l'époque de l'Occupation » (p. 197) est franchement déplacé.

des paradoxes du club fut d'avoir été amené à défendre la politique du chef de l'État sur l'Algérie.

Claire Andrieu a une sûre connaissance des hommes et ne néglige pas les formes de sociabilité du club. Elle évoque la qualité d'émotion conviviale dont les témoins ont gardé le souvenir, entre la verve de Georges Suffert et le sens de la conciliation de Stéphane Hessel. Elle s'attache aussi à la socialisation de l'écriture, puisque Jean Moulin, seul des clubs du temps, a produit des livres collectifs. Le plus grand succès fut *L'État et le citoyen*, à la fin de 1961, vendu à 22 000 exemplaires. Le club vécut des cotisations et des dons de ses membres, les plus grands contributeurs furent Alain Cordier, Stéphane Hessel, Georges Vedel.

Les derniers chapitres de l'ouvrage traitent des engagements du club. Le lecteur découvrira la face cachée de son action, sa complicité avec certains des hauts rouages de l'État, son action secrète de soutien à l'État négociateur en Algérie, qui contraste avec l'antigaullisme du club. Une association relais diffuse une propagande républicaine auprès des officiers, le principal rédacteur du bulletin est Olivier Chevrillon membre du Conseil d'État ; le cabinet du ministre Pierre Mesmer finance l'entreprise. Des membres du club, membres du Conseil d'État, appartiennent à la mission d'études du Secrétariat général pour les affaires algériennes, auprès de René Brouillet, de Bernard Tricot. Leurs travaux se retrouveront dans les accords d'Évian.

Le club consacra une large part de ses réflexions à donner un contenu à ce « nouveau civisme républicain » qu'évoquait sa charte de juillet 1958. Dès sa première lettre, le club s'en prenait à la « clientèle bourgeoise libérale » qui ne voyait en de Gaulle qu'une parenthèse avant le retour au « régime parlementaire traditionnel ». Jean Moulin contribua à faire accepter à gauche l'idée d'un renforcement de l'exécutif, il s'inscrit aussi dans la recherche d'une économie concertée et de la réforme de l'entreprise, si caractéristique des années 1960. Le club publie en 1963 le livre de François Bloch-Lainé, *Pour une réforme de l'entreprise*. Il est à la recherche d'un nouveau style démocratique, ouvert aux forces vives de la société civile, permettant de fonder un système bipartisan et de rendre possible l'alternance. Cette démarche civique se heurta à la culture partisane. Ce fut l'échec en 1965 de la Grande Fédération démocrate et socialiste³ et du projet de candidature de Gaston Defferre, le Monsieur X de *L'Express*, à l'Élysée. Comme l'observa par la suite Georges Vedel, les amateurs s'étaient heurtés aux professionnels. Le club connut une crise profonde à l'été 1965. L'entrée dans la Fédération de la Gauche démocrate socialiste de François Mitterrand précipita les départs, de l'islamisant Vincent Monteil à Michel Rocard. Vint Mai 68, dont l'esprit était bien différent de celui du club. Il mourut de lui-même en 1970.

À travers cette histoire revivent une douzaine d'années d'histoire de la politique française. Claire Andrieu situe le club Jean-Moulin dans la nébuleuse des autres clubs de l'époque, même s'il y avait plus à dire sur les clubs qui se regroupèrent dans la mitterrandiste Convention des institutions républicaines. À la différence de l'auteur, c'est chez ces derniers plus qu'à Jean Moulin qu'on pourrait voir les héritiers des « républicains de la veille » des débuts de la III^e République. Certes, les uns et les autres tiennent un discours à tonalité civique, mais les Jean

3. Sur cet épisode, l'article signé J. Gros (attribué à G. Lavau), La « Fédération » de Gaston Defferre : une mort sans importance ?, *Esprit*, septembre 1965, eût été utile, tout comme celui signé J.-L. Chardin (dû à J. Touchard et L. Bodin) dans la *Revue française de science politique* de 1966, qui notait que l'étonnant n'était pas l'échec de l'opération, mais qu'elle ait été « très proche de réussir ».

Moulin, à la différence des conventionnels, n'ont pas grand-chose à voir avec l'anticléricalisme républicain. La différence n'est pas mince, ni sans conséquences, et la question de la laïcité a joué un rôle aujourd'hui oublié dans l'échec de la Fédération Defferre. Faut-il ajouter que les Jean Moulin ne paraissent guère attachés à la République parlementaire composante majeure de la « tradition républicaine ». En fait le club Jean-Moulin est très représentatif de cette volonté réformatrice qui s'affirma face aux faiblesses de la IV^e République, et qu'on trouve dans le mendésisme, la revue *Esprit*, le livre de l'historien Charles Morazé, *Les Français et la République*, publié en 1956, pour se borner à cet exemple. Nombreux sont les écrits qui invitent à « refaire la République »⁴, à fonder une nouvelle République. *L'Express* se dit l'hebdomadaire du Renouveau national. Les Jean Moulin, multipositionnés⁵, participent de ces aspirations. Il suffit de se reporter au numéro de la revue *Esprit* de décembre 1957, « La France des Français ». Il comprend notamment les collaborations de Georges Suffert, Georges Ripert, Olivier Chevrillon, sous leurs pseudonymes d'Alain Berger et Charles Brindillac, de Michel Crozier. Tous se retrouvèrent au club Jean-Moulin. Ces quelques remarques voulaient dire l'intérêt de ce livre, contribution importante à l'histoire sociale, intellectuelle, politique, de la France des débuts de la V^e République.

Jean-Marie MAYEUR.

Alice Bullard, *Exile to paradise. Savagery and civilization in Paris and the South Pacific, 1700-1900*, Stanford, Stanford University Press, 2000, 380 p., ill.

Dans cet ouvrage, l'historienne du Georgia Institute of Technology s'intéresse à l'idée française de civilisation, à travers l'expérience parallèle des condamnés communards envoyés en Nouvelle-Calédonie, et celle des peuples allogènes de cette colonie. Il s'agit pour elle de déconstruire les discours de l'« impérialisme moral », appliqué par la III^e République naissante aux groupes rebelles à son ordre social, culturel et politique, qu'étaient les insurgés de 1871 et les tribus kanaks. Cette comparaison s'opère autour du concept de sauvagerie, qui permet à l'auteur de rapprocher les deux groupes comme sujets d'un pouvoir de redressement. L'interaction entre les déportés et les peuplades kanaks est un sujet connu, mais souvent réduit à l'affaire de l'engagement d'une trentaine d'anciens communards dans la répression de la révolte kanak de 1878, ce qui rend salutaire l'entreprise de ce livre. Il est bâti à partir de sources très variées, dont certaines sont peu ou pas exploitées par les historiens français (missions et explorations du Pacifique Sud, qui se trouvent dans des dépôts australiens ou néo-zélandais), et d'une riche bibliographie (qui surprend néanmoins par des omissions comme *La vie quotidienne en Nouvelle-Calédonie* de Jacqueline Sénès ou *The totem and the tricolour* de Martyn Lyons).

Le livre s'ouvre par une mise au point sur la notion de civilisation et sur les représentations du peuple en France au XIX^e siècle. L'auteur identifie une inflexion

4. Cf. l'article de J.-M. Domenach dans le numéro d'*Esprit* de décembre 1957.

5. Cette notion féconde n'est pas assez utilisée par Claire Andrieu, et lui aurait évité d'écrire que le club résultait d'un « brassage de laïcs mendésistes et de catholiques de gauche » (p. 518), ceux-ci ne furent pas rares dans le mendésisme. Henri-Irénée Marrou et Pierre-Henri Simon appartenaient au comité de direction des *Cahiers de la République*, la revue de Mendès France.

importante dans les années 1860 autour de la Société d'anthropologie de Paris. La tentation d'objectiver l'idée de civilisation déboucherait sur l'idée que les peuples suivent des lois générales de développement historique, et de là, sur l'idée de hiérarchie entre ces peuples (dont la France, affirme l'auteur, serait le *gold standard*), d'où dériveraient à la fois la soumission coloniale des plus « attardés » et leur constitution en sujets scientifiques. Mais on n'en saura pas plus, et c'est dommage, sur la façon dont s'est opéré depuis le XVIII^e siècle le retournement du regard porté par la raison bourgeoise sur l'« état de nature », ni sur la façon dont la pensée évolutionniste et le paradigme biologique des races se sont invités à ce débat. À propos de l'anthropologie physique, Bullard indique néanmoins que les savants français voyaient le Kanak comme une survivance d'un stade très reculé d'humanité, et prédisaient que la dépopulation le ferait promptement disparaître.

Les chapitres suivants traitent de la rencontre de cette France persuadée peu ou prou de sa mission civilisatrice avec la Nouvelle-Calédonie et ses habitants. « Une histoire d'erreurs, de malentendus, de récriminations et d'oppressions », écrit Alice Bullard, p. 31. Il est certain que le dossier est lourd, depuis le voyage d'Entrecasteaux en 1794, d'où elle démarre, pour montrer de quelle façon le colonisateur a construit le stéréotype savant et populaire du Kanak et plus généralement du Mélanésien comme « ignoble sauvage » : repoussant de laideur, prisonnier d'instincts cannibales, dédaignant toute interaction avec autrui et rebelle à l'autorité de ses propres chefs, fuyant le contact sexuel... Face à la révolte de 1878, Bullard note que, comme face à la Commune, la répression s'employa à dénier aux insurgés tout motif politique. Elle pense que la mobilisation de condamnés communards derrière le pouvoir colonial français fut un élément qui hâta la réhabilitation des déportés aux yeux de l'opinion française (une étude des journaux français manque toutefois, à ce sujet), mais elle insiste sur les « traces d'amitié, de solidarité et d'identification politique avec les Kanaks » (p. 200) que l'on trouve dans certains écrits de déportés comme Ballière et bien sûr Louise Michel. Exhumant des textes, comme les articles de *L'Album de l'île des Pins*, ou telle conférence donnée à New York par Henri Rochefort après son évasion, elle montre qu'une forme d'ambivalence existait, et que tous n'étaient pas prêts sans réticence à adhérer au modèle français de civilisation et à sceller cette nouvelle alliance dans le sang des rebelles kanaks. Ce ne sont certes que des signes ténus, vite effacés (ou censurés), mais non négligeables. Bullard évoque aussi la présentation de villages kanaks aux expositions universelles de 1889 et de 1900, manipulée afin d'offrir aux foules des chefs « loyalistes » de 1878 et des « sauvages » dûment animalisés, mais montre que, parallèlement, il apparaîtrait un discours plus respectueux des Kanaks. Alice Bullard se défie d'ailleurs de ce nouveau regard, car pour elle, vouloir protéger les Kanaks au nom des droits de l'homme reviendrait à nier leur spécificité sociale et culturelle (p. 221). Elle salue cependant le rôle joué par Durkheim et Lévy-Bruhl, à travers leur anthropologie religieuse, car celle-ci admet que la cohésion sociale a besoin de « représentations collectives » : à terme, cela laissait présager un affaiblissement de cet universalisme républicain que Bullard juge si sévèrement (notamment à travers Renouvier et son autonomie du sujet moral), et cela esquissait une voie de reconnaissance des sociétés primitives comme cultures à part entière.

Le projet du livre demeure cependant discutable à plus d'un titre. Le rapprochement entre les deux « sauvageries », l'une urbaine, l'autre « naturelle », est-il légitime ? Du côté des communards d'abord, leur représentation comme ennemis de la civilisation ne coexistait-elle pas avec leur vision comme criminels, dégénérés menés par leurs instincts, pervers endurcis dans leurs vices ? Après avoir résumé

les événements de 1871 à l'intention du lecteur anglophone (synthèse solide, p. 68-80, quoique ni Serman ni Rougerie n'y soient cités), l'auteur s'appuie surtout sur le *Rapport sur l'insurrection du 18 mars*, p. 85, puis le rapport remis par d'Haussonville en 1872, p. 94, à l'exclusion du reste de la littérature anticommunarde. Du côté des Kanaks, ensuite, tout dépend de l'analyse du cannibalisme, un des moments clés du parcours de l'auteur, dans le chapitre 4 (qui ignore étrangement les travaux de Frank Lestringant sur la question). On peut admettre avec elle qu'il est un « marqueur » d'inhumanité, qui fait d'abord l'objet d'un rejet « émotionnel », puis qui est instrumentalisé par la France coloniale pour dénier aux Kanaks toute appartenance possible à la « culture » et leur refuser toute forme d'autonomie ou d'expression sociale. Mais peut-on rapprocher cette pratique fantasmée et construite par le colonisateur de l'utilisation métaphorique qui peut être faite du cannibalisme dans la France du XIX^e siècle ? À notre avis, l'entreprise est risquée. L'image des « mangeurs du peuple », par exemple, semble se rattacher d'abord à un imaginaire de la faim et de la misère ; et ce sont les victimes qui en usent contre leurs bourreaux, non l'inverse.

Enfin, on peut discuter la description que donne l'auteur de la déportation/transportation comme entreprise de redressement moral et de normalisation. Après la fermeture des établissements métropolitains (le dernier, Toulon, en 1873), faut-il rappeler que le bagne était un lieu d'*éloignement* de personnages jugés dangereux, où ils devaient être le moins possible une charge pour la société ? Ici, la connaissance des origines de la transportation, pourtant bien étudiées par A. Zysberg et J.-G. Petit, est défaillante, d'où des conclusions hâtives à partir de quelques formules lyriques d'Haussonville sur les bienfaits « régénérateurs » de la nature néo-calédonienne : en réalité, pour cet admirateur de longue date des colonies pénitentiaires anglaises, il s'agissait moins, sans doute, de régénérer les communards que de se débarrasser d'eux. Ensuite, l'argumentation souffre d'une attention insuffisante aux différences de condition pénale en Nouvelle-Calédonie. Forçats (île Nou), déportés dans une enceinte fortifiée (presqu'île Ducos) et déportés simples (île des Pins) ne peuvent être décrits comme un bloc, du point de vue du régime disciplinaire qu'ils subissaient, ce qui réduit l'efficacité du propos de l'auteur. Il semble difficile, quoi qu'il en soit, de parler d'un projet de régénération au contact d'une nature paradisiaque. L'administration n'a jamais pris les moyens d'imposer un véritable système de colonat agricole aux déportés de Nouvelle-Calédonie. Et leur plus tenace ennemi fut peut-être la combinaison de l'ennui et de la nostalgie (Bullard le montre d'ailleurs elle-même p. 187-199). Quant au bagne proprement dit (375 personnes environ sur près de 4 000 condamnés communards en Nouvelle-Calédonie), on peut penser que ses aspects réglementaires visaient moins à discipliner pour rectifier qu'à punir pour dégrader. Les mauvais traitements et humiliations étaient la règle au lieu de l'exception, et les gardiens étaient souvent encouragés au sadisme. Bullard décrit d'ailleurs plusieurs de leurs pratiques, comme la *crapaudine*, en utilisant les mémoires d'Allemane et le rapport de la commission d'enquête présidée par Georges Périn en 1881, qu'il est d'ailleurs très excessif de présenter comme « le centre de la réintégration des communards à la France politique et sociale » (p. 235). Ce fut au contraire une affaire assez rapidement enterrée.

L'interprétation souffre également d'une lecture trop rapide de l'amnistie et du retour des déportés et des transportés. Des personnages se trouvent ici mal situés, comme Edmond de Pressensé, « épinglé », p. 83 pour des propos très violents tenus dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1871, mais qui fut pourtant un acteur du débat sur l'amnistie, tandis que Tolain (devenu « Toulain », p. 240) est retenu

pour son accueil chaleureux aux «retours» alors que sa condamnation de la Commune, en 1871, l'avait placé en marge du mouvement ouvrier. Pour Bullard, le retour sanctionne une sorte de re-civilisation réussie des communards. Du côté des maîtres d'œuvre de l'amnistie, en tout cas, il ne s'agit que d'un pardon collectif, permettant de refermer la parenthèse de terribles discordes civiles. On observera d'ailleurs que le retour est offert aussi aux exilés, qui n'ont pas subi de châtement : en 1879-1880, on ne les juge pourtant pas moins «re-civilisés» que les forçats ou les déportés simples.

Remarquons pour finir que le livre se distingue par son utilisation novatrice de la littérature de la déportation. C'est l'écriture de fiction qui est à l'honneur, avec l'utilisation d'un roman de Charles Malato, *Les Déportés*, paru en feuilleton en 1925 dans une feuille non identifiée. Bullard déconstruit avec finesse ce récit, qui réintroduit une perspective moralisatrice par la petite porte avec son héros, «déporté moral» pris entre sa sympathie pour les indigènes victimes du joug colonial et son sentiment d'appartenir inéluctablement à la race blanche. On croise également *L'Évadé* de Rochefort, les romans d'aventure de Paschal Grousset, à côté des principaux mémorialistes et épistoliers. Mais globalement, on l'aura compris, malgré son foisonnement d'idées et ses intuitions parfois provocantes, l'ouvrage ne nous paraît pas tout à fait satisfaisant. Ce n'est ni une histoire de la répression pénale de la Commune, ni une histoire des rapports entre Kanaks et Blancs en Nouvelle-Calédonie, mais un essai d'histoire culturelle du couple culture/civilisation tirant parti (ou prétexte ?) d'un rapprochement entre les deux «sauvageries» qu'ont pu incarner les blouses de la Commune et les pagnes des Kanaks. C'est aussi un ouvrage d'esprit très *linguistic turn*, où le matériau historique n'est pas manié avec la rigueur qu'il mériterait.

Nicolas BOURGUINAT.

Hubert Bonin et M. Cahen (sous la dir. de), *Négoce blanc en Afrique noire. L'évolution du commerce à longue distance en Afrique noire du XVIII^e au XX^e siècle*, Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, novembre 2001, 422 p.

Cet ouvrage, issu d'une table ronde organisée en 1999 à Bordeaux par le Centre d'études d'Afrique noire et le Centre Montesquieu d'histoire économique pourrait sembler procéder d'une double provocation. D'une part, il se préoccupe d'histoire économique, champ dont la vogue serait passée même si on constate un regain récent sous l'angle de l'histoire des entreprises. D'autre part, il met l'accent sur les commerces européens en insistant sur l'opposition chromatique dans son titre¹.

Ainsi, alors que le temps est surtout à l'étude des idées ou des représentations et que l'histoire de l'Afrique vise depuis plusieurs décennies déjà à mettre au centre de ses interrogations les acteurs du continent, ce livre prend le contre-pied. En fait, il ne se revendique pas de l'histoire de l'Afrique mais s'inscrit ouvertement

1. Le titre du colloque était plus neutre : «Négoce et Afrique noire (XVIII^e au XX^e siècle). Le commerce de longue distance et les maisons de négoce en Afrique noire». Faut-il y voir une affaire de marketing ?

dans la veine coloniale de l'histoire coloniale (qui subit en ce moment d'ailleurs une redéfinition) ou de l'histoire européenne. Ceci va de pair dans ce cas avec une logique d'origine des contributeurs. Dans une introduction au ton parfois étonnant, un des maîtres d'œuvre assume ces positions en affirmant notamment : « C'est une histoire de l'Afrique sans Africains » (p. 9). L'ouvrage nuance toutefois la radicalité du propos car plusieurs articles sont consacrés aux commerçants africains et aux échanges à l'intérieur du continent.

Le plan peut sembler déconcertant car il fonctionne à rebours. Il part du présent (avec l'exposé de l'état des lieux et des stratégies des firmes actives en Afrique, CFAO et Touton, et l'évocation de la politique commerciale du Japon et des États-Unis – 1^{re} partie) pour remonter peu à peu dans le temps, du XX^e siècle dans ces diverses expressions aux manifestations du commerce sur la plus longue durée des XVIII^e et XIX^e siècles. Le fil directeur est parfois constitué par l'étude de certaines maisons de commerce qui muent tout au long de cette période. À l'instar d'autres démarches contemporaines qui sollicitent des témoins, ce livre fait appel à des acteurs récents de l'histoire du commerce. Cependant, plutôt que de les confronter pour en tirer profit au niveau de l'analyse, il se contente en général de leur donner la parole, de les juxtaposer à des analyses historiques². Ces témoins ouvrent la marche. En faisant s'exprimer des dirigeants de sociétés de commerce ou des hommes politiques, ce livre s'insère d'une certaine manière dans les tendances actuelles de l'histoire tout en préparant les archives du futur. *Négoce blanc en Afrique noire* s'efforce aussi de répondre à la gageure d'allier mécénat et recherche scientifique, exercice parfois périlleux.

Il ne peut être question de citer les 24 contributions de cet ouvrage. Les articles proposés font alterner des approches classiques de l'histoire économique (perspective factuelle ou descriptive) à des interrogations innovantes sur un sujet qui reste une porte d'entrée fondamentale pour la compréhension des mécanismes de dépendance économique (voir par exemple l'analyse du rôle des récits de commerce dans l'élaboration de la vision des Africains). Ils abordent tour à tour des questions générales (fresque des échanges commerciaux dans une région ou à une période donnée, poids de la conjoncture), des milieux commerçants précis (Indiens, Arabes) ou des produits (sel, esclaves, alcools). La plupart toutefois concernent strictement le négoce « blanc » ainsi que le titre l'annonce. Ils traitent ainsi de la CFAO, de la SCOA, de Maurel & Prom, de la maison Delille-Jay, de J. Holt, de l'UTC (Suisse), de Colin (Allemagne)... À travers ces études précises, sont analysées les structures des compagnies et leurs mutations sur la longue durée, les formes de financement, les activités ou les rivalités internes. Cet ouvrage est donc d'apport précieux pour une meilleure connaissance des sociétés européennes, dont certaines avaient peu été étudiées. On peut souligner aussi le souci fréquent d'aborder la période contemporaine qui voit le déploiement de certaines compagnies, dans ou hors d'Afrique. On peut regretter par contre le manque d'informations sur les interactions des maisons de commerce avec le milieu dans et avec lequel s'exerce le négoce. Histoire européenne plus qu'histoire africaine, avons-nous dit d'emblée ; ceci constitue en effet la perspective de ces études mais, si on peut justifier l'absence de l'étude de l'impact sur les économies et les sociétés

2. Pour cette démarche, voir par exemple, E. Bernus, P. Boilley, J. Clauzel, J.-L. Triaud (éd.), *Nomades et commandants. Administration et sociétés nomades dans l'ancienne AOF*, Karthala, 1993. Voir les enquêtes menées par R. Goutalier, *La passation des pouvoirs dans la Communauté (1958-1960). Témoignages*, in Ch.-R. Ageron et M. Michel (éd.), *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, CNRS Éditions, 1992.

locales, qu'en est-il du devenir des commerçants indépendants à la fin du XIX^e siècle et de leurs liens avec les sociétés, du recrutement des agents locaux et de leur rôle fondamental, de l'adaptation à la clientèle, de l'influence des pratiques locales de commerce sur les façons de faire des sociétés étrangères... Rares sont les communications qui prennent ce biais.

L'ouvrage se termine par une bibliographie, aux objectifs louables mais à l'utilité parfois limitée : le classement chronologique et thématique est confus alors que manquent certains titres importants (notamment les travaux de T. A. Zeleza³). Dans cette optique, on peut aussi souligner une typographie serrée, peu confortable à la lecture, et la faible lisibilité de certaines cartes ou graphiques.

La conclusion, cosignée par H. Bonin et M. Cahen, a le mérite de recentrer le propos sur l'articulation indispensable entre le négoce, jadis européen, désormais international, et les formes prises localement par les activités commerciales. Dépassant les études de cas, elle pose des questions théoriques globales : qu'en est-il des conditions du décollage économique et du rôle du commerce dans ce processus ou, à l'inverse, pourquoi le dynamisme commercial africain n'a pas entraîné l'accumulation du capital nécessaire au démarrage d'autres secteurs ; rapport entre dépendance commerciale et genèse du sous-développement ; interrogations sur le contexte actuel de retrait de certaines compagnies européennes et les stratégies commerciales africaines qui pourraient en profiter (on pourrait poser la question des Mourides). Au-delà d'un manichéisme supposé, dans le cadre duquel les maisons de négoce européennes se trouveraient en position d'accusées ou de boucs émissaires, la conclusion invite, d'une certaine manière, à reprendre la question de la mise en dépendance de l'Afrique et de ses mécanismes, endogènes et exogènes.

Odile GOERG.

Laura Lee Downs, *L'inégalité à la chaîne : la division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre*, Paris, Albin Michel, 2002, 463 p.

Ce livre est l'histoire d'une coïncidence : celle, d'une part, de l'arrivée massive des femmes dans le bastion jusqu'alors masculin des industries métallurgiques, et, d'autre part, celle de l'introduction de nouvelles techniques d'organisation du travail liées à la production en série. Cette coïncidence sera bientôt surdéterminée par le lien construit entre les deux par un nouveau discours patronal sur les savoir-faire, discours se fondant sur la différence sexuée pour réorganiser toute la main-d'œuvre, à partir de la construction de la catégorie de « main-d'œuvre féminine ». Ce nouveau discours patronal nie d'une certaine manière les savoir-faire féminins en tant que tels, en les renvoyant à une essence féminine éternelle, essence féminine qui fait les femmes parfaitement adaptées aux tâches répétitives et fragmentées, aussi qualifiées que ces tâches puissent être. Cette histoire commence, en France comme en Angleterre, au printemps 1915, quand le départ des hommes pour le front et la nécessité d'une production d'armes massive conduisent à faire appel à la main-d'œuvre féminine. On connaît globalement la suite : débauchage systématique à la fin de la guerre, puis réembauchage d'une main-d'œuvre dont le

3. Voir sa synthèse *A Modern Economic History of Africa*, Dakar, CODESRIA, 1993.

patronat ne peut se passer, au prix d'ailleurs d'une nouvelle augmentation de l'écart entre les salaires des hommes et des femmes. Si le pourcentage de la part des femmes dans la main-d'œuvre en général diminue (en Grande-Bretagne à partir de 1900, la guerre constituant une parenthèse, et en France à partir de 1925), l'augmentation de la présence des femmes dans les industries les plus modernes, c'est-à-dire au cœur battant du paysage économique, a pu faire illusion. Cette main-d'œuvre féminine a beau parfois exécuter les mêmes travaux que les hommes, elle reste toujours moins payée, au nom d'une prétendue logique qui consiste à rémunérer une femme en fonction de ses supposés besoins et un homme en fonction de son apport à l'entreprise.

Laura Lee Downs, avec ce très beau livre d'histoire sociale comparée, consacre le genre à côté de la classe comme catégorie non plus utile, mais indispensable de l'analyse historique. Elle renouvelle les problématiques sur l'histoire du travail, et propose une analyse globalisante tant du patriarcat que du capitalisme dont elle souligne qu'ils n'existent ni l'un ni l'autre à l'état pur. Au-delà des cas spécifiques de la métallurgie et des usines de guerre, cette analyse fera incontestablement date, tout autant si ce n'est plus qu'avaient pu le faire en leur temps les travaux de Joan Scott et Louise Tilly. Connexes à cette recherche, d'autres « histoires » font l'objet d'une véritable réévaluation. Laura Lee Downs restitue aux grèves de femmes leur caractère politique, en dépit et parfois contre le discours alors dominant et l'historiographie. Elle analyse également la prévoyance sociale comme système de gestion d'une main-d'œuvre dont le patronat pense qu'elle a besoin, à côté de l'ordre social hiérarchisé de l'usine, de l'instauration d'un ordre spécifique et moral. Différente d'un côté et de l'autre de la Manche (les inspectrices sociales britanniques ne vivront que le temps d'une guerre), cette institution de la prévoyance sociale dont l'agent principal est la surintendante d'usine, se situe en France au cœur de l'obsession nataliste. Laura Lee Downs restitue, dans l'analyse qu'elle fait du rôle de la surintendante, véritable agent humanitaire du processus technocratique, ses lettres de noblesse au concept de « contrôle social » (même si elle n'emploie pas le terme), concept qu'une historiographie quelque peu hagiographique des professions sociales comme l'usage parfois simpliste qu'en faisait ses adeptes, avait fait tomber en désuétude. En outre, elle restitue à l'obsession nataliste en France un rôle dont on n'a pas fini de comprendre les effets paradoxaux. En lisant Laura Lee Downs, on a envie d'émettre l'hypothèse peut-être un peu hardie que ce sont les lobbies natalistes, l'establishment nataliste, qui au-delà même de la pénurie de main-d'œuvre masculine et bien qu'ils fussent partisans du renvoi des femmes mariées au foyer, ont donné au travail des femmes des conditions de possibilité qu'il n'eut nulle part ailleurs en Europe, avec notamment la construction de systèmes de garde efficaces.

Enfin, et ce n'est pas un des moindres mérites de ce livre qui en a déjà tant, il s'agit ici d'histoire comparée. En montrant comment des cultures nationales et des structures étatiques distinctes ont donné lieu à des évolutions dissemblables, qui ont pourtant fini par aboutir à un résultat sensiblement proche, Laura Lee Downs éclaire encore davantage les lignes force des logiques à l'œuvre : logique capitaliste, logique patriarcale, et logique aristotélicienne. Le livre de Laura Downs est plus qu'un livre érudit d'histoire sociale. Il se lit aisément et mérite de devenir une sorte de classique, pour spécialiste ou non-spécialiste. Et cela est dû, avant toute chose, à l'extrême intelligence du propos.

Françoise BLUM.

Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle (sous la dir. de Claire Andrieu, Gilles Le Béguec et Danielle Tartakowsky), Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 723 p.

Le centenaire de la loi relative au contrat d'association préparée par le gouvernement Waldeck-Rousseau et votée par les chambres en 1901 a donné lieu en novembre 2001 à un colloque au Sénat. Ce livre en rassemble les actes : l'allocation d'ouverture de Jean-Michel Belorgey, les 41 communications, la remarquable conclusion d'Antoine Prost (à laquelle ce compte rendu a beaucoup emprunté) et l'intervention finale de Pierre Joxe, premier président de la Cour des comptes sur le thème : « Les Associations : mode d'intervention de la puissance publique ? » Sont enfin publiés en annexe la loi du 2 juillet 1901 et les principaux textes relatifs à la liberté d'association en France au *xx*^e siècle.

Sur un sujet aussi vaste et couvrant tout un siècle de pratiques variées et diverses, il était indispensable d'orienter la recherche et la réflexion. L'axe retenu a été celui des rapports complexes et ambigus entretenus entre les associations et le champ politique avec l'ambition de porter un nouveau regard sur les acteurs et les ressorts de la démocratie.

Dans un premier temps, il convenait de se pencher sur la genèse de la loi, son vote, son application dans le court terme puis dans la durée, en plaçant cet examen sous les regards croisés des politologues, des juristes et des historiens. Rappelons d'abord qu'absence de législation ne signifiait absence d'associations car, surtout à partir de 1880, s'étaient créées de nombreuses associations qui, à défaut d'une reconnaissance juridique par l'état, bénéficiaient d'une tolérance de fait. Sur deux points précis du domaine associatif, le parlement avait déjà légiféré avec la loi de 1884 sur les syndicats et celle de 1898 sur les mutuelles. On peut se demander pourquoi les républicains avaient laissé de côté la mise en œuvre d'une loi généraliste sur les associations ; la raison de ce blocage que l'on a du mal à comprendre aujourd'hui, s'explique par leur crainte d'avoir à légaliser les congrégations religieuses hostiles à la République. Dans le contexte de l'affaire Dreyfus, Waldeck-Rousseau, l'auteur de la loi de 1884 sur les syndicats, décida, poussé par sa majorité, de sauter le pas et de faire voter une loi généraliste. La loi de 1901 fut préparée, votée et appliquée dans un contexte politique et culturel aujourd'hui totalement évanoui ; c'est pourquoi il fallait cerner « le moment 1901 » dont Gilles Le Béguec a dégagé avec finesse la tonalité. En rendant compte des débats parlementaires qui ont précédé l'adoption du texte, Jean Garrigues rappelle les réserves des grands parlementaires libéraux qui ont finalement voté contre le texte, à cause des menaces que celui-ci faisait précisément peser sur les congrégations. Dans l'immédiat, cette loi mettait en place un régime à deux vitesses : un premier restrictif pour les congrégations religieuses et un second libéral pour toutes les autres associations ; ce fut le premier volet qui fut appliqué par Émile Combes et qui aboutit à la non-reconnaissance et à l'exil de nombreuses congrégations religieuses ; dans un certain sens, ce fut une « loi de circonstance ». Au fil des décennies, l'application de la loi s'orienta vers d'autres champs à tel point qu'aujourd'hui, elle est perçue comme la « charte des associations ». Dans une loi, il faut certes prêter attention à son texte et à son contexte mais encore plus à son application et à sa durée de vie ; or, en l'espace d'un siècle, le champ d'action de cette loi de 1901 dont les dispositions sont encore en vigueur, a du côté de l'État comme du côté de la société, beaucoup évolué. Jean-François Merlet démontre à quel point la jurisprudence est devenue « la clef de lecture de la loi de 1901 ». Alain-Serge Mesche-

riakoff explique comment on est passé progressivement « d'une liberté encadrée à une liberté utilisée ». Si on constate un retard dans la mise en œuvre de la loi de 1901, sa fécondité s'est révélée dans les années 1930 et surtout après la Seconde Guerre mondiale. Ce succès ne pouvait guère être deviné par ses auteurs. Plusieurs exemples éclairants de cette fécondité tardive de la loi de 1901 sont donnés par Antoine Prost : l'Association pour la formation des adultes, l'Aroeven (Associations régionales des œuvres de vacances de l'Éducation nationale) et les Agences d'urbanisme ont été fondées sous le régime de la loi de 1901.

Dans un second temps, l'interrogation s'est déplacée sur l'usage fait par les partis politiques de la loi de 1901. S'il est impossible dans l'état actuel de la recherche d'en dresser un bilan complet, un certain nombre d'exemples éclairent dans quelle mesure les partis ont fait usage de cette loi. Les partis de droite qui l'avaient combattue, ont été parmi les premiers à l'utiliser. Gaetano Quagliariello en fait la démonstration dans le cas de l'Action libérale populaire. Dans un tout autre contexte et un demi-siècle après, Bernard Lachaise analyse le fonctionnement de l'Association nationale pour l'appel au général de Gaulle devenue ultérieurement l'Association pour la fidélité à la mémoire du général de Gaulle. Pour sa part, le Parti socialiste SFIO n'avait pas utilisé la loi pour lui-même à tel point qu'il faillit en être victime ; toutefois, comme le montre Gilles Morin, le parti avait créé après 1945 des associations ouvertes, des associations intrapartisanes et des associations « fermées » dont la fonction était de gérer ses biens et ses ressources ; ces associations qui ne faisaient l'objet d'aucun débat ni du congrès ni du comité directeur, étaient liées directement au secrétariat général et à l'appareil du parti. La trajectoire trentenaire de l'OURS (*Office universitaire de recherche socialiste*), association « à but non lucratif » régie par la loi de 1901 et créée en juin 1969 par Guy Mollet, ancien secrétaire général de la SFIO, a été retracée par Philippe Manière. Les associations proches du Parti communiste, dont les organisations dites « de masse » étaient l'un des moyens d'action, recherchaient toujours la participation ou l'association de non-communistes : se rapportent à cette thématique les communications de Jocelyne-Prézeau sur *Le Mouvement de lutte contre la guerre et le fascisme. Amsterdam-Pleyel*, de Rachel Mazuy sur *Les débuts des Amis de l'URSS et le cas du Front national (1944-1945)* examiné par Daniel Virieux. Un domaine toujours difficile à cerner est celui du rapport entre lien politique et lien social. Peut-on apporter des réponses à cette question lancinante : la vie associative conduit-elle, comment et dans quelle mesure à l'engagement politique ? Si, pour les périodes anciennes, les matériaux sont trop souvent lacunaires ou incertains, l'enquête sur le terrain et la collecte de témoignages permettent des mises en perspectives intéressantes, ce que Valérie Lafont a entrepris pour l'engagement au Front national.

Dans un troisième temps, le point de départ de l'analyse est une tentative pour cerner les relations entre les associations (à l'exclusion des syndicats) qui se posent en acteurs du politique et les partis. Plusieurs de ces associations nationales sont antérieures à la loi de 1901 et se sont ensuite placées sous son régime. Parmi elles retenons *Les mouvements de libre pensée (1879 -1914)* étudiés par Jacqueline Lalouette, *La Ligue de l'enseignement* dont Jean-Paul Martin examine l'enracinement dans le champ républicain et enfin la *Ligue des droits de l'homme* qui fait l'objet de deux approches différentes dont celle capitale de l'engagement entre morale et politique. Les associations catholiques, un peu un parent pauvre de ce colloque, bénéficient pour l'entre-deux-guerres de l'attention de Corinne Bonnefous-Verax qui s'interroge sur leur fonction de groupes de pression. Signalons enfin deux communications importantes : la présentation approfondie et nuancée par Claire Andrieu du *Club Jean Moulin ou l'invention de nouveaux répertoires d'action politique, 1958-1970* et

l'esquisse par Danielle Tartatowski des premières années d'ATTAC (Association pour une taxation des transactions financières et pour l'aide aux citoyens), une histoire qui colle à l'actualité (fondation en 1997) ; l'avenir d'ATTAC est encore ouvert et ses interventions ont à la fois intrigué et inquiété les partis de gauche. À partir des années 1980, un phénomène s'amorce et retient de plus en plus l'attention : l'europanisation et parfois même l'esquisse d'une mondialisation du mouvement associatif ; l'essor rapide d'Internet, les échanges incessants qu'il favorise, les consignes et les informations que la toile véhicule et diffuse, les actions militantes qui en découlent, modifient rapidement les contours et les modes d'action du mouvement associatif. Nous sommes probablement entrés dans une nouvelle configuration que la loi de 1901 ne pouvait envisager.

Peut-on dresser un bilan de colloque ? On connaît désormais assez bien les conditions politiques et culturelles de l'élaboration et de l'application de la loi de 1901. L'histoire (encore partielle) de quelques grandes associations nationales est plus qu'esquissée ; toutefois la masse mouvante des associations d'en bas demeure largement inconnue ; les associations naissent, grandissent, dépérissent, disparaissent tout en restant longtemps inscrites sur les registres des préfetures. Cette vitalité du phénomène associatif doit être mesurée, comptée, périodisée avec ses flux et ses reflux ; cette histoire reste encore largement à faire. Enfin le rapport des associations au politique est souvent ambigu ; leurs adhérents, leurs acteurs disent souvent qu'ils ne font pas de politique et qu'ils ne veulent pas en faire en raison de la dépréciation de la politique. Pourtant souvent les associations cherchent des subventions ou revendiquent une fonction civique, ce qui les met nécessairement en contact avec les politiques. Se contentent-elles de fournir des informations, d'avancer des propositions, de faire fonction de groupes de pression ! Les réponses sont diverses. Au niveau local, notamment municipal, on observe à chaque élection des passages de l'associatif au politique. Des associations qui, à l'origine, n'ont pas vocation à déboucher sur le champ politique, peuvent progressivement ou, par suite d'un événement fondateur, devenir des partis ou des quasi-partis : à cet égard, les cas récents des écologistes et des chasseurs mériteraient une analyse précise et nuancée. Vis-à-vis du politique, les associations ont des rapports variés et qui peuvent dans la durée évoluer : elles peuvent s'affronter au politique ; elles peuvent aussi être investies et contrôlées par les politiques ; elles peuvent enfin chercher à peser sur le politique tout en gardant leur autonomie. C'est pourquoi, en raison d'une évolution complexe et de la multiplicité des cas de figure, de la diversité et du morcellement du champ associatif, une histoire d'ensemble du mouvement semble encore prématurée ; ce colloque vient d'en poser les premiers jalons.

François ROTH.

John Horne, Alan Kramer, *German Atrocities, 1914. A History of Denial*, New Haven and London, Yale University Press, 2000, 608 p.

Depuis près de dix ans, ces deux historiens britanniques ont publié sur le thème des « atrocités allemandes » de 1914 plusieurs articles pionniers ; retenons les deux principaux signés du seul John Horne : « Les Mains coupées. "Atrocités allemandes" et opinion publique française en 1914 », communication au colloque

Guerre et cultures, 1914-1918 organisé par Jean-Jacques Becker et l'article « Corps, lieux et nations. La France et l'invasion de 1914 » paru dans les *Annales* 1/2000. Ces textes ponctuels jalonnaient et préparaient un travail de plus grande envergure dont le présent livre est l'aboutissement. Au terme d'une enquête de longue durée qui prend en compte toutes les sources disponibles et d'une réflexion critique prudente et aiguisée, les auteurs établissent la réalité des faits : environ 6 500 civils tués et 20 000 maisons détruites du 4 août à la mi-octobre en Belgique et dans le département français de la Meurthe-et-Moselle. Puis ils examinent comment les deux camps – les alliés et les Allemands, ont perçu, utilisé, mis en perspective ces événements de la période de l'invasion pendant la guerre, dans l'immédiat après-guerre et au cours des années 1920. La première partie, « L'Invasion allemande », est le volet positiviste du livre : c'est une recension aussi minutieuse que possible des violences (destructions, incendies, prises d'otages, déportations) et des exécutions sommaires et des massacres de civils commis durant les deux premiers mois de la guerre en Belgique (siège de Liège, destruction de Louvain, bataille des Ardennes) puis en Meurthe-et-Moselle dans le pays haut et autour de Lunéville, Baccarat, Badonviller ; on peut regretter que le Nord meusien ainsi que les vallées vosgiennes de l'arrondissement de Saint-Dié aient été laissés à l'écart de l'enquête. Celle-ci se clôt à la mi-octobre 1914 avec l'achèvement de la guerre de mouvement. Les différents « incidents » sont classés par types, par gravité ; dans la mesure du possible, leurs auteurs sont identifiés ; une chronologie des incidents majeurs dégage un extraordinaire pic de violences du 17 au 25 août 1914. Après un examen de ce qui s'est passé au même moment sur le front oriental, les auteurs caractérisent les violences commises sur le front occidental de la manière suivante : « Ce qui distingue la violence allemande commise vis-à-vis des civils belges et français de la violence militaire sur d'autres fronts et spécialement du comportement russe en Prusse orientale et en Galicie, fut la croyance omniprésente dans l'existence de franc-tireurs et d'une réponse militaire concertée qui conduisit à l'hostilité à l'égard des populations civiles dans toute la zone d'invasion » (p. 86). La seconde partie est une tentative d'explication des événements, de la diffusion des informations et de leurs représentations chez les belligérants durant la période août-octobre 1914. Du côté des Allemands, les violences s'expliquent par le mythe du franc-tireur qui s'enracine dans les événements militaires de la seconde partie de la guerre de 1870 et par la façon dont la conduite de cette guerre avait été transmise et intériorisée par les cadres de l'armée allemande : la peur du franc-tireur qui tire dans le dos des troupes régulières, la crainte panique d'un renouvellement de « la guerre du franc-tireur » se traduiraient par l'urgence vitale de prévenir cette guerre irrégulière et de riposter à la moindre alerte, au moindre signe suspect. Terroriser les civils serait en quelque sorte une mesure de prévention. Évoquer la mémoire de 1870 suffit-il d'ailleurs ? En effet la Belgique était restée à l'écart de la guerre franco-allemande et dans l'est de la France, les groupes de francs-tireurs, d'ailleurs peu nombreux, n'avaient été actifs qu'à la fin du conflit (décembre 1870 et janvier 1871) et non au début. Les auteurs établissent que les actes de résistance des civils ont été rares et limités, que les francs-tireurs n'ont jamais existé et que la plupart des ordres d'exécutions sommaires (sauf les premiers jours) ont été donnés par des officiers allemands souvent de haut rang, sans que l'on puisse relever un quelconque acte d'agression de la part des civils contre des soldats allemands. Du côté des alliés, les récits des réfugiés et des soldats sur les exécutions sommaires, les viols, les incendies ont été repris rapidement dans la presse et par les artistes (l'artiste nancéien Victor Prouvé produit une série de gravures sur les incendies et massacres de Gerbéviller) et deviennent

la substance du discours sur les atrocités allemandes. La troisième partie « Guerre des mots, 1914-1918 : atrocités allemandes et significations de la guerre » conduit les auteurs à s'interroger sur la durée du phénomène et l'instrumentalisation des « atrocités allemandes » par les alliés comme élément efficace de la propagande pour assurer chez eux la cohésion nationale et déconsidérer l'Allemagne chez les neutres. S'engage alors une bataille des rapports officiels dont l'enjeu est l'opinion publique mondiale. Le premier rapport français est rédigé sous la direction du président de la Cour des comptes, Georges Payelle, ancien directeur de cabinet de Raymond Poincaré et resté très proche du président de la République ; il repose sur des enquêtes, au moins dans la partie du territoire libéré après la Marne ; le rapport est complété par un recueil de témoignages, largement repris ensuite par la presse française et internationale ; les Anglais lancent leurs propres investigations (Bryce Report) ; les Allemands contre-attaquent avec un « Livre blanc » ; puis les Belges ripostent avec un « livre gris » rédigé à partir d'une enquête auprès des réfugiés, document dont un auteur belge Ferdinand Van Langenhowe montre dès le début de 1916 les exagérations. Jusqu'en 1918, les événements d'août-octobre 1914 sont sans cesse rappelés et la dénonciation des atrocités ennemies participe de la culture de guerre. Le traité de Versailles sanctionne ces violations des lois de la guerre et du droit des gens : les articles 227-231 (les articles sur les responsabilités) proclament non seulement la responsabilité personnelle de Guillaume II mais aussi exigent le jugement des responsables militaires des actes criminels ; en février 1920, les alliés demandent à l'Allemagne l'extradition de 853 coupables ; puis si la liste est réduite ensuite, les Français retiennent les responsables des massacres de Jarny et de Nomeny. Devant la haute cour de justice du Reich, un procès concernant 45 cas se déroule en 1921 à Leipzig ; la totalité des prévenus est acquittée ; si les Britanniques acceptent le verdict, la France et la Belgique s'indignent de ce déni de justice et jusqu'en 1925, leurs tribunaux jugent et condamnent par défaut des officiers allemands. Dix ans après les événements, le souvenir des crimes de guerre commis contre les civils en 1914 est encore très vif et la France et la Belgique élèvent des monuments commémoratifs détruits par les Allemands pour la plupart d'entre eux en 1940. Même si les crimes monstrueux de la Seconde Guerre mondiale ont recouvert ceux de la Première et parfois sont confondus les uns avec les autres, dans le nord meusien, le pays haut, les vallées vosgiennes, la Wallonie, les exécutions sommaires, les incendies, les déportations sont loin d'être oubliés ; dans les années 1960-1970, je les ai encore entendus rap-peler par les enfants des victimes.

Dans la ligne du renouvellement des regards sur la Grande Guerre initié par Jean-Jacques Becker, Stéphane Audoin-Rouzeau et tous ceux qui travaillent avec eux autour de l'*Historial de Péronne*, ce livre mesuré et dépassionné qui se signale par sa dimension comparative et son analyse transnationale, apporte une contribution originale. À côté d'un volet positiviste indispensable qui dresse un bilan comptable, précis des atrocités allemandes, les auteurs se sont orientés pour les expliquer vers l'histoire des comportements et des mentalités ; ils ont montré la part de rumeurs et de légendes ; ils en ont démontré d'une part l'instrumentalisation par les gouvernements alliés et d'autre part l'impossible reconnaissance des faits par les Allemands dont les conséquences se font sentir jusqu'en 1945. Dès le début du conflit et après le conflit, la dénonciation des atrocités allemandes entre dans un processus de mobilisation culturelle ; ce phénomène alors nouveau et inédit, est remarquablement éclairé. Les conclusions sont fermes et nuancées et ouvrent de multiples perspectives.

François ROTH.

Olivier Dard, *Le rendez-vous manqué des relèves des années 1930*, PUF, coll. « Le nœud gordien », 2002, 332 p.

L'ouvrage d'Olivier Dard s'inscrit dans une relecture de l'historiographie des mouvements intellectuels et politiques de l'entre-deux-guerres et est l'histoire d'un échec.

Sans remettre totalement en cause le qualificatif « non conformiste » utilisé par Jean-Louis Loubet del Bayle, Olivier Dard tente de « rattacher cette nébuleuse à un ensemble plus large dont elle est partie prenante ». D'où le terme des « nouvelles relèves » qui englobe en amont et en aval des années 1930 plusieurs personnalités et groupes qui ont la volonté de réformer profondément leur pays. Cette démarche résulte d'une étude minutieuse de la chronologie et d'une réinterprétation des années 1920 qui seraient la matrice de la décennie suivante. Olivier Dard distingue en effet trois temps. Les années 1920 voient naître « la constellation réaliste » qui, avant même la crise de 1930, constate avec Bertrand de Jouvenel « la colossale capacité d'inertie » du personnel politique. Les réalistes, à partir d'un consensus productiviste, seul moyen de régler la question sociale et d'assurer la paix intérieure, proposent la construction d'une « solidarité européenne » et une réforme de l'État. Les années 1930 qui représentent le second temps sont celles des « spiritualistes » qui autour de Jean-Pierre Maxence, Jean de Fabrègues, les groupes de « Jeune droite » ou « Ordre nouveau » s'inscrivent en contrepoint des « réalistes » par leur antimatérialisme, par leur volonté de stigmatiser la civilisation technicienne. À l'optimisme des « réalistes », on peut opposer le pessimisme des « spiritualistes » mais ce sont surtout les événements qui précipitent le discrédit des « réalistes ». Après le choc du 6 février 1934, les désillusions s'accroissent. 1935 marque un tournant qui favorise la bipolarisation ; celle-ci contredit les thèses de Jeune Droite ou d'Ordre Nouveau ou encore de Daniel Rops qui critiquent tous le clivage droite-gauche. Cette évolution n'empêche pas le succès des nouvelles relèves technocratiques qui répondent à la demande du politique en quête d'experts comme en témoigne la composition du cabinet de Paul Reynaud à l'Économie et aux Finances et celui de Raoul Dautry à l'Armement en 1939.

L'apport de l'ouvrage à la compréhension de l'entre-deux-guerres est double. Il confirme l'exceptionnel foisonnement des mouvements intellectuels qui naissent dès les années 1920, il confirme l'historicisation de la science économique et la naissance des technocrates. L'ouvrage a aussi le mérite de réfuter toute certitude. Les distinctions entre les réalistes et les spiritualistes n'excluent pas les passerelles, l'appel à la jeunesse doit être relativisé même lorsque la revue *Mouvements* qui s'en prend à Georges Valois qualifie le dîner de la Table ronde de « carré des vieilles gardes, des vieilles barbes, des vieilles croûtes et des vieux clous ». Mais le poids des jeunes n'est pas plus probant ailleurs.

« Le rendez-vous manqué des relèves » est bien l'expression d'un échec, terme qui revient fréquemment sous la plume de son auteur. L'échec s'explique par des raisons internes. L'excellente connaissance de l'auteur de ces mouvements donne l'impression d'un exceptionnel foisonnement qui est certes réel mais qui fait parfois oublier leur fragmentation extrême, leur localisation parisienne quasi exclusive, le caractère éphémère de leurs revues. La principale raison externe de l'échec évoqué par Olivier Dard est la capacité de résistance du corps politique, mais aussi son aptitude à se rénover ; il donne l'exemple des partis qui ont su s'ouvrir à la jeunesse comme le montrent les études de François Audigier sur les jeunes de l'Alliance démocratique ou de Laurent Bigorgne sur la Fédération républicaine.

Certes, mais ne peut-on pas insister sur les limites de cette ouverture pour des jeunes qui feront surtout carrière après la guerre ? On peut aussi rappeler l'incapacité du Parti radical à se rénover ; si Daladier fut un moment considéré comme un espoir, il a eu pour ministre Georges Bonnet qui incarne bien tous les archaïsmes de la III^e République avec l'attachement à l'orthodoxie financière et l'aveuglement devant les événements extérieurs. La rupture brutale d'un Bertrand de Jouvenel avec le Parti radical est à la mesure de sa déception. Globalement, si les passerelles existent entre les relèves et les partis politiques ou les syndicats, elles sont circonstancielles. Pas plus qu'elles n'ont été capables de proposer une alternative politique, les relèves ont eu la capacité de rénover les partis politiques à cause de leur propre fragilité. Les relèves technocratiques s'en sortent mieux car elles sont nées au moment où la demande du politique se fait plus pressante à la veille de la guerre comme le remarque Olivier Dard. L'auteur manifeste enfin une très grande prudence quant à la postérité des idées des relèves après la guerre et s'il évoque sur ce point Mai 68, il refuse avec raison de poursuivre plus loin les analogies. Il s'agit donc d'un livre très stimulant qui souligne parfaitement la place importante qu'occupent les intellectuels dans la République – et c'est probablement l'expression d'une exception française – mais aussi leur faible capacité d'influence.

Sylvie GUILLAUME.

Alya Aglan et Jean-Pierre Azéma (dir.), *Jean Cavailles résistant ou la pensée en actes*, Paris, Flammarion, 2002, 319 p.

La figure de Jean Cavailles a de quoi fasciner. Non parce qu'il a été un résistant, et un « grand » résistant. Il n'est pas le seul intellectuel dans ce cas, ni même le seul philosophe. Non parce qu'il l'a payé de sa vie, car, là encore, d'autres noms pourraient être avancés. Si sa figure est singulière dans le panorama de la Résistance, c'est parce que le type de Résistance dans lequel il choisit de s'engager ne correspond pas au choix « naturel » d'un homme de plume et de pensée. Il choisit l'action militaire, on pourrait même dire qu'il s'y enfonce et s'y obstine au point de s'y perdre. À un moment où beaucoup d'autres préfèrent, légitimement, privilégier la préparation politique de la Libération, il choisit d'être là où on ne l'attend pas, comme pour démentir que l'itinéraire d'un logicien, philosophe des mathématiques, rationaliste spinozien, puisse répondre à une logique simple. Certes le choix de l'action militaire – le renseignement et l'action immédiate – est rationnel, ce qui l'est peut-être moins est son obstination à s'y tenir et sa volonté d'y engager le mouvement clandestin, Libération-Nord, dont il a – au moins théoriquement – la responsabilité jusqu'au début de l'été 1943. La méfiance vis-à-vis de l'action politique, probablement le mépris dans lequel il la tient et qui l'oppose aux membres du comité directeur du mouvement, renvoient aussi à son éloignement de l'engagement politique au milieu des années 1930. Mais il s'agit peut-être avant tout d'une certaine fidélité à sa culture familiale puisque Cavailles est issu d'une famille d'officiers républicains, protestants du Sud-Ouest. Le jeune garçon patriote qui vibre en 1914 sera lui-même, comme beaucoup d'enseignants, officier. Dans cette « biographie à plusieurs voix » qu'Alya Aglan et Jean-Pierre Azéma ont conçue, Nicole Racine est la première à faire entendre la sienne en replaçant l'itinéraire du jeune philosophe par rapport à ses milieux d'origine, sa famille et, plus encore,

l'autre, celle de la rue d'Ulm, le « cocon » normalien. Elle rappelle la connaissance profonde que Cavaillès a acquise d'une Allemagne où il se rend à diverses reprises et à laquelle l'universitaire strasbourgeois qu'il devient ne cesse de s'intéresser. La sympathie de ce chrétien œcuménique va, évidemment, aux opposants protestants à la dictature nazie. La contribution d'Hourya Snacem fait écho à celle-ci en faisant pénétrer dans l'univers philosophique de ce disciple de Léon Brunschvig. C'est sans doute ce texte qui fait le mieux comprendre la justification intellectuelle de l'engagement résistant de Cavaillès : le mouvement, c'est la nature des choses, leur vérité, c'est lui qui transforme l'« accidentel historique » en « devenir objectif », car, pour le philosophe des mathématiques, la raison de l'Histoire se trouve dans l'Histoire elle-même et ses enchaînements. Participant à la Résistance organisée depuis ses débuts, il se satisfait peu de propagande, et encore moins d'action politique. Alya Aglan a raison de considérer que Christian Pineau, son concurrent à la direction de Libération-Nord, et lui représentent les « deux versants de la Résistance », le politique et le militaire. En dépit du soutien de Londres, isolé dans le mouvement, Cavaillès mise sur l'action militaire, celle que son réseau, Cohors, lui permet. Regrettons que ce réseau qui n'est pas des moindres ne soit pas davantage décrit. Il perd plus de 300 des siens et, parmi eux, son chef. Cavaillès est arrêté fin août. L'affaire est étudiée par Benoît Verny qui démonte d'une façon qui aurait pu être plus simple le mécanisme de l'infiltration par l'*Abwehr*. Retenons la tragédie de la fin, pas seulement la mort qui l'attendait à Arras en janvier 1944, mais surtout la tentative de retournement dont il est moins le sujet que, comme beaucoup d'autres, l'objet. Restait à s'interroger sur la mémoire posthume de Cavaillès. C'est ce que fait Jean-Pierre Azéma en se demandant pourquoi il est resté en purgatoire, puis en démontrant qu'il ne pouvait guère en être autrement. Que Cavaillès, le philosophe résistant, ne soit pas absent de la mémoire collective, alors que tant d'autres, qui peuvent lui être comparés, sont dans l'oubli, c'est bien ce que cet hommage prouve.

Jean-Marie GUILLON.

Brigitte Journeau, *Église et État en Espagne au XIX^e siècle. Les enjeux du Concordat de 1851*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion-Presses Universitaires, 2002, 486 p.

L'étude de Brigitte Journeau comble une lacune historiographique. L'histoire politique et religieuse de l'Espagne a souvent été traitée à partir de la question de la vente des biens ecclésiastiques et de l'anticléricalisme. Dans la lente mise en place d'une société et d'institutions libérales, le conflit avec l'Église a été inévitable et inévit. Mais, dans une Espagne où l'identité catholique a servi de fondement idéologique et doctrinal au maintien de l'Ancien Régime, mais aussi de facteur de cohésion comme le montrent très bien les débats autour du projet de constitution progressiste en 1855 dont Brigitte Journeau rend largement compte, la négociation d'un Concordat, puis les problèmes concrets liés à son application, révèlent les positions d'un État libéral, soumis à de forts aléas politiques, et d'un pouvoir spirituel, conscient des menaces qui pèsent sur lui.

L'auteur s'attache à montrer comment les dispositions du Concordat sont le fruit de négociations souvent difficiles et elle souligne bien les enjeux soulevés par ces mesures. La complexité de la réalité administrative, sociale, mais aussi symbo-

lique de l'organisation ecclésiastique rendait la tâche des réformateurs difficile. L'effort de rationalisation, exprimé tant par l'État que par l'Église, se heurtait aux traditions et aux privilèges de toute sorte ainsi qu'aux ambitions politiques des libéraux modérés ou progressistes. On suit très précisément les méandres et les subtilités du Concordat dans la longue première partie « Le Concordat. Négociations et dispositions » (p. 13-249). Dans une seconde partie – « Le *Bienio progresista* » (1854-1856) et la mise en cause du Concordat –, l'auteur étudie les événements qui courent de 1854, date de la prise de pouvoir des progressistes (ils le conservent deux ans), à la signature, en 1859, de la convention qui précise les modalités d'application du Concordat. Cette période voit la mise en cause du texte de 1851, la politique anticléricale du gouvernement progressiste, la rupture des relations diplomatiques entre Madrid et Rome et enfin la réconciliation. C'est dire si la période est riche en rebondissements et en événements. Brigitte Journeau a choisi de présenter tour à tour les points de vue espagnols et romain (espagnols au pluriel puisqu'elle étudie les réactions et les commentaires des contemporains et des acteurs politiques, ainsi que plus précisément la politique développée par le ministère des Affaires étrangères). La publication, en annexe, du texte du Concordat de 1851 et de celui de la convention entre Pie IX et Isabelle II (p. 411-429), est à porter au crédit de l'éditeur : en permettant la consultation de ces deux documents essentiels, il renforce l'intérêt du livre.

Cette étude permettra une comparaison avec d'autres exemples contemporains pour l'inscrire dans le champ plus vaste de l'histoire de l'Église au XIX^e siècle. L'Espagne n'est qu'un des théâtres d'une sécularisation et d'une remise en cause de structures juridiques et spirituelles. Le Saint-Siège par sa position internationale est ainsi amené à envisager les vicissitudes nationales dans un mouvement plus ample qui explique et éclaire ses analyses et ses positions. C'est une situation que l'on retrouvera encore dans la suite de l'histoire contemporaine de l'Espagne et de l'Église !

Benoît PELLISTRANDI.

José Álvarez Junco, *Mater Dolorosa. La idea de España en el siglo XIX*, Madrid, Taurus, 2001, 684 p.

Nous connaissons bien, grâce aux travaux de Maurice Agulhon, le rôle symbolique de Marianne, la femme qui a représenté et continue toujours à représenter la République et la France. De même, Britannia représente la Grande-Bretagne et Germania, l'Allemagne. Le XIX^e siècle fut un moment clé dans la création et la diffusion de ces symboles nationaux. Qu'en est-il pour l'Espagne ? Quels étaient l'emblème ou les emblèmes de l'Espagne au XIX^e siècle ? Les différences par rapport à la France, la Grande-Bretagne ou l'Allemagne sont évidentes. Marianne, Britannia et Germania constituent des allégories sans pareil en Espagne, un pays où le manque ou la faiblesse des symboles nationaux fut un gros problème aux XIX^e et XX^e siècles. Dans son dernier livre, José Álvarez Junco suggère que l'image catholique de la « Mater Dolorosa » serait, peut-être, la plus adéquate afin de remplir ce vide symbolique. Cet historien a utilisé précisément cette image pour intituler un excellent ouvrage, très soigné, qui a été publié en Espagne en 2001 : *Mater Dolorosa. La idea de España en el siglo XIX*. La parution de ce livre est d'une importance considérable puisqu'il permet de combler une lacune historiogra-

phique. Alors que les nationalismes périphériques recevaient une notable attention, le nationalisme espagnol, pour des raisons plus politiques et historiques que vraiment historiographiques, restait largement inconnu. Cette situation commença à changer à partir des années 1990. Le volume d'Álvarez Junco est un digne et très réussi produit de ce nouvel intérêt pour le nationalisme espagnol et les phénomènes nationaux en Espagne.

Mater Dolorosa. La idea de España en el siglo XIX offre une interprétation globale d'un thème très vaste : le processus de construction de l'identité espagnole tout au long du XIX^e siècle. Le livre se divise en quatre parties. La première prend la guerre de 1808-1814, celle qu'on appelle en Espagne la guerre d'Indépendance, comme point de départ et comme point d'arrivée. En 1808, selon l'auteur, une sorte d'identité collective « espagnole » existait déjà. Ses origines doivent être recherchées dans les siècles qui précéderent l'ère des nations ; l'identité espagnole, qu'on ne devrait pas confondre avec l'identité nationale espagnole, est ancienne. On peut parler de patriotisme ethnique, qui correspond à l'« adhésion à un groupe humain qui se croit doté d'une identité culturelle propre et qui commence à se confondre avec la structure politique de la monarchie » (p. 62). Au début du XIX^e siècle le patriotisme ethnique fit place à un autre, pleinement national. La guerre d'Indépendance est le centre de cette transformation décisive, et les libéraux s'avèrent, à leur tour, les acteurs principaux de ce processus. La question qu'il faut alors se poser est la suivante : Comment expliquer les futurs problèmes nationaux d'une nation qui, aux débuts du XIX^e siècle, présentait des caractéristiques optimales du point de vue du processus de construction de l'identité nationale ? Chercher une réponse convaincante oblige à une relecture politique et culturelle de ce siècle, de 1808 à 1898.

La deuxième partie du livre est consacrée à la nationalisation de la culture. Il était indispensable de renforcer l'idée et les sentiments de la patrie. En fin de compte, il fallait, écrit Álvarez Junco (p. 193), « concrétiser ce qu'être espagnol signifiait, décrire l'Espagne d'un point de vue géographique et monumental, connaître son histoire, ainsi que, si possible, la "voir" et la "toucher" dans les gravures et les statues publiques ». L'auteur analyse successivement l'écriture de l'histoire, la littérature et l'histoire de la littérature, la peinture historique, la musique et l'archéologie. Il en tire les caractères particuliers de la construction culturelle de la nation en Espagne. Une construction faite par les élites, notamment les élites libérales, mais qui ne compta pas avec le concours de la plupart des couches populaires, notamment les rurales, ni, pour d'autres raisons, avec le concours convaincu de l'État. Dans la troisième partie, l'auteur examine les évolutions dans le camp du conservatisme espagnol. Les conservateurs et les réactionnaires passèrent de l'adhésion à Dieu et à la religion, face de l'État – en laissant ainsi la nation aux libéraux –, à l'adhésion à la nation, mais catholique. Nationalisme moderne et catholicisme convergèrent enfin. Le national-catholicisme qui en résulta eut au XX^e siècle un rôle très notable en Espagne, en écartant du premier plan le nationalisme libéral. Aurait-il fallu, peut-être, introduire de petites nuances dans ce processus de substitution, afin de ne pas mettre excessivement aux oubliettes des libéraux tels que Ortega y Gasset ou Azaña.

Les succès et les échecs du nationalisme espagnol au XIX^e siècle font l'objet de la dernière partie. L'auteur étudie l'action de l'État dans le processus de construction nationale en Espagne, notamment dans le terrain de l'école et de l'armée et dans le champ du symbolique. Les responsabilités de l'État dans la faiblesse de ce processus – pourquoi nationaliser dans une nation, Espagne, déjà et toujours existante ? – résultent évidentes. Mais l'auteur invite à de précieuses nuances. Plutôt

que de toujours comparer la faiblesse de la construction nationale espagnole à la France, mieux vaudrait le faire avec d'autres pays de la périphérie européenne, comme le Portugal, ou avec d'autres périodes précédentes de l'histoire espagnole. La conclusion se révèle tout à fait convaincante : « Le processus de nationalisation eut bien lieu au XIX^e siècle, mais pas avec la force suffisante pour garantir son succès » (p. 565). Le livre finit son chemin autour de 1898, au moment du prétendu « Désastre ». On aurait bien aimé pourtant qu'il abordât en profondeur la naissance des nationalismes périphériques et leur confrontation avec le nationalisme étatique. Quoi qu'il en soit, *Mater Dolorosa. La idea de España en el siglo XIX* est un grand livre ; un livre excellent qui deviendra sous peu un classique de l'histoire espagnole.

Jordi CANAL.

Borja de Riquer I Permayer, *Escolta, Espanya. La cuestión catalana en la época liberal*, Madrid, Marcial Pons, 2001, 319 p.

Borja de Riquer est un historien qui a beaucoup travaillé sur la genèse, les évolutions et les caractères du catalanisme et du nationalisme catalan. Son dernier livre, *Escolta, Espanya. La cuestión catalana en la época liberal*, est un recueil d'articles et travaux déjà publiés autour de la « question catalane ». Le livre se compose de dix contributions. Les deux premières abordent le problème des identités contemporaines en Catalogne et, plus généralement, en Espagne. Les difficultés d'accommodement des élites catalanes au sein du système libéral espagnol, aux XIX^e et XX^e siècles, sont analysés dans les chapitres III à VII. Trois essais historiographiques et interprétatifs complètent l'ouvrage. On peut dégager quelques idées de l'ensemble du volume : le catalanisme fut la conséquence logique de l'attitude des élites catalanes face à l'État et la nation des libéraux conservateurs espagnols au XIX^e siècle ; l'imposition d'une « Espagne unique » – la nation des libéraux – provoqua la chute du projet d'« Espagne plurielle », les Espagnes, et provoqua ainsi la radicalisation progressive des conflits identitaires ; le contraste entre la volonté et l'inaptitude à « espagnoliser » la société, à faire des Espagnols, au XIX^e siècle en Espagne ; et, finalement, le lien indissociable entre la faiblesse du processus de construction nationale en Espagne et la genèse des mouvements nationalistes alternatifs.

Le texte le plus connu, ainsi que le plus influent, parmi ceux qui ont été rassemblés dans le volume est, sans nul doute, « La débil nacionalización española del siglo XIX » (p. 35-58). Borja de Riquer essaie d'y exposer les raisons de la faiblesse du processus de construction nationale en Espagne au XIX^e siècle et ses effets dans la naissance du nationalisme catalan. Sa conclusion est claire : « Peut-être l'heure est déjà arrivée afin que les historiens commencent à penser sérieusement que les nationalismes périphériques n'ont pas détruit l'unité nationale espagnole ; tout au contraire, c'est l'échec du nationalisme espagnol, ou la crise de sa pénétration sociale, ce qui donna des ailes, par réaction, aux nationalismes alternatifs et à leur réussite » (p. 57). L'analyse proposée par l'auteur reste solide et attrayante. Quelques nuances pourtant mériteraient d'être introduites : les dangers de l'utilisation de modèles de normalité – ledit « cas français », tiré de l'œuvre d'Eugen Weber, sans tenir compte des riches discussions que celle-ci a suscitées – ou le défaut de traitement de l'action « espagnolisante » de la propre société civile. Ainsi faudrait-il peut-être, dans l'exposé des causes de la faiblesse du processus de cons-

truction nationale, insister davantage sur quelques points, dont la question symbolique et l'absence d'ennemis extérieurs en Espagne presque tout au long du XIX^e siècle. Quoi qu'il en soit, les liens entre les échecs dans le processus de construction nationale espagnole et l'apparition des nationalismes périphériques, à la fin du XIX^e siècle, sont évidents grâce, notamment, à cet article. Les voies d'interprétation et de recherche ouvertes invitent à la discussion scientifique. Une des cibles principales du livre de Riquer est l'historiographie espagnoliste, souvent accusée d'essentialiste, et sa renaissance pendant la dernière décennie du XX^e siècle. Pourquoi ne pas ajouter à cette critique l'historiographie catalaniste, qui pendant les mêmes années a vécu un processus de développement tout à fait parallèle ? En deuxième lieu, l'auteur ne se pose pas vraiment un problème important, celui de l'exportation de ses propres thèses, pensées à partir du cas catalan, aux autres nationalismes périphériques, que ce soit le basque ou le galicien. Troisième question : Jusqu'à quel point Riquer n'est-il pas victime d'un apriorisme très répandu dans l'historiographie catalane – auquel Jaume Vicens Vives et Pierre Vilar et leurs disciples ont beaucoup contribué –, c'est-à-dire la modernité et la supériorité tout court de la société catalane au XIX^e siècle par rapport aux autres sociétés espagnoles, et, donc, une certaine inévitabilité de tout ce qui s'est effectivement passé ? L'auteur paraît parfois hésiter entre deux explications et arguments afin d'expliquer la réaction catalane à la fin du XIX^e siècle : le processus de construction nationale dans l'Espagne du XIX^e siècle, vue de la Catalogne et du point de vue des élites catalanes, fut-il excessivement faible ou excessivement agressif ? Il est possible de percevoir une certaine ambiguïté dans le propos à ce sujet. Un basculement est même perceptible dans une lecture des textes dans l'ordre chronologique, de la première option vers la deuxième. Reste que le livre de Borja de Riquer suscite une féconde discussion.

Jordi CANAL.

José Luis de la Granja, Justo Beramendi et Pere Anguera, *La España de los nacionalismos y las autonomías*, Madrid, Editorial Síntesis, 2001, 462 p.

Jean-Louis Guereña (éd.), *Les nationalismes dans l'Espagne contemporaine. Idéologies, mouvements, symboles*, Paris, Éditions du Temps, 2001, 383 p.

Publiés en 2001, *La España de los nacionalismos y las autonomías* et *Les nationalismes dans l'Espagne contemporaine* apportent une nouvelle preuve de l'intérêt porté à la question nationale en Espagne. Ces deux travaux de synthèse, le premier en castillan et le deuxième en français et en castillan, diffèrent autant dans leurs objectifs que dans leur forme.

Les auteurs du premier livre font partie des connaisseurs les plus qualifiés des nationalismes périphériques en Espagne. *La España de los nacionalismos y las autonomías* est un livre qui essaie d'offrir, avec succès – bien que de façon un peu inégale, il faut l'avouer, dans les différentes parties qui l'intègrent – une vision globale et actualisée de cette question complexe. La structure du volume correspond aux objectifs annoncés par les auteurs dans l'introduction : mettre en rapport les évolu-

tions des différents mouvements nationalistes entre eux et surtout avec le développement de l'État et du nationalisme espagnol, et de ne pas réduire l'analyse aux trois nationalismes les mieux connus et étudiés, c'est-à-dire les nationalismes catalan, basque et galicien, autrement dits historiques. Cinq chapitres, suivant un ordre chronologique, composent la partie générale. Cette division correspond aux étapes qui intègrent l'époque contemporaine en Espagne : la période libérale, entre 1808 et 1874 ; la Restauration ; la II^e République et la Guerre civile de 1936-1939 ; la dictature franquiste, et, finalement, l'Espagne des autonomies. Le même schéma est repris dans tous les chapitres : une analyse détaillée de l'évolution des nationalismes catalan, basque et galicien et de leurs antécédents, qui est toujours consécutive à une étude portant sur la construction de l'État et de la nation en Espagne, ainsi que sur l'apparition et le développement des mouvements régionalistes ou nationalistes « non historiques ». À la partie générale s'ajoutent un chapitre consacré aux rapports et aux alliances, tout au long du XX^e siècle, entre les nationalismes catalan, basque et galicien, et un autre chapitre, le septième et dernier, où les auteurs offrent un bilan historiographique sur les nationalismes et sur le problème national-régional en Espagne. *La España de los nacionalismos y las autonomías* est un livre intéressant, bien que parfois un peu classique et inégal, et utile en tant que synthèse.

Ces trois historiens contribuent également au volume coordonné par Jean-Louis Guereña, *Les nationalismes dans l'Espagne contemporaine. Idéologies, mouvements, symboles*. L'objectif principal de l'ouvrage est d'offrir une vision d'ensemble, accompagnée de textes et de documents. Jean-Louis Guereña s'est entouré de quelques-uns des meilleurs spécialistes espagnols et français concernant l'histoire des nationalismes en Espagne afin de préparer un volume sur un thème dont il nous avertit dans la présentation de sa complexité. Cette complexité oblige précisément à écarter la simple addition de synthèses sur les principaux mouvements nationalistes en oubliant le contexte général et espagnol. Trois grandes parties structurent *Les nationalismes dans l'Espagne contemporaine*. La première (« État, nation et nationalisme espagnol »), par ailleurs la plus intéressante, s'interroge sur la nature, le fonctionnement et l'évolution historique de l'État espagnol, ainsi que sur l'existence d'un nationalisme espagnol par opposition aux nationalismes périphériques. Dans le deuxième ensemble d'articles (« Pluralité linguistique et nationalismes "périphériques" sous la Restauration »), sont analysés le phénomène de la pluralité linguistique existante en Espagne et son rapport avec l'émergence et le développement des nationalismes dits historiques, et les différents mouvements nationalistes non étatiques sous la Restauration. La troisième partie (« De la II^e République à la Constitution de 1978 ») porte sur la période la plus récente. Un volume assez complet et attrayant, enfin, qui répond pleinement – et non exclusivement, pourrait-on ajouter – à ses objectifs académiques.

Jordi CANAL.